



RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ex-SIDECM (Eau)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPÈRES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITE	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Avant-propos



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2020

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** pour l'année 2020. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau.

Cette année 2020, si particulière, a mis à rude épreuve nos liens sociaux comme nos modèles économiques. Au plus fort de la crise de la Covid-19, nos équipes ont été mobilisées 24h/24 pour assurer la performance des services essentiels que nous fournissons à vos administrés. Du national au local, des cellules de pilotage de la crise ont été mises en place pour assurer le plan de continuité des activités. Cette crise a confirmé notre réactivité, notre ancrage territorial et la proximité avec vous, clients, ainsi qu'avec les usagers du service, citoyens-consommateurs. A ce propos, 93% des Français*, interrogés à l'issue du premier confinement, estiment que les professionnels de l'eau ont joué un rôle essentiel en assurant la continuité du service.

Cette crise a aussi été un puissant accélérateur dans la prise de conscience des impératifs écologiques et de leurs conséquences sur nos sociétés. Chez Veolia, nous sommes plus que jamais convaincus du caractère essentiel de nos métiers : pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous ; pour lutter contre le réchauffement climatique et pour accompagner nos clients, collectivités et industriels, à s'y adapter ; pour contribuer, à long-terme, en tant que partenaire durable du service public, à la résilience et à l'attractivité des territoires. Nous sommes pleinement engagés dans la transformation écologique afin d'offrir aux collectivités des solutions innovantes pour faire face aux défis à venir.

Aujourd'hui, grâce à notre nouveau projet stratégique Impact Eau France, nous sommes prêts à faire de l'Eau un accélérateur de cette transformation écologique à la fois verte et inclusive. Nous prenons notamment 5 engagements climat à horizon 2023, sur l'empreinte carbone, le prélèvement de la ressource en eau, la biodiversité, la formation des salariés et l'accompagnement des consommateurs.

L'eau, à la fois « marqueur » du changement climatique et bien essentiel du quotidien, doit répondre à des attentes et des usages toujours plus nombreux : sécurité et qualité de l'eau distribuée, lutte contre les îlots de chaleur, réutilisation des eaux usées, gestion des nouveaux polluants... – sans compter l'attente légitime, de la part du consommateur, d'une expérience client innovante et agile, mais aussi inclusive et solidaire.

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France de Veolia, représentés par notre Directeur de Territoire, sont à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir. Soyez certain de leur engagement pour construire avec vous, pour votre territoire et ses habitants, les solutions durables les plus adaptées à votre service d'eau.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems,
Directeur Général, Eau France

**Selon le baromètre C.I.Eau / Kantar « Les Français et l'eau », 2020.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	6
1.1 Un dispositif à votre service.....	7
1.2 Présentation du contrat.....	12
1.3 Les chiffres clés.....	14
1.4 L'essentiel de l'année 2020.....	15
1.5 Les indicateurs réglementaires 2020.....	66
1.6 Autres chiffres clés de l'année 2020.....	67
1.7 Le prix du service public de l'eau.....	69
1.8 Évolutions réglementaires.....	70
2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION.....	72
2.1 Les consommateurs abonnés du service.....	73
2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous.....	74
2.3 Données économiques.....	75
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE.....	77
3.1 L'inventaire des installations.....	78
3.2 L'inventaire des réseaux.....	84
3.3 Gestion du patrimoine.....	90
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	102
4.1 La qualité de l'eau.....	103
4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau.....	106
4.3 La maintenance du patrimoine.....	117
4.4 L'efficacité environnementale.....	124
5. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE.....	126
5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE).....	127
5.2 Situation des biens.....	131
5.3 Les investissements et le renouvellement.....	132
5.4 Les engagements à incidence financière.....	135
6. ANNEXES.....	138
6.1 La facture 120 m ³	139
6.2 Les données consommateurs par commune.....	144
6.3 Le synoptique du réseau.....	145
6.4 La qualité de l'eau.....	148
6.5 Le bilan énergétique du patrimoine.....	150
6.6 Les engagements spécifiques au service.....	154

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

6.7	<i>Annexes financières</i>	163
6.8	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	172
6.9	<i>Actualité réglementaire 2020</i>	176
6.10	<i>Glossaire</i>	181
6.11	<i>Autres annexes</i>	187
6.12	<i>Présentation Eau France</i>	275

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

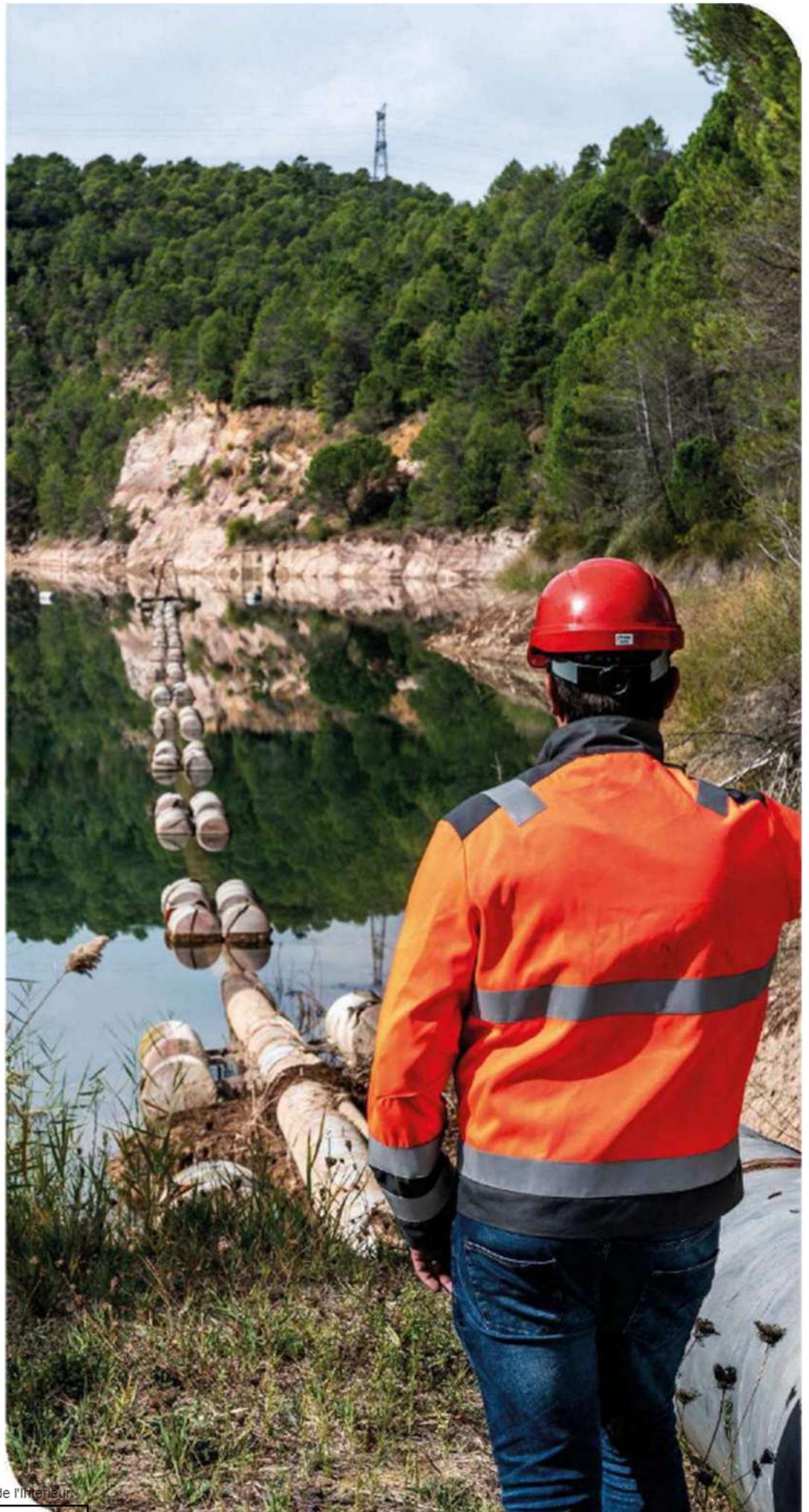
083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

VEOLIA EAU SAINTE-MAXIME
16, route du Plan de la Tour
83120 SAINTE-MAXIME

TOUTES VOS DÉMARCHES SANS VOUS DÉPLACER

09 69 329 328*

*nouveau numéro d'appel non surtaxé

24h/24 –
7j/7

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA À VOS COTÉS

LA RÉGION MÉDITERRANÉE

Depuis le 1er janvier 2018, la **Région MÉDITERRANÉE** est découpée en **TERRITOIRES**

Cette nouvelle organisation permet une grande réactivité au plus près du terrain, en maintenant la proximité des relations avec les partenaires institutionnels et les administrations qui interviennent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et conserve une mutualisation des connaissances entre les Territoires et la Région.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

- LE TERRITOIRE du GOLFE de SAINT-TROPEZ :

■ Golfe de St Tropez



Le Territoire du GOLFE de SAINT-TROPEZ, une équipe de 70 salariés formés pour vous accompagner dans vos problématiques de gestion de l'eau et de l'assainissement.

En charge de contrats d'eau de communes ou de Syndicats de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (qui a pris la compétence « Eau » au 1^{er} janvier 2018) et de contrats d'assainissement de plusieurs communes ou syndicats de communes de ce secteur du Var, le Territoire du Golfe de Saint-Tropez dispose des compétences et des matériels nécessaires pour mener à bien sa mission de délégataire de service public.

Le siège et les locaux administratifs (dont l'accueil des clients-consommateurs) sont situés à Sainte-Maxime. Il en est de même des équipes en charge de l'exploitation et de la maintenance des réseaux qui disposent d'un atelier, d'un magasin et d'un dépôt. Les autres sites d'embauche se situent sur les installations (usines de potabilisation ou stations d'épuration) dont nous assurons la gestion garantissant ainsi une réactivité optimale des équipes.

La bonne connaissance qu'ont les différentes équipes de leur environnement, forgée par des années de pratique du terrain, est un gage de fiabilité, d'efficacité et de rapidité d'intervention.

Pour apporter des réponses adaptées aux problématiques locales de ses clients, le Territoire du Golfe de Saint-Tropez s'appuie sur un professionnalisme toujours accru de ses équipes.

Renforcer la qualité du service de proximité, développer des compétences, participer à des actions relevant de la Responsabilité Sociale et Sociétale de l'entreprise (RSE), accorder une priorité constante à la formation, à la sécurité, ainsi qu'à la promotion de la diversité sont des exigences permanentes.

Le Territoire du Golfe de Saint-Tropez, soutenu par les équipes R&D de Veolia Eau, est mobilisé pour préparer le territoire de demain. Une part croissante de l'activité est dédiée à l'innovation et à la mise en œuvre de processus nouveaux apportant des solutions adaptées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

L'Organisation du Territoire

La gestion du territoire du Golfe de Saint-Tropez est assurée par

1/- 3 services d'exploitation structurés par métier :

Le service « Usines » assure l'exploitation, l'entretien et la maintenance :

- Des captages et forages,
- Des usines de traitement d'eau potable,
- Des surpresseurs,
- Des postes de relèvement,
- Des stations d'épuration,



Le Territoire du Golfe de Saint-Tropez gère 4 usines de potabilisation, 64 réservoirs, 5 stations d'épuration et 115 postes de relevage.

Le Service « Réseaux et Travaux » est en charge de :

- l'exploitation, l'entretien, les réparations et le renouvellement des réseaux,
- la réalisation des travaux de canalisations,
- Le suivi des rendements de réseau,
- Des réservoirs,
- De l'instrumentation des réseaux.



En tout, le Territoire du Golfe de Saint-Tropez gère 1200 km de réseaux d'eau potable et 250 km de canalisations d'assainissement.

Le Service « Consommateurs » est en charge de :

- l'accueil physique et le conseil aux clients-consommateurs dans notre agence de Sainte-Maxime,
- de l'activité terrain du service aux consommateurs (enquêtes client, relevé des compteurs, intervention sur et gestion des postes de comptage,...),

Le service Consommateurs gère environ 60,000 consommateurs.

2/- 1 service transverse, la Direction des Opérations, intervenant en support aux services d'exploitation.

Il regroupe toutes les missions transverses telles que l'ingénierie, le bureau d'étude, la gestion du système de management de la qualité de la sécurité et de l'environnement, le reporting, l'informatique, ainsi que les fonctions technico-administratives telles que le contrôle de gestion et la gestion des ressources humaines.

Le schéma organisationnel du territoire :



Paul-Emile ROBLET
Directeur de Territoire



David BREZAULT
Direction des Opérations



Geneviève PETIT-JOLY
Service Usines



Gérard JOANDEL
Service Réseaux



Véronique NATALE
Service Consommateurs

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ Délégataire	Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau
✓ Périmètre du service	Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Gimaud, La Croix-Valmer, La Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez
✓ Numéro du contrat	T2390
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/01/2014
✓ Date de fin du contrat	31/12/2025
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que délégataire du service, Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SAINTE-MAXIME	Achat d'eau à Sainte-Maxime
achat	Société du Canal de Provence	Achat d'eau brute à la Société du Canal de Provence
vente	SAINTE-MAXIME	Vente d'eau Sainte-Maxime

✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/01/2018	Substitution de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, à compter du 01/01/2018, au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures en qualité d'autorité concédante.

Depuis quelques années de nouvelles obligations réglementaires impactent le service. Cela crée de nouvelles charges et contraintes d'exploitation dont il convient de tenir compte.

- **TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX** : Le décret 2011-1241 du 5 oct. 2011 (dit DT DICT), cette réforme dont l'objectif est de renforcer la sécurité des travaux à proximité des réseaux impacte les exploitants des services d'eau : le processus d'échange de données entre les parties prenantes (maître

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

d'ouvrage des travaux, exécutant des travaux et exploitants des réseaux de la zone) a en effet créé de nouvelles charges le processus est en effet beaucoup plus complexe et lourd à gérer , la responsabilité du gestionnaire de réseau étant engagée de façon plus directe.

- **AMIANTE** : Le décret du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante définit les règles pour les donneurs d'ordre et les employeurs et précise les modalités d'intervention.
 - Arrêté du 7 mars 2013 relatif aux Équipements de Protection Individuels, Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux Équipements de Protection Collectifs.
 - Circulaire du 15 mai 2013 portant instruction des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé
 - Article R 1334-23 du code de la santé Publique et arrêté du 1^{er} juin 2015

- **RELATIONS CLIENTÈLE** :
 - Loi « Warsmann » du 1^{er} juillet 2013 décret 2012-1078 du 24 septembre relative au dégrèvement automatique des fuites
 - Loi « Hamon » N°2014-344 du 17 mars 2014 et son impact sur la refonte complète de la gestion du processus nouveau client
 - Loi « Brottes » N°2013-312 du 15 avril 2013 interdit les suspensions de service pour impayés dans la résidence principale toute l'année quelle que soit la situation financière de l'utilisateur.

1.3 Les chiffres clés

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez – ex-SIDECM (Eau)

Chiffres clés



42 196

Nombre d'habitants desservis



48 249

Nombre d'abonnés (clients)



3

Nombre d'installations de production



49

Nombre de réservoirs



944

Longueur de réseau (km)



100,0

Taux de conformité microbiologique (%)



87,9

Rendement de réseau (%)



87,5

Rendement de réseau synchrone (%)



646

Consommation moyenne (l/hab/j)

1.4 L'essentiel de l'année 2020

1.4.1 Principaux faits marquants de l'année

CRISE DE L'ÉTÉ 2020 : CASSE DE LA CONDUITE STRATÉGIQUE RELIANT L'USINE DE LA VERNE À L'USINE DE LA MÔLE (BONNA DN600)

La liaison hydraulique entre l'usine de La Verne sur la commune de La Môle, et l'usine de La Môle sur la commune de Cogolin, est un réseau stratégique puisqu'il permet le transfert d'une majeure partie de l'eau potabilisée à l'usine de La Verne vers l'usine de La Môle pour qu'elle soit dispatchée dans les différents réservoirs de tête du Territoire du Golfe de Saint-Tropez, via un vaste système de pompage.

I. Chronologie des événements de la crise et actions curatives de gestion de crise :

A. Lundi 3 août, première casse du BONNA DN600 :

1. constat et alerte de l'existence d'une casse

Lundi 3 août juste avant 8h, les bâches de stockage de l'usine de la Môle ne se remplissent plus, les volumes distribués par les différents étages de pompage de l'usine ne sont plus compensés par les volumes venant de l'usine de la Verne, sachant que l'accélérateur fonctionne à son débit de pointe. L'alerte d'un dysfonctionnement est donnée.

2. identification rapide du point de casse

La fuite a été détectée en bordure de rivière La Môle :



3. mise à l'arrêt du transfert d'eau entre les deux usines à partir de 15h30 lors de la mise en place du chantier (pertes estimées à 8 450 m3),

4. augmentation des capacités de production via les forages de nappes sur les deux usines de La Môle et de La Giscle permettant de compenser respectivement 22 000 m3 et 14 000 m3 sur la durée de l'opération,

5. maillages réseau

Des manoeuvres de vannes sont réalisées afin de limiter les secteurs impactés par les manques d'eau et préserver au mieux les réservoirs de tête alimentés par l'usine de La Môle (difficile équilibre à tenir entre les 3 services de distribution), avec en particulier étendre la zone de distribution du réservoir du Canadel vers Cavalaire, augmenter le transfert d'eau de Sainte-Maxime vers exSIDECEM, préserver l'alimentation de l'hôpital de Gassin. En parallèle, nous avons mis en place une gestion manuelle du remplissage des réservoirs de tête

afin de répartir au mieux la ressource et limiter les manques d'eau. Deux agents ont suivi en permanence les niveaux des réservoirs à distance pour optimiser la mise en distribution.

6. mise en place du chantier de réparation de la casse

Les entreprises de terrassement mobilisées interviennent rapidement en début d'après-midi supervisées par les agents Veolia pour dégager la canalisation et le tronçon cassé.



7. remise en eau de la conduite le 4 août à partir de 6h30 avec remise en service de l'accélérateur à partir de 8h30 et réajustement des capacités de production des trois usines,

8. retour à la normale de la distribution d'eau (dont les niveaux des réservoirs).

Le retour de l'eau en tous points du réseau est progressif du fait du temps nécessaire au remplissage des réservoirs qui ont été vidés, de la présence d'air qu'il faut purger, du transit hydraulique entre les réservoirs et les secteurs les plus éloignés.

Les premiers secteurs impactés par les manques d'eau retrouvent une alimentation normale le 4 août en milieu d'après-midi.

Après avoir continué à contrôler quelques points hauts disséminés encore perturbés, la situation est considérée comme entièrement rétablie le 5 août vers 15h.



Stock prévisionnel de packs d'eau réalisé le 3-08, 21h

B. Vendredi 21 août, seconde casse et troisième casse :

1. constat et alerte de l'existence d'une casse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Vendredi 21 août juste avant 7h, les bâches de stockage de l'usine de la Môle ne se remplissent plus, le niveau diminuait alors que l'accélérateur de l'usine de la Verne fonctionne à sa capacité maximale. L'alerte d'un dysfonctionnement est donnée à 7h55.

2. identification rapide du point de casse

Un habitant de la commune de Cogolin constate également la présence anormale d'eau claire au niveau du lieu-dit Val d'Astier. Le fontainier du secteur, sur site, confirme à 8h20 l'anomalie présente sur la canalisation de transfert DN600 mm. Le trou béant causé par la fuite ne laissait aucun doute quant-à l'ampleur de la rupture.



Photographie de la zone de casse n°2 prise le 21-08 11h, alimentation du transfert à l'arrêt. Lieu Val d'Astier, champs de captages

3. mise à l'arrêt du transfert d'eau entre les deux usines dans la continuité du diagnostic de la fuite, à partir de 8h30 (pertes estimées à 2 000 m3),
4. augmentation des capacités de production via les forages de nappes sur les deux usines de La Môle et de La Giscle permettant de compenser respectivement 21 500 m3 et 28 500 m3 sur la durée de l'opération,
5. maillages réseau,

Des manoeuvres de vannes sont réalisées afin de limiter les secteurs impactés par les manques d'eau et préserver au mieux les réservoirs de tête alimentés par l'usine de La Môle (difficile équilibre à tenir entre les 3 services de distribution), avec en particulier étendre la zone de distribution du réservoir du Canadel vers Cavalaire, augmenter le transfert d'eau de Sainte-Maxime vers exSIDECEM, préserver l'alimentation de l'hôpital de Gassin ainsi que la station d'épuration de Ramatuelle, sectoriser des quartiers du littoral de Ramatuelle et des quartiers Nord-Est de Saint-Tropez très impactés.

6. mise à disposition de bouteilles d'eau et de camions-citerne

Veolia procède à deux mesures attentionnées à l'égard des clients impactés par les manques d'eau constatés et potentiellement à venir :

- Livraisons de palettes de 50 000 bouteilles d'eau en 4 sites (Centre Technique Municipal de Ramatuelle / CTM de Gassin / CTM de Saint-Tropez site de l'Estagnet / Entrée du Golf de Beauvallon) en concertation avec les communes concernées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Les premières palettes sont livrées à 17h le 21 août. Une rotation de réapprovisionnement de palettes est réalisée tout au long du week-end. La distribution est principalement assurée par le personnel communal avec Veolia.



- Livraison d'eau par 2 camions citernes à destination des professionnels du tourisme (campings, hôtels) de Ramatuelle et Saint-Tropez pour le remplissage de leurs cuves

7. mise en place du chantier de réparation de la casse

Les entreprises partenaires, ayant réalisé l'intervention du 3 août, interviennent sur site. Supervisées par les agents Veolia, l'entreprise CMME exécute les opérations de terrassements tandis que l'entreprise PARIS réalise les opérations de découpe du tronçon endommagé et les soudures du nouveau tronçon fourni par le délégataire. Fin de réparation à 2h du matin.

Nous remercions les pompiers venus sécuriser les opérations de coupes et soudures par point chaud, le risque d'incendie étant qualifié de sévère.



Finalisation des opérations de terrassements, environ 100 m3 pour intervention en sécurité



Opérations de découpe de la canalisation sous la protection des soldats du feu



Aspect extérieur et intérieur des canalisations de casses

8. remise en eau progressive de la conduite dans la nuit du 21 au 22 août, à 2h, et identification d'un nouveau point de casse dans un terrain longeant la RD98, impliquant une nouvelle interruption du transfert à 5h,
9. mise en place du chantier de réparation de la casse

Une nouvelle fois, organisation et mise en place des moyens adaptés pour acheminer un tuyau Bonna, terrasser, découper, souder, remplacer le tuyau fuyard, avec des contraintes de sécurité accrues. Fin de réparation dimanche 23 à 6h.

10. remise en eau de la conduite et remise en service

Remplissage du tronçon réparé et remise en service du feeder entre les 2 usines à 9h35.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Quartiers ayant manqué d'eau suite au double incident des 21 et 22 août :

- Commune de Ramatuelle, littoral de Pampelonne et plaine de Pampelonne / Oumède,
- Commune de Saint-Tropez, secteurs Salins, Capon, La Moutte, Parcs de Saint-Tropez et limite avec Ramatuelle (Tahiti).

Le retour de l'eau en tous points du réseau est progressif du fait du temps nécessaire au remplissage des réservoirs qui ont été vidés, de la présence d'air qu'il faut purger, du transit hydraulique entre les réservoirs et les secteurs les plus éloignés et des tirages simultanés importants liés au remplissage des nombreuses cuves privatives de clients présentes dans ces quartiers.

Si les premiers secteurs impactés retrouvent une alimentation normale en fin de matinée et la distribution est globalement revenue à la normale sur Ramatuelle à 19h30, les Parcs de Saint-Tropez retrouvent une situation conforme à 21h, le secteur des Salins à minuit et celui de Capon le 24 août à 10h.

Après avoir continué à contrôler quelques points hauts disséminés encore perturbés, la situation est considérée comme entièrement rétablie à 15h.

10. Cellule de gestion de crise

Dès le début de la crise, Veolia met en place une cellule de crise destinée à coordonner les différentes actions à mener, que ce soit dans la continuité de service public, dans la communication avec les clients consommateurs, la CCGST et les autorités (ARS notamment), dans l'organisation et la gestion des moyens internes (locaux + renforts régionaux), etc.

La cellule de crise Veolia s'est également articulée avec la cellule de crise établie par la CCGST sur Cogolin.

11. Communication auprès des clients consommateurs

Différents canaux ont été utilisés pour informer les clients de l'ensemble du Golfe de Saint-Tropez de l'évolution de la situation, tout au long de la crise :

- information sur le site internet Veolia dédié aux clients;
- message d'information automatique délivré par le Centre de Relation Clientèle pour les appels entrants des clients;
- déploiement du Système d'Alerte Téléphonique consistant en un envoi massif de sms ainsi que des appels vocaux sortants, à destination des clients dont les coordonnées téléphoniques sont disponibles, afin de leur fournir des informations au fil de l'eau
- relai des informations par les réseaux sociaux des collectivités

Il est à noter également la mise en œuvre d'un Arrêté Préfectoral en date du samedi 22 août imposant des mesures de restriction d'usage de l'eau sur le périmètre, qui a permis de limiter l'ampleur des manques d'eau. Cet arrêté a pris fin le mardi 25 août.

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 22 août 2020
portant restriction d'usage de l'eau du réseau d'eau potable
de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez**

Le préfet du Var,
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement pris notamment en son article L. 211-3 relatif aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou à un risque de pénurie ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 nommant M. Jean-Luc VIDELAINE, préfet du Var ;

Considérant qu'une casse de canalisation desservant en alimentation eau potable de l'usine de Cogolin s'est produite ;

Considérant que, du fait de cette casse, l'alimentation en eau potable des communes de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ne peut plus être assurée de façon normale et que seuls peuvent être maintenus les usages prioritaires de l'eau ;

Considérant que cette casse nécessite une réparation ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'utilisation de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, provenant du réseau d'eau potable de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est restreinte à son strict minimum.

Ne sont autorisés que les usages liés aux besoins alimentaires, à la santé et à la sécurité civile.

page 1 et article premier de l'arrêté préfectoral du 22 août 2020

13. remise en eau de la conduite le 23 août à 6h45 avec validation de la tenue en charge à 9h45 et remise en service de l'accélérateur à partir de 10h30 puis réajustement des capacités de production des trois usines dans la matinée,
14. retour à la normale de la distribution d'eau (dont niveau des réservoirs).

II. Actions a posteriori : études menées et actions d'amélioration / renforcement

La nature, l'ampleur ainsi que la répétition rapprochée de telles casses questionnaient en premier lieu sur le pourquoi. La mise en cause d'un phénomène transitoire de surpression généré par la fermeture brusque d'une vanne en aval de l'écoulement fut rapidement décelée. Cette cause est commune aux trois ruptures, deux d'entre elles ayant été provoquées quasi simultanément. Une expertise des automatismes de l'usine de la Môle (Cogolin) a immédiatement été programmée, leur sécurisation fut la première action menée avant la fin de saison estivale.

A. Etude et protection vis-à-vis du phénomène constaté

Empêcher par tous les moyens la réitération d'un tel évènement, sécuriser le principal transfert d'eau potable du Golfe de Saint-Tropez constituait alors une mission prioritaire. Nous avons impliqué nos services supports régionaux et nationaux afin de comprendre et d'analyser les effets des phénomènes transitoires ayant contraint la canalisation de transfert à sa rupture. Dans un premier temps, trois axes d'études ont été explorés :

- La modélisation des phénomènes transitoires constatés, comprendre par le modèle les sollicitations imposées au réseau durant les évènements du mois d'août.
- La vérification de l'intégrité de la canalisation sur la zone impactée par les surpressions.
- Les propositions d'améliorations et de sécurisation du réseau existant découlant de la modélisation.

1. Modélisation des phénomènes transitoires constatés.

La modélisation de phénomènes transitoires correspond à l'étude des phénomènes infiniment rapides. Nous sommes aidés par des logiciels et calculateurs afin de comprendre les effets des ondes dans le réseau. Transitant à plus de 1000 m/s dans ce type de canalisation, ces dernières sont étudiées avec un pas de temps d'environ une milliseconde. Les données patrimoniales couplées à celles de la supervision usine lors des casses nous permettent de renseigner une modélisation du réseau. De plus, les données constructeurs des différents effecteurs ainsi que le calage du modèle avec les observations réalisées par les capteurs nous permettent d'approcher qualitativement les réactions de ce dernier.

Une zone de sollicitation en pression ainsi qu'une zone de rencontre d'ondes correspondant à la zone géographique des casses (aller-retour des ondes de pression/dépression) furent mises en avant par le modèle.

En accord avec les premières constatations de l'expert du fournisseur des canalisations, il s'agissait maintenant de vérifier le bon état de marche de la portion de réseau soumise aux pressions excédant la plage de fonctionnement préconisée.

2. Vérification de l'intégrité du réseau de transfert

En accord avec la CCGST, nous avons réalisé un essai de pression hydraulique du réseau, une visite caméra de l'intérieur des portions accessibles ainsi qu'une expertise poussée par le fournisseur des tronçons ayant rompu.

- La mise en épreuve hydraulique de la portion de réseau ciblée par la modélisation correspond

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

à un essai de pression similaire à ceux réalisés pour la réception des ouvrages neufs. Le réseau est conforme aux exigences de la norme, nous ne constatons aucune faiblesse de la canalisation en place.

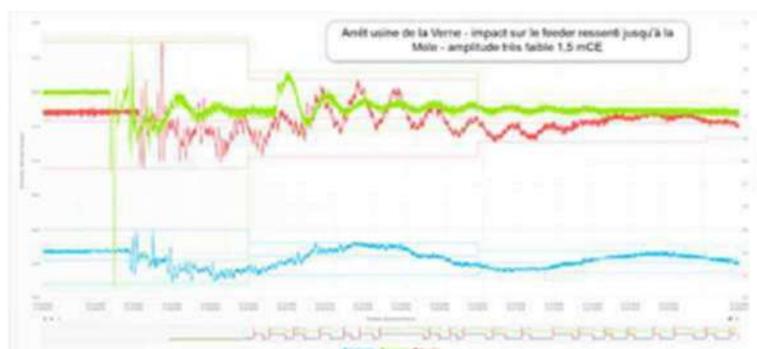
- Les passages caméras à l'intérieur du réseau ont pour vocation à créer une base de connaissance que nous pourrions comparer avec la réitération de l'exercice environ tous les 6 années. Des faciès de fissurations du ciment intérieur sont observables dans le réseau. Des fissures similaires étaient déjà observées en 2006 au cours d'une précédente inspection vidéo, elles n'ont à ce jour pas d'impact sur le fonctionnement.
- L'expertise réalisée par le fournisseur comporte deux volets, l'un terrain avec la mise en épreuve hydraulique à rupture d'une partie « intègre » des éléments ayant rompu, l'autre laboratoire avec l'analyse mécanique et chimique des échantillons de réseau. Les conclusions laboratoire ne sont pas connues à ce jour, le volet terrain n'a pas décelé de fragilité de l'échantillon d'épreuve.



Une portion « intègre » de la canalisation ayant rompu a été fermée par l'ajout de fonds bombés métalliques par soudure. L'ensemble est mis en pression jusqu'au seuil de rupture, l'essai est suivi sur le manomètre présent sur la photographie.

3. Sécurisation et amélioration du réseau

- Depuis octobre 2020, le réseau est suivi en temps quasi-réel par trois capteurs de pressions hautes fréquences. Il s'agit de capteurs Syrinix, pouvant mesurer la pression 120 fois par seconde à la survenue d'événements transitoires.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-2021000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

- Afin de créer une sectorisation sur l'adduction de transfert usines Verne/Môle, un débitmètre a été mis en œuvre à l'arrivée de l'usine de la Môle. Ce nouveau secteur permet un suivi des 9 km de canalisation diamètre 600 mm ainsi qu'une redondance et sécurisation du comptage principal du Golfe de Saint-Tropez. La possibilité d'adjonction d'éléments de protections mécaniques du réseau a été intégrée au montage réalisé.



Mise en œuvre d'un débitmètre DN400 mm sur le réseau de transfert usines Vernes/Môle, entrée usine de Cogolin mars-2021. Regard béton 2500*1500 mm.

4. Sécurisation des automatismes de l'Usine de La Môle

L'expertise des automatismes de l'usine de la Môle (Cogolin) a immédiatement été engagée en impliquant nos services supports régionaux et nationaux afin d'analyser les effets des phénomènes transitoires ayant entraîné la rupture de la canalisation de transfert et d'éviter par tous les moyens la réitération d'un tel évènement.

Sachant que l'opération de renouvellement des automates de l'usine de La Môle s'est finalisée en mars 2020 juste au moment du confinement sanitaire lié à la pandémie du Coronavirus, les différents tests de vérification et de réception n'ont pas été réalisés complètement et à la mi-mai en sortie de confinement, la saison estivale était engagée.

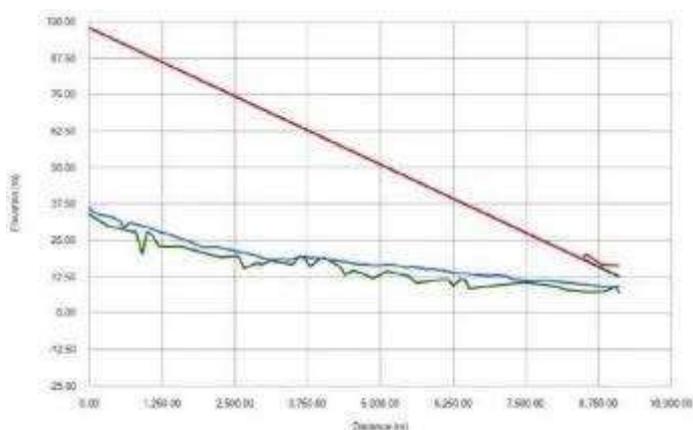
La sécurisation des automatismes a porté sur les points suivants :

- Expertise de la Direction Technique Veolia Eau France sur l'analyse fonctionnelle établie lors du revamping des automates (programme automate et supervision), avec vérification de la programmation avec le logiciel expert de Schneider, analyse des risques et définition des tests des modes de repli et des tests de recette plateforme, puis pilotage des interventions de Cad'Eau jusqu'à la réception
- Sécurisation de l'alimentation électrique de l'usine, analyse avec ENEDIS, définition des protections supplémentaires éventuelles à mettre en place et vérification des équipements raccordés au réseau ondulé de l'usine
- Intervention de l'automaticien de Cad'Eau pour correction des anomalies et améliorations recensées par l'exploitant, intégration des recommandations de paramétrage demandées par les experts nationaux, réalisation des tests de recette plateforme et des modes de repli, ajout du synoptique du schéma électrique en vue supervision et mise à jour de l'analyse fonctionnelle suite aux modifications

L'ensemble de ces actions ont été réalisées à la mi-mars 2021. La saison estivale 2021 va permettre de valider l'ensemble des mesures mises en œuvre et d'évaluer les compléments éventuels liés à des configurations de fonctionnements spécifiques.

B. Etude et protection vis-à-vis des phénomènes transitoires amont (pouvant être provoqués à l'usine de la Verne)

En s'appuyant sur le modèle de simulation, nous avons imaginé les autres causes possibles de défaillances générant des perturbations notables dans le réseau. La principale étant une perturbation causée par l'amont à l'usine de la Verne, il s'agit de la disjonction de l'accélérateur pouvant être créée par la coupure de l'alimentation électrique de puissance à l'usine. Cette défaillance était prise en compte lors de la mise en fonctionnement de l'accélérateur à 2400 m³/h, trois ballons anti-béliers ont été ainsi positionnés initialement. L'analyse fine des différents scénarii préconise la mise en place d'un nouveau ballon anti-bélier. En effet, le modèle théorique pointe, dans la configuration actuelle, une portion de canalisation pouvant être sollicitée en dépression à la suite d'une disjonction de l'accélérateur.



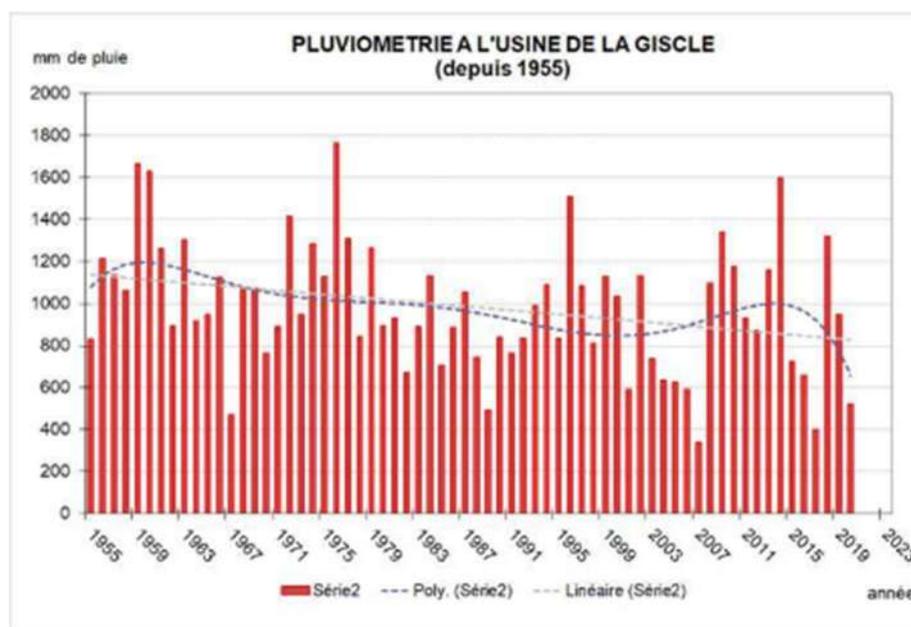
Exemple de visuel d'analyse d'un des scénarii. Le modèle permet notamment la visualisation animée des ondes dont le graphique ci-contre ne restitue que les enveloppes maximale (rouge) et minimale (bleue). La courbe verte étant le profil en long du réseau.

AUTRES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

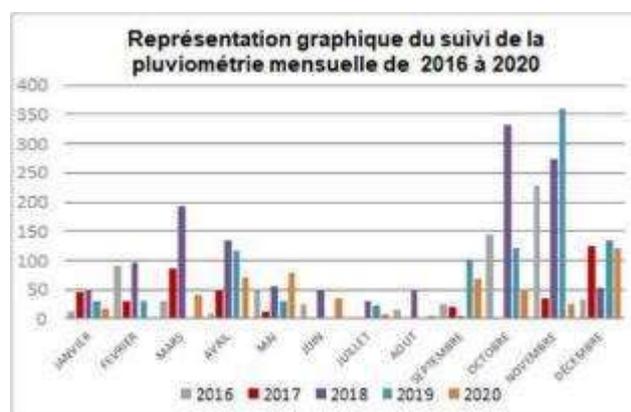
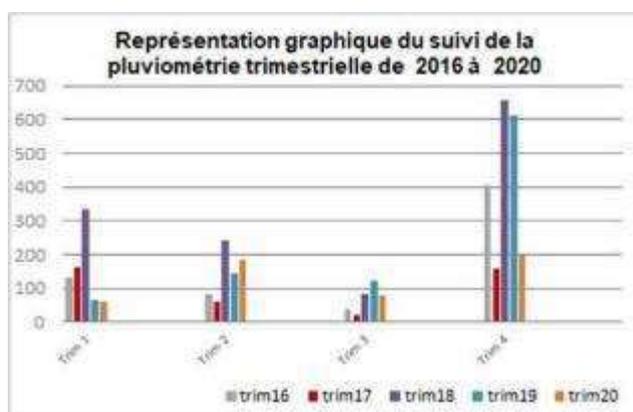
Pluviométrie

L'année 2020 est, en termes de pluviométrie depuis 2014, **une année « plutôt basse »** sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez avec 523 mm de pluie cumulés. Les conditions météorologiques impactent les volumes mis en distribution : ceux-ci sont plus faibles que ceux de 2019 (année ayant enregistré un cumul moyen de précipitations = 945 mm).

Ci-dessous le suivi de la pluviométrie annuelle de 1955 à 2020, mettant en évidence les variations de pluviométrie :



Ci-dessous figurent deux graphiques relatifs à la pluviométrie des cinq dernières années représentée en cumul trimestriel et mensuel :



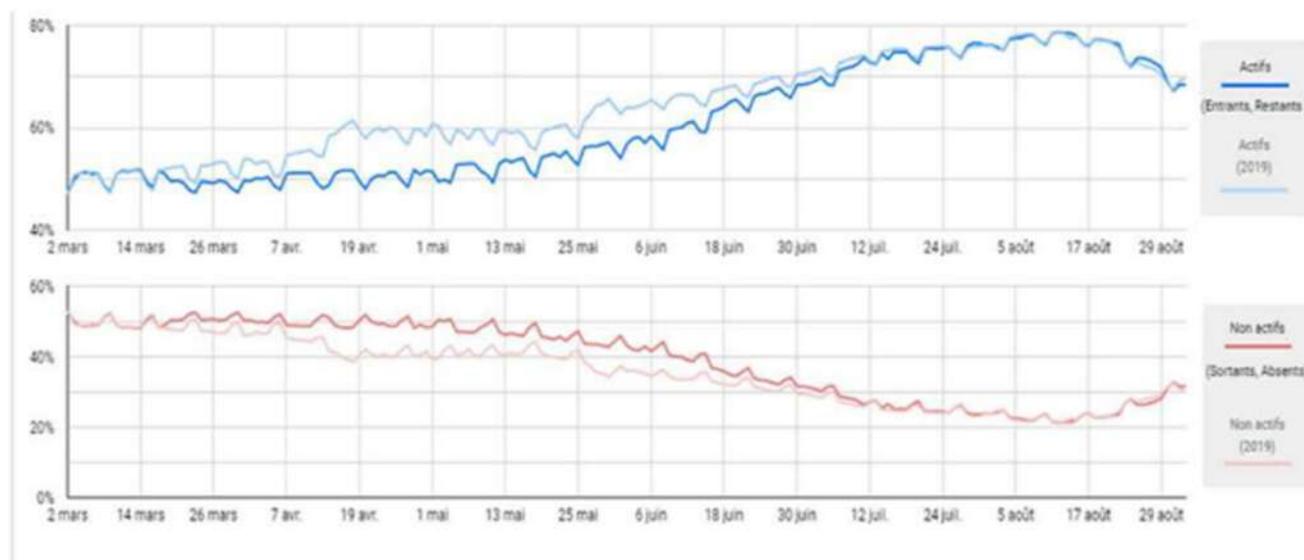
La représentation trimestrielle met en évidence les faibles cumuls de pluie sur l'année comparativement à ceux des 2 années précédentes.

Volumes produits

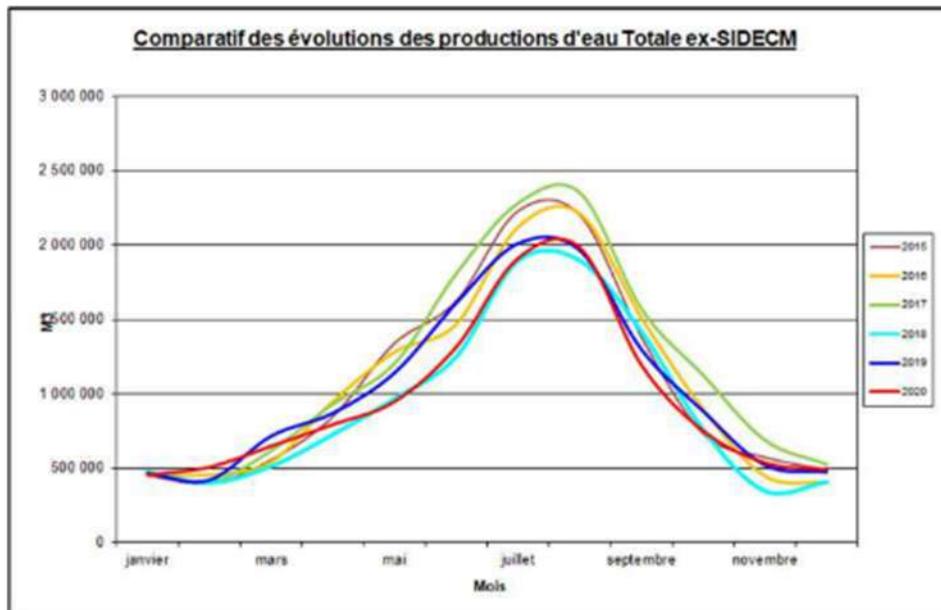
Les volumes produits lors de la saison estivale 2020 sont largement inférieurs aux volumes produits pour la saison 2019. Sur l'ensemble du périmètre, **les volumes de production** sont passés de 12.4 Mm3 en 2019 à 11.5 Mm3 en 2020, représentant **une baisse de 6.8%**. L'année 2020 est donc une année de production d'eau potable « plutôt basse » comparée aux 5 dernières années.

Cette évolution est évidemment liée à la pandémie due au Coronavirus qui a impacté la fréquentation sur le territoire au cours de l'année 2020. On a effectivement observé une baisse significative de la fréquentation dès le début du confinement soit à compter du 17 mars. Ce n'est qu'à partir de la mi-juillet que le niveau de fréquentation a rattrapé celui de l'année 2019, le mois d'août 2020 ayant même dépassé août 2019 sans que cela ne puisse compenser le déficit du premier semestre. L'arrière saison a été décevante du fait des événements pluvieux du début d'automne puis de la deuxième vague de l'épidémie.

Les observations ci-dessus ont été rendues possibles par l'analyse et le suivi, pendant toute la durée de la pandémie, du "niveau d'activité" des compteurs d'eau. Ceux-ci étant télérelevés, il est possible de savoir si des volumes d'eau sont consommés. On peut supposer que si tel est le cas, le logement est occupé. Dans le graphique ci-dessous on peut observer l'évolution des taux de compteur "actifs" et "non actifs". Le décrochage du 17 mars est net, tout comme le bon niveau d'activité du mois d'août.

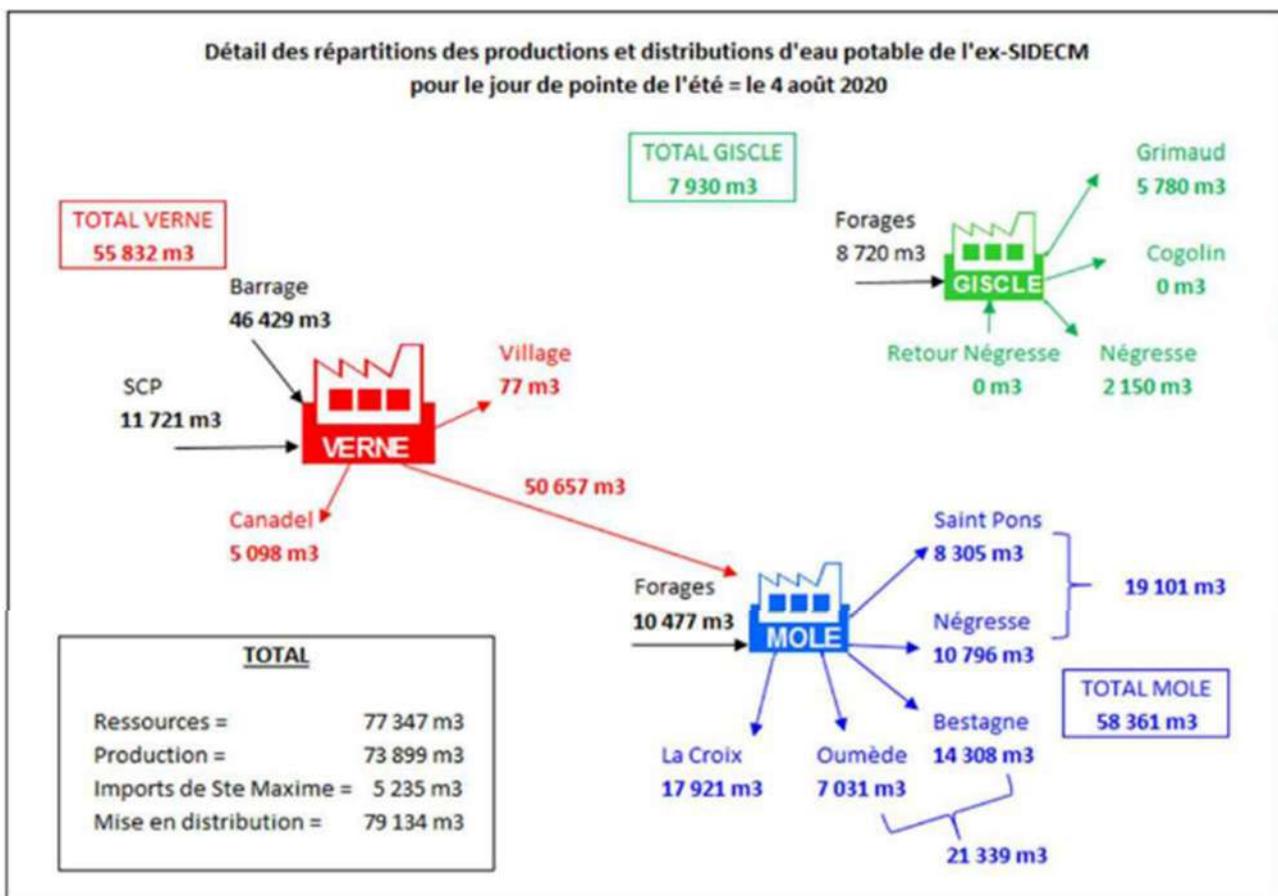


Le graphique ci-dessous présente les volumes mis en distribution sur les 6 dernières années. Il met en évidence, comme indiqué ci-dessus que les volumes 2020 sont plutôt bas au regard des dernières années : 2017 ayant été l'année où l'amplitude de production était la plus forte et 2018 l'année la plus basse.



Fonctionnement du jour de pointe :

La pointe de production a été enregistrée **le 4 août 2020**, avec un volume de production de 73 899 m³ contre 68 516 m³ le 24 juillet 2019.



Les besoins en eau au cours de la pointe estivale ont été stables et proches de ceux de 2013, 2014 et 2019, et les capacités maximales de production ont été atteintes de façon très ponctuelle et limitée.

Durant la période de pointe estivale (entre le 15 juillet et le 15 août) les usines de production ont été fortement sollicitées :

- Le volume moyen produit quotidiennement sur la Verne a été de 55 220 m³/j (pour 57 853 m³/j en 2019 et 50 405 m³/j en 2018) sachant que la capacité de production de 60 000 m³/j, soit une production moyenne à hauteur de 92 % du dimensionnement de l'installation.
- Les usines de la Môle et de la Giscle ont produit un volume moyen journalier respectif de 8 024 m³/j et 2 535 m³/j (pour 5 149 et 1 785 m³/j en 2019, et 9 046 et 2 226 m³/j en 2018), et restent bien dans les capacités de productions de ces installations (respectivement 12 000 et 8 000 m³/j).

Ci-après un tableau récapitulatif des volumes moyen de production par usines sur les quatre dernières années en pointe estivale :

Production journalière moyenne par usine en pointe estivale (15 juillet au 15 août)					
	capacité de production m ³ /jour	2017	2018	2019	2020
La Verne	60 000	63 531	50 405	57 853	55 220
La Môle	12 000	10 897	9 046	5 149	8 024
La Giscle	8 000	2 686	2 226	1 785	2 535

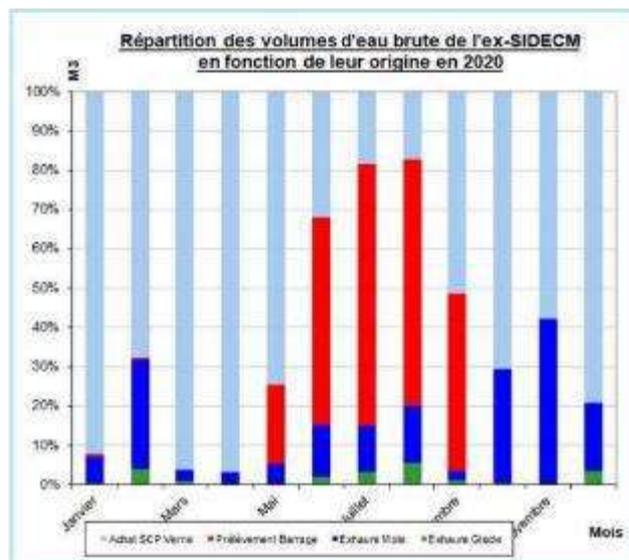
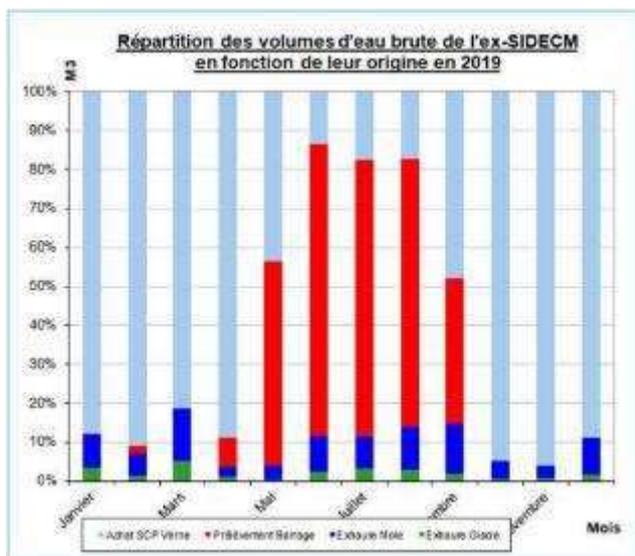
RESSOURCES

a) Les différentes ressources

Le niveau des différentes nappes est resté satisfaisant sachant que le renforcement des nappes a été nécessaire via le débit réservé du barrage qui a été augmenté de 25 l/s à 150 l/s en pointe estivale. Cette action est menée à la même période chaque été.

La tendance des prélèvements des nappes alluviales de la Môle et de la Giscle est bien moindre par rapport au dernier exercice notamment en termes de proportions durant la saison (de mai à septembre).

A noter en 2018 qu'il a été nécessaire en fin d'année de solliciter davantage ces ressources du fait de travaux de renouvellement. Les graphiques ci-dessous le mettent en évidence :



Les prélèvements sur les nappes restent limités cette année encore. L'objectif étant de ménager les ressources, sachant que les nappes sont utilisées principalement en ressources complémentaires à la production.

Le tableau ci-dessous met en évidence la tendance à la baisse de ces prélèvements sur les ressources alluviales. La seule hausse constatée est sur l'année 2017 : année d'une sécheresse exceptionnelle, et en 2020 marquée par les sollicitations ponctuelles exceptionnelles à l'usine de La Môle : au mois de février pour les besoins de la SCP (essais de pression et remplissage du barrage), au mois d'août afin de pallier aux casses du Bonna DN600, ainsi qu'au dernier trimestre pour les interventions sur le Bonna DN600 (passage caméra, essai de pression et autres détaillés par ailleurs).

	Prélèvement exhaures La Môle		Prélèvement exhaures La Gisèle		Prélèvement total sur les exhaures SIDECM	
	volumes	% écart N-1	volumes	% écart N-1	volumes	% écart N-1
2014	1 522 230		558 720		2 080 950	
2015	1 465 041	-3,8	392 380	-29,8	1 857 421	-10,7
2016	1 179 123	-19,5	327 385	-16,6	1 506 508	-18,9
2017	1 317 808	11,8	384 760	17,5	1 702 568	13,0
2018	1 119 092	-15,1	406 890	5,8	1 525 982	-10,4
2019	1 056 755	-5,6	284 313	-30,1	1 341 068	-12,1
2020	1 533 986	45,2	278 710	-2,0	1 812 696	35,2

Au cours de la période estivale, les teneurs en chlorures mesurées sur les champs captant de la Môle et ceux de la Gisèle sont restés stables et conformes.

b) Barrage de La Verne et achats d'eau SCP

Les ressources utilisées pour la production d'eau potable sur l'usine de La Verne sont de deux natures :

- L'eau de la Société du Canal de Provence est la ressource principale et est utilisée toute l'année avec

un changement de débit souscrit associé à une tarification différente sur la période estivale (complément de ressource avec effacement de pointe)

	Période hors pointe	Période de pointe
	Du 1 ^{er} janvier au 14 mai du 16 septembre au 31 décembre	Du 15 mai au 15 septembre
Débit souscrit	500 l/s	375 l/s

- L'eau du barrage de La Verne est utilisée en période estivale lors du changement du débit souscrit à la SCP

Les volumes prélevés à la Société du Canal de Provence sont plus faibles que ceux de 2019 (6,1 Mm3), puisqu'ils représentent environ 5.9 Mm3, soit **une baisse de 2.7%**.

En 2020, le barrage était rempli à sa pleine capacité dès le début janvier, c'est-à-dire à 8 Mm3, grâce aux fortes précipitations de l'automne 2019.

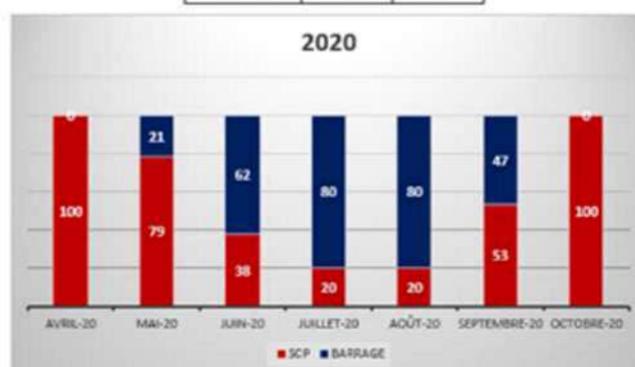
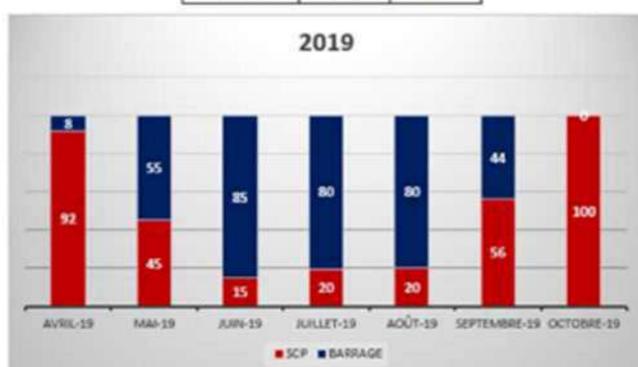
Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, les volumes prélevés dans le barrage de la Verne ont été de 3,9 Mm3 en 2020, pour 4.6 Mm3 en 2019, soit **une baisse de 15.6%**.

A noter que les essais annuels des vannes du barrage ont été réalisés le 1er décembre et le rapport transmis à la collectivité. Les essais habituellement réalisés avant la saison n'ont pu être réalisés du fait du confinement sanitaire du printemps 2020.

L'évolution de la répartition des différentes eaux alimentant l'usine de la Verne est compilée dans les tableaux et graphiques ci-dessous (en %) :

2019	SCP	BARRAGE
avril-19	92	8
mai-19	45	55
juin-19	15	85
juillet-19	20	80
août-19	20	80
septembre-19	56	44
octobre-19	100	0

2020	SCP	BARRAGE
avril-20	100	0
mai-20	79	21
juin-20	38	62
juillet-20	20	80
août-20	20	80
septembre-20	53	47
octobre-20	100	0



On remarque que le basculement sur la répartition estivale classique d'alimentation de l'usine de la Verne 80/20 (80% barrage/20% SCP) s'est fait en 2020 du 15 mai au 15 septembre avec un mélange progressif mis en oeuvre en mai et juin lié au confinement sanitaire du printemps.

La qualité d'eau du barrage est très changeante durant la période d'exploitation, demandant une vigilance particulière sur les filières de traitement d'eau et de boues mises en oeuvre du mois de mai au mois de septembre.

Au cours de la période estivale 2020, il a été enregistré des taux de COT élevés dépassant la référence de qualité de 2 mg d'O2/l (voir détails par ailleurs), du fait de la qualité de l'eau du barrage qui est

particulièrement chargée en matières organiques et en particules. Cela nécessite également une vigilance accrue sur la filière boues, qui atteint en pointe estivale la limite de ses capacités de traitement et de stockage dans sa configuration actuelle.

Il est à noter qu'aucune non-conformité n'a été enregistrée sur la qualité de l'eau mise en distribution durant la période estivale.

Usines de production

- **Usine de La Verne**

Fonctionnement hydraulique

L'usine de la Verne a été bien sollicitée au cours de la pointe estivale avec ponctuellement quelques dépassements de sa capacité de production :

% moy capacité production	juin	juillet	août	sept
2019	82	99	94	64
2020	64	91	89	67

Le volume maximal de production a été atteint le 10 août 2020 avec 60 552 m³/jour.

Les enjeux de l'exploitation en 2020 étaient axés sur la gestion process de l'usine comme détaillé ci-dessous.

Événements process et traitement

- ❖ **Alimentation Eaux de la SCP :**

L'approvisionnement de l'usine de la Verne en eau de la SCP a été arrêté du 18 au 24 février du fait des essais demandés par la SCP.

Les problèmes de fonctionnement de la vanne de régulation à l'arrivée des eaux de la SCP sur l'usine sont de nouveau apparus en 2020 du fait de l'accumulation de déchets qui ont colmaté le filtre en place.



❖ Alimentation Eaux du Barrage :

La qualité de l'eau brute provenant du barrage impacte l'exploitation de la filière de traitement mise en œuvre depuis 2011, à savoir la décantation lamellaire ainsi que la filière boues (épaississement, centrifugation et séchage solaire).

Le suivi du COT et des Bromates est réalisé en continu afin de garantir la conformité de la qualité de l'eau mise en distribution. Des taux de COT élevés ont été enregistrés sur la période estivale dépassant la référence de qualité de 2 mg d'O₂/l (voir détails par ailleurs), du fait de la qualité de l'eau du barrage qui est particulièrement chargée en matières organiques et en particules.

Du fait de la présence de Cyanobactéries constatées dans les eaux du barrage en juin et juillet 2019, une sonde de mesure en continu des Cyanobactéries a été mise en œuvre sur les eaux brutes de l'usine de La Verne avant la saison estivale 2020 afin de permettre la quantification de ces algues en temps réel et définir les dispositions nécessaires en cas de détection.

❖ Les décanteurs :

En début de période estivale 2017, les décanteurs ont subi une eutrophisation massive qui a duré tout l'été. Pour remédier à ce phénomène, la couverture des ouvrages a été proposée et réalisée avant la période estivale sur l'un des décanteurs en 2018 et sur le second en 2019 :

Décanteur non couvert



Décanteur couvert



L'efficacité de ces couvertures est avérée car il était primordial de remédier au développement des algues qui impactait d'une part la structure des lamelles de décantation par leur poids, et d'autre part le passage de l'eau à travers les lamelles par obstruction, dégradant de fait la décantation et contribuant à diminuer les performances de cette étape de traitement.

La consommation de PAX a diminué en 2020 de 18% comparée à 2019 : 523 T en 2020 pour 637 T en 2019. Cette baisse est corrélée à la diminution des volumes d'eau du barrage traités (- 15.6%).

❖ La filière boues

Depuis sa construction en 2011, la filière boues n'a jamais atteint les performances attendues que ce soit en termes de performance process, ou en termes de capacité de stockage. Cela implique des volumes de boues plus importants à des concentrations en matières sèches trop faibles. Il découle de cette situation, que la filière boues :

- Est hydrauliquement saturée ; sans aucune capacité tampon ; impliquant la présence de technicien d'exploitation pendant des jours non ouvrés
- Est énergivore, puisque les volumes importants à traiter nécessitent des fonctionnements horaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

plus étendus sur les équipements (agitateurs, pompes,...) et notamment de la centrifugeuse

- A des performances de déshydratation moins bonnes en termes de siccité, impliquant des volumes de boues déshydratées plus importants ainsi qu'une augmentation des temps de séjours dans les serres (réduction de l'autonomie)

Des optimisations ont été étudiées concernant cette filière de traitement durant la saison estivale 2018 afin de déterminer les axes permettant d'atteindre les garanties Constructeur en termes de performances process.

Les points retenus étaient les suivants :

- optimiser les capacités de stockage en amont et en aval de la déshydratation,
- diminuer les volumes d'eau de lavage alimentant l'épaississeur avec augmentation des concentrations,
- améliorer la qualité des eaux rejetées au milieu naturel,
- sécuriser la filière qui n'est équipée que d'une seule centrifugeuse.

Toutes ces actions ont conduit à des **propositions de travaux amélioratifs dans le cadre du renouvellement 2019 réalisés avant la saison estivale**, à savoir :

- Mise en œuvre d'une agitation permanente de la bache eaux sales
- Régulation du débit des eaux sales envoyées vers l'épaississeur
- Mesure de MES en continu sur l'arrivée des eaux sales
- Ajout d'un point de prélèvement sur l'arrivée des eaux sales en amont de l'épaississeur
- Remplacement des blocs lamellaires de l'épaississeur et obturation des espaces en périphérie des blocs
- Ajout d'un chapeau chinois sous la herse afin d'améliorer la concentration des boues épaissies extraites
- Déplacement des mesures de voile de boues (en opposition dans l'ouvrage et sous les lamelles) et de la mesure de turbidité sur la surverse pour plus de représentativité
- Extraction des boues en fonction d'une cadence-durée sur un seuil de niveau du voile de boues
- Ajout d'un point de prélèvement des boues épaissies



Le fonctionnement de la file boues observée en 2019 et optimisée en 2020 a permis les conclusions suivantes :

- Fonctionnement de l'épaississeur globalement amélioré (charges hydraulique et massique lissées et stabilisées)
- Définition de consignes de fonctionnement (seuils de niveau du voile de boues pour pompage des boues)

Une réflexion est également menée sur le volume supplémentaire de stockage de boues qui permettrait de stabiliser le fonctionnement de la filière de traitement en concentrant les boues avant déshydratation.

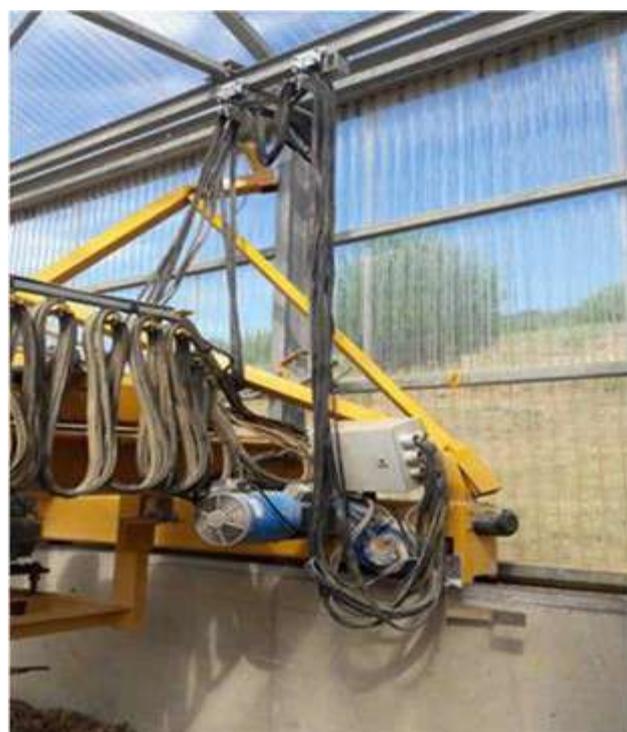
La consommation de polymère de déshydratation a baissé en 2020 de 57% comparé à 2019 : 4.6 T en 2020 pour 10.7 T en 2019. Ce traitement ayant lieu en amont des serres, la diminution de consommation de polymère est liée principalement aux volumes traités ainsi qu'à la qualité de l'eau brute provenant du barrage ainsi que les modifications de fonctionnement de l'épaississeur.

% écart 2019- 2020	FLOPAM AN 905 SEP POLYMERE EAU/BOUE S	HYDREX 6099 POLYMERE CATIO DESHYDRA TATION	PAX XL63	CO2	Chaux	Chlore	Boues évacuées
La Verne	-26	-57	-18	-8	-10	-49	-14

❖ Les serres

Concernant le fonctionnement des serres de séchage solaire, à la suite des travaux de renouvellement relatifs au remplacement des câbles guirlandes et de leurs supports, plusieurs dysfonctionnements des guides des ponts d'étalement des boues ont été rencontrés début juillet sur les 2 serres.

Il s'est avéré que les nouveaux chariots de support ont des dimensions différentes de ceux installés initialement, les efforts mécaniques et les forces de traction se sont révélés différents après expertise des dommages (mat du bras principal, qui est meneur, plié et entraîne le chariot de tête qui est suivi par les chariots porteurs de câble).



Des ajustements de position des fins de courses et la reprise du nombre de boucles des câbles ont été nécessaires, certaines soudures de l'IPN sur lesquels sont posés les chariots ont été effectuées afin de fiabiliser le fonctionnement des ponts. Deux interventions de nuit ont été nécessaires pour la réhabilitation des châssis endommagés.

Les casses sont intervenues dans les deux serres dans un délai très court (7 jours entre les deux casses) et pour des raisons de continuité de service, il n'a pas été possible d'anticiper la 2nde casse dans la serre 2, ni de profiter du retour d'expérience des opérations réalisées dans la serre 1.

A noter que pour pallier une éventuelle indisponibilité des serres, des bennes ont été mises à disposition pendant un mois sans finalement avoir eu besoin de les utiliser.

Concernant le volume de stockage des boues dans les serres, des évacuations ont été réalisées au dernier trimestre pour vider les serres.

En 2020, le **tonnage de boues sèches évacuées** est de 409 tonnes pour 475 tonnes en 2019, soit une **baisse de 13.9%**.

Aucune nuisance olfactive n'a été signalée en 2020.

- **Usine de La Môle**

Fonctionnement hydraulique

La production de l'usine de la Môle à partir des forages a **augmenté de 54.9%** en 2020 avec 1.6 Mm3 comparé à 2019 avec 1 Mm3.

L'usine de la Môle a distribué 10.4 m3 en 2020 comparé à 2019 avec 11.2 m3, soit **une baisse de près de 6.7%**.

L'usine de la Môle est un nœud de pompage essentiel à la distribution en eau de la majeure partie du territoire du Golfe de Saint-Tropez.

En octobre 2016, l'étage de pompage du moyen service a été mis en service, desservant les communes de la Croix-Valmer, Ramatuelle et Saint-Tropez.

2020	Haut service	Moyen service	Bas service
V total hors perte		10 450 259	
volumes annuels	2 449 293	3 321 490	4 679 476
% répartition	23	32	45
KW total hors utilités		5 157 233	
KWh annuels	1 921 399	1 848 735	1 387 099
% répartition	37	36	27

Ce tableau confirme le soulagement du haut service observé depuis 2017. La répartition non corrélée entre les volumes et les consommations énergétiques s'explique par la différence de puissance des pompes entre les étages de pompage, qui est en adéquation avec les hauteurs manométriques d'élévation.

Événements process et traitement

Par anticipation de l'obsolescence des pièces de rechange constitutives du système central des automatismes de l'usine, une mise à niveau était nécessaire afin de regrouper et remettre à niveau les équipements mis en place en fonction des évolutions de l'usine. Ainsi les études préparatoires à **l'opération de revamping des automates de l'usine** ont débuté au dernier semestre 2019 pour une mise en service au premier trimestre 2020.

L'opération de renouvellement des automates de l'usine de La Môle s'est finalisée en mars 2020 juste au moment du confinement sanitaire lié à la pandémie du Coronavirus, ce qui n'a pas permis de réaliser

complètement les différents tests de vérification et de réception, sachant qu'à la mi-mai en sortie de confinement, la saison estivale était engagée.

Les casses survenues le 3 et le 21 août sur le feeder BONNA DN600 assurant le transfert entre l'usine de La Verne et l'usine de La Môle (voir descriptif par ailleurs) sont liées à un phénomène transitoire de surpression généré par la fermeture brusque des vannes à l'entrée de l'usine de La Môle.

L'ensemble des actions correctives ont été réalisées à la mi-mars 2021. La saison estivale 2021 va permettre de valider l'ensemble des mesures mises en œuvre et d'évaluer les compléments éventuels liés à des configurations de fonctionnements spécifiques.

- **Usine de La Gisle**

Fonctionnement hydraulique

La production de l'usine de la Gisle à partir des forages a **augmenté de 9.8%** en 2020 avec 228 530 m³ comparé à 2019 avec 208 136 m³.

L'usine de la Gisle a distribué un peu plus d' 1 Mm³ en 2020, volume **stable** comparé à 2018.

Événements process et traitement

Du fait des intempéries de fin novembre 2019, il a été constaté la mise à nu de la conduite d'exhaures des captages de Réparade. Les travaux de remblaiement ont été réalisés au début du mois de janvier 2020.

- **Occupation des champs captant par les gens du voyage**

Nous avons eu comme chaque année, au cours de la période estivale, la présence de campements de gens du voyage sur les périmètres de protection rapprochés de forage. Ces derniers se sont raccordés à plusieurs reprises sur les installations de façon sauvage mettant en danger les usagers et nos équipes.

Des échanges informatifs ont eu lieu auprès de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez durant cette période.

Comme chaque année au départ des campements sauvages, les périmètres des champs captant sont souillés par des quantités d'immondices et détritiques.

DISTRIBUTION

Le paragraphe suivant décrit les principaux faits marquants survenus sur le réseau de distribution au cours de l'année 2020, ou antérieurs à 2020 mais ayant eu des conséquences sur l'année en cours.

Les faits marquants sont listés par commune.

Commune de Cavalaire

- **Route Gynérium**

Suite au glissement de terrain avec éboulement du talus de la route qui s'est produit le 12 janvier 2010, la canalisation d'eau potable PVC 200 mm qui sert au remplissage et à la distribution du réservoir des Collières a été sécurisée définitivement sur une dizaine de mètres par la réalisation de 3 points de confortement.

Les travaux de confortement du talus n'ont toujours pas été exécutés à ce jour. Ils pourront l'être par la commune et la copropriété concernée, indépendamment des points d'ancrage de la conduite qui resteront en place.

Remarque : s'agissant d'une conduite en matériaux plastiques, exposée au rayonnement solaire et aux variations de températures, VEOLIA a mis en place début 2016 une protection par bandes adhésives pour pérenniser l'ouvrage.

- **Les Villas de Cavalaire – Tirilly**

Un abonné, dont la résidence secondaire se trouve dans le quartier Frais Vallon à Cavalaire, s'est plaint l'été 2012 de problèmes de qualité d'eau potable, occasionnant des tâches sur son linge.

VEOLIA s'est rendu sur place, a constaté la présence de nodules sombres dans l'eau potable, a effectué une purge du réseau et a fait un prélèvement d'eau.

Les analyses indiquaient la présence de fer et de manganèse en concentration élevée mais conforme.

Le 02/08/2012, une seconde purge très importante a été effectuée dans tout le quartier ; la saison estivale 2012 s'est passée sans autre réclamation à ce sujet.

Été 2013, cet abonné de nouveau sur place a porté la même réclamation.

Le 22/07/2013, une nouvelle purge de l'ensemble du quartier a été réalisée en augmentant fortement les débits de vidange par les poteaux incendies.

Les nodules, effectivement présents aux différents points de rejet, ont disparu suite à cette purge.

De nouvelles analyses indiquaient la présence de fer et de manganèse à des concentrations élevées.

Le 01/08/2013, dès connaissance de ces résultats, une enquête a été menée sur place afin de localiser le secteur affecté et vérifier si une pollution du réseau par retour d'eau brute/forage avait lieu.

Les analyses pratiquées sur le réseau ont permis d'écarter cette hypothèse.

Configuration du réseau d'eau potable :

Le quartier de Frais Vallon est alimenté par l'eau de la Verne qui est reprise à l'usine de la Môle et envoyée par pompage au réservoir de tête de la Croix-Valmer (La Croix 2000).

Ce tronçon de réseau est constitué de tuyaux fonte. Aucune anomalie n'a été constatée au niveau du village de la Croix-Valmer où VEOLIA et l'ARS effectuent un suivi régulier.

A l'aval, le réseau est constitué d'une conduite fonte DN500mm puis une conduite fonte DN400mm posées au cours des 10 dernières années.

Plus à l'aval, il s'agit d'une conduite fonte DN300mm de 1965 sur un linéaire important (3500m environ) jusqu'au quartier Frais Vallon.

Remarque : les différentes antennes alimentées par la conduite fonte DN300mm sont en PVC ou en PEHD. Une petite antenne en fonte DN150mm, prolongée par un PVC 63mm, alimente la rue où se trouve l'abonné concerné. Le tronçon en fonte DN150 a été créé en 1988.

Hypothèses :

La présence des métaux dans l'eau pourrait être liée au décrochage du film bactérien situé à l'intérieur des conduites de distribution, ayant accumulé des métaux au fil du temps ; décrochage pouvant être provoqué par de fortes fluctuations de débits dans le réseau, notamment par les essais annuels de poteaux incendies, la pointe de consommation en période estivale, ...

De nombreuses analyses ont été réalisées sur le linéaire « réservoir La Croix – quartier frais Vallon ».

Les concentrations en fer et manganèse deviennent élevées dans les prélèvements réalisés au droit et à l'aval de la conduite fonte DN300mm.

Elles s'accumulent dans les points bas du quartier Frais Vallon où le réseau forme des culs-de-sac.

Un sondage a été réalisé sur la conduite Fonte 300mm.

Il s'est avéré qu'un film de 1-2mm d'épaisseur et de couleur sombre (semblable aux nodules retrouvés chez l'abonné) recouvre l'intérieur du tuyau.

Il semble que le décollement de ce film provoque les désordres rencontrés à l'aval.

Les concentrations en fer et manganèse sont des références de qualité : le dépassement des valeurs seuils n'induit pas la non-conformité de l'eau distribuée.

Cela se traduit par des tâches de petits points noirs sur le linge lavé.

Mesures préventives

Au vu de l'historique décrit ci-avant, VEOLIA procède depuis 2013 et durant la période estivale à des purges du réseau ainsi qu'à des analyses régulières de la qualité de l'eau distribuée, dans le quartier situé à l'aval de la conduite Fonte 300 mm (en particulier dans le quartier de l'abonné).

Par ailleurs, nous avons procédé à la modification partielle du sens de circulation de l'eau dans ce quartier.

Ces mesures se traduisent par des taux de Fer et de Manganèse à des valeurs satisfaisantes.

Depuis 2015, aucune réclamation n'a été formulée auprès de VEOLIA.

- **Ancienne voie des Chemins de fer de Provence**

Des éboulements successifs de terrain ont ramené de la terre sur l'ancienne voie de chemin de fer, entre le Hameau du Dattier et la commune du Rayol-Canadel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Les matériaux recouvrent une conduite majeure en fonte DN200mm située sous cette portion de l'ancienne voie CP et rendent l'accès très difficile en cas de fuite : l'emprise est approximativement de 50m (L) x 2,5m (l) x 1,5m (H).

Les travaux de remise en état de la piste ont été réalisés durant l'hiver 2019 – 2020.

- **Réservoir Roseraie : sécurisation chambre de vannes**

Depuis plusieurs années, le Génie-Civil du réservoir de la Roseraie (en particulier la chambre de vannes) est fortement délabré et constitue un danger pour les intervenants. VEOLIA avait interdit à ses équipes d'y travailler et le réservoir a été bypassé.

Toutefois, comme il est essentiel de pouvoir continuer à exploiter les équipements hydrauliques, électriques et de télésurveillance situés à l'intérieur de la chambre des vannes, sans mettre en péril le personnel exploitant, VEOLIA a mis en place début 2016 un aménagement d'urgence avec des étais qui constituent une solution provisoire.

Le schéma directeur finalisé début 2017 conclut au démantèlement du réservoir de la Roseraie (qui ne sera donc pas reconstruit à cet endroit).

Dans l'attente du démantèlement de l'ouvrage, et **si cette phase transitoire devait durer plusieurs années, le SIDECM devrait prendre des dispositions pour sécuriser le plafond de la chambre de vannes.**

Commune de la Croix-Valmer

- **Réservoir de Collebasse**

Ce réservoir est très fortement sollicité durant la période de pointe, en particulier par le secteur de distribution côté Ramatuelle. Le niveau d'eau du réservoir de Collebasse est maintenu grâce à la mise en service de l'accélérateur des Hameaux : ce dernier fonctionnait de manière quasi-continue de mi-juillet à mi-août 2013.

Depuis 2014, plusieurs actions ont été menées pour diminuer cette tension sur le remplissage du réservoir de Collebasse.

Ainsi un second accélérateur a été mis en place en 2014 pour assurer un secours.

Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle sectorisation sur le réseau public a conduit à modifier certains modes d'alimentation historiques et en particulier à réduire le transfert Les Hameaux – Collebasse : certains quartiers situés à l'Est de La Croix-Valmer (exemple : Gigaro) ont en effet été soustraits du réservoir de Collebasse ; ils sont ainsi alimentés directement par les réservoirs situés au village de La Croix-Valmer.

En parallèle, le renforcement de l'alimentation du réservoir de l'Oumède (cf. chapitre « commune de Ramatuelle ») a permis au cours de l'été 2015 de réduire les volumes fournis par le réservoir de Collebasse en direction de Ramatuelle ; le réservoir de l'Oumède pouvant délivrer des volumes plus importants.

Au cours de l'été 2015, le temps de fonctionnement cumulés des accélérateurs des Hameaux était par conséquent nettement en recul :

- En moyenne inférieur à 2h/jour sur la période 25/06/2015 – 28/08/2015 (pour 11h en 2014 et 19h en 2013).
- Une pointe à 9h/jour le 11/08/2015 (fonctionnement à 24h/jour pendant 28 jours en 2013).

Toutefois, depuis 2016 on constate une élévation significative des durées de pompage :

	2016	2017	2018	2019	2020
Durée moyenne de pompage sur la période juillet-août	11h/j	13h/j	7h/j	10h30/j	13h40/j
Temps de pompage journalier maximum sur la période	19h le 11/08/16	21h30 le 25/07/17	15h30 le 03/08/18	16h40 le 11/07/19	23h47 le 06/08/20

A noter que nous avons constaté une baisse significative des consommations sur l'année 2018 pour l'ensemble du territoire suite aux événements météorologiques. Bien que les temps de pompage de 2018 soient inférieurs aux autres années, cette élévation est à la fois liée à :

- Une consommation particulièrement élevée durant les étés sur l'ensemble du réseau du périmètre,
- L'insuffisance du réseau situé à l'aval du réservoir de l'Oumède pour desservir les secteurs de Pampelonne, Tahiti/Capon, Tournels, etc en période de pointe.
 - > des baisses de pression importantes et répétées ont été observées sur les points hauts de ces quartiers. Les équipes VEOLIA ont dû décompartmenter le réseau pour envoyer de l'eau depuis la Croix-Valmer, via le réservoir de Collebasse, en direction de la Quessine et Pampelonne et ainsi soulager le réservoir de l'Oumède.
- Le temps de pompage journalier maximum sur l'année 2017 correspond aux périodes d'incendies.
- Le temps de pompage journalier maximum sur l'année 2020 correspond aux périodes de crises suite aux casses sur le Bonna 600 entre l'usine de la Verne et l'usine de la Môle. Pour autant, la durée moyenne de pompage sur la période juillet-août est la plus forte depuis les cinq dernières années. Cet indicateur confirme bien la tendance à la hausse des consommations sur ce secteur et la tension accrue sur les équipements.

Commune de Gassin

- **RD98 – Fuite sur la conduite DN 400 – Le Brin d'Azur**

Le 6 juillet 2018, une fuite d'eau a été déclarée sur la RD98 sur la commune de Gassin au niveau de l'hôtel le Brin d'Azur.

Le diagnostic lancé immédiatement a permis de mettre en évidence une fuite importante sur la conduite principale alimentant le bas service des communes de Gassin et Saint-Tropez : canalisation en fonte de 400 mm de diamètre. Le tronçon a dû être isolé pour limiter les risques de dégradations de la chaussée, les pertes en eau et les manques d'eau sur les points hauts.

Des manœuvres conséquentes sur les réseaux ont été réalisées afin de maintenir la distribution d'eau de la quasi-totalité des abonnés alimentés par ce feeder. Seuls les abonnés situés à proximité de la fuite ont subi un manque d'eau (lotissement "Les Lisières de Saint-Tropez", la résidence Odalys, les hôtels Kube et Brin d'Azur, la boulangerie qui jouxte le Brin d'Azur).

Dès l'ouverture de chaussée, nous avons été confrontés à la présence de nombreux réseaux, nous obligeant à terrasser à la main. La canalisation étant située à plus de 3 m de profondeur avec la présence de 9 réseaux ou câbles au droit de la conduite, la réparation dans un délai court et sans moyen adapté n'a pas été possible.

Dans un premier temps, nous avons été contraints de tamponner la conduite de part et d'autre de la fuite afin d'organiser les moyens humains et matériels pour intervenir en sécurité et garantir le bon déroulement de l'opération. Le terrassement a été effectué à l'aide d'une aspiratrice et un blindage sur mesure a été mis en place. La remise en service du feeder a été effective le 19/07/18, soit 13 jours après la casse.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Suite à une analyse métallographique de la canalisation, il a été constaté que la conduite présente sur la génératrice inférieure une corrosion importante de la partie extérieure du tuyau certainement liée à la proximité d'eau de mer.



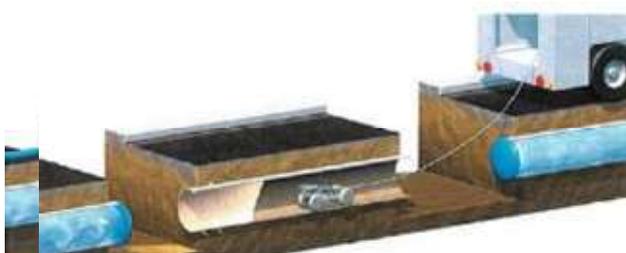
En 2019, Veolia a lancé un diagnostic complet de cette conduite afin d'étudier sur l'ensemble du linéaire le risque d'une nouvelle casse. Un profil en long a mis en évidence le passage de la conduite en sous œuvre de plusieurs cadres pluviaux. Chaque franchissement a été analysé afin de vérifier la profondeur de la conduite d'eau potable et la proximité d'eau de mer. Au final, seul le passage en sous-œuvre au droit de la fuite présente un risque significatif.

Compte tenu de l'environnement de la conduite (présence de câbles, forte profondeur, trafic important, etc.) nous avons étudié les possibilités de réaliser des travaux sans tranchée.

Nous avons proposé une technique de réhabilitation par application de résine polyuréthane structurante de 6 mm. Cette solution a été validée par la collectivité et mise en œuvre au printemps 2020.

L'opération de réhabilitation s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Réalisation de 2 fouilles de part et d'autre du tronçon à réhabiliter
- Découpe et dépose des conduites
- Nettoyage mécanique réalisé grâce à un outil racleur fixé sur un train de tringle flexible en acier à contre débit d'eau
- Séchage de la conduite à l'aide de tampons en mousse et air comprimé sec
- Inspection télévisée après nettoyage
- Application de la résine polyuréthane de 6 mm structurante grâce à un treuil
- Inspection télévisée après application de la résine
- Raccordement et remise en service du tronçon réhabilité





Cette technique a permis de réduire considérablement le génie civil et la durée des travaux dans un environnement où les contraintes sont élevées. Le revêtement apporte une résistance à la conduite qui permet de tolérer les mouvements de terrain. La mise en place de vannes de sectionnement à proximité de l'intervention a été nécessaire pour assurer la continuité de service.

- **Fuites sur conduite Bonna de 500mm – Quartier les Pasquiers**

Au cours du deuxième semestre 2017 nous avons constaté une hausse anormale des volumes mis en distribution. Une recherche de fuites active a été engagée sur l'ensemble du périmètre et en particulier sur la distribution du bas service qui a été rapidement identifié comme le principal secteur à la dérive. Une quinzaine de personnes a été mobilisée pour :

- analyser les données de sectorisation,
- localiser les fuites sur le terrain,
- terrasser et réparer les conduites,
- contrôler le retour à une situation normale.

Pendant cette période, nous avons réparé une quinzaine de fuites, ce qui a permis de neutraliser environ 1000m³/jour. Nous sommes intervenus à la fois sur des branchements tout comme sur des conduites principales tel que le feeder Bonna DN500 qui relie l'usine de la Mole au réservoir Négresse.

Trois fuites ont été réparées sur ce feeder, elles sont les principales raisons de cette dérive. Par contre, elles ont été difficiles à identifier et à trouver car :

- le feeder transitant des débits très importants, le comptage en place en sortie d'usine ne permet pas de mettre en évidence des débits de perte de tranches inférieures ;
- il y a peu de point de contact sur cette conduite et les techniques d'écoute ne sont pas adaptées sur du Bonna,
- la conduite traverse la colline et l'eau s'infiltrait dans la nappe ou s'écoulait dans un vallon caché par la végétation.

Les techniques de réparations sur ce type de conduite sont très spécifiques et nécessitent, en fonction de la position de la casse, de renouveler un tronçon complet.

Le délai de réparation est à chaque fois important, car il exige un diagnostic préalable puis doit à la fois tenir compte des contraintes d'exploitation, de conditions de terrassement conséquentes, de la coordination avec les équipes Bonna Sabla et du délai d'approvisionnement du matériel et pièces dédiés.

En l'occurrence, la réparation de la 1^{ère} fuite détectée fin août 2017 n'a pu être traitée qu'en dehors de la période estivale de forte consommation – la neutralisation du feeder Bonna DN500 aurait généré un manque d'eau généralisé -, au cours de la semaine du 16 octobre.

Les autres réparations se sont terminées en janvier 2018.

Ces contraintes de recherche et d'intervention ont été pénalisantes et ont impacté l'Indice Linéaire de Pertes.

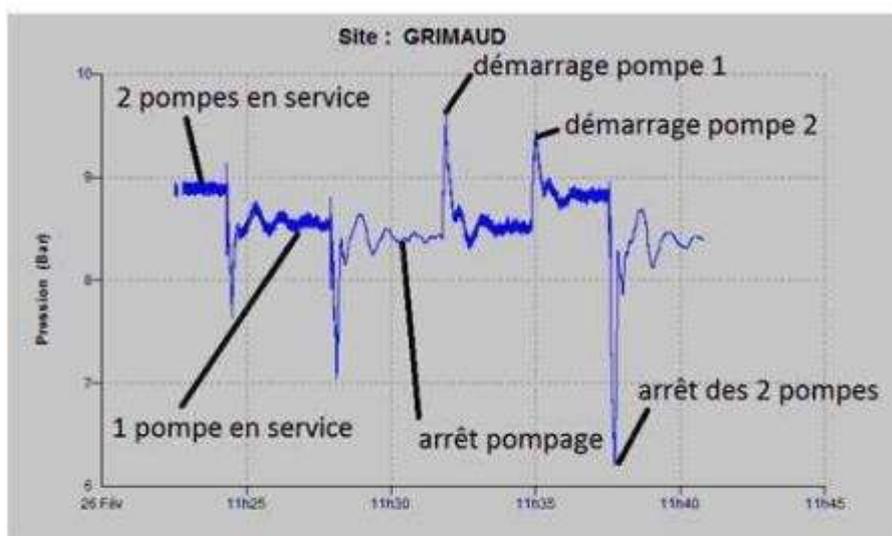
Compte tenu du nombre de fuites observées sur une période très rapprochée, Veolia a décidé d'engager un diagnostic de ce feeder stratégique pour la distribution d'eau potable.

Un plan d'actions destiné à approfondir et analyser la fragilité de la conduite a ainsi été réalisé en 2018 :

- Afin de suivre avec précision le débit de fuite de cette conduite, un compteur a été installé sur un by-pass permettant d'alimenter ce feeder à partir du réservoir Négresse par un simple branchement de 32 mm de diamètre. Le compteur de 15 mm permet d'avoir une lecture précise du débit de fuite, une vérification annuelle est réalisée. Depuis 2019 il a été constaté la présence d'un léger débit (inférieur à 2 m3/j). Compte tenu du linéaire (1 740 m), le feeder est considéré conforme aux objectifs. A noter que cet essai "d'étanchéité" est réalisé sur vanne fermée. Il n'est pas impossible d'avoir un léger passage au niveau de la vanne de sectionnement.
- Une analyse des coups de bélier liés au démarrage et à l'arrêt des pompes a été effectuée en février 2018 pour s'assurer du bon fonctionnement des groupes de pompes et des équipements de protection. Les résultats sont concluants, les équipements sont optimisés et assurent leur fonction.

Mesures de pression sur refoulement 500 mm réservoir Negresse

Mesures coup de bélier sur refoulement station la Môle (ligne bas service) :



Les mesures n'ont pu se faire qu'avec les 2 groupes de refoulement pour respecter les consignes actuelles des pointes de consommation d'EDF. « **Le groupe le plus puissant n'a pu être mesuré** ».

Nous avons effectué une mesure en arrêtant les 2 groupes en même temps pour éprouver le ballon anti-bélier (min 6,2 b). L'hors de coupure de courant pendant un cycle de fonctionnement la variation de pression doit être bien plus importante.

La variation de pression en fonctionnement séquencé (P1, puis P2) est de 2,5 bars (min 7 – max 9,5).

Les variateurs de démarrages (accélération et décélération) sont optimisés et remplissent parfaitement leur fonction.

- Un diagnostic par mesures électriques similaire au diagnostic qui est appliqué sur les conduites acier était envisagé, mais après approfondissement il s'avère qu'il est inadapté aux tuyaux Bonna.

Photos des différentes réparations :





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Commune de Grimaud

- **Réservoir Val de Gilly**

Le réservoir de Val de Gilly (cote TP : 123 m) est alimenté par le réservoir de Grimaud Village (cote TP : 127 m). Cet ouvrage est hiverné et mis en service uniquement pour la période estivale afin d'assurer la distribution d'eau du quartier Val de Gilly situé à l'extrémité du réseau.

Le faible écart d'altimétrie entre les deux ouvrages ne permet pas le remplissage du réservoir de Val de Gilly. Ce dernier reste en niveau bas chaque été et n'assure pas son rôle de stockage, malgré le démontage de la vanne de régulation. Les deux réservoirs sont simplement en équilibre, le remplissage de Val de Gilly se fait en fonction des consommations sur le réseau et des pressions résiduelles.

Compte tenu du faible marnage, un contrôle régulier de la qualité d'eau est réalisé chaque été. Un appoint de chlore est fait manuellement en cas de besoin par la mise en place de galet dans la cuve. Cette configuration impose un suivi régulier de la qualité de l'eau mais également du niveau dans le réservoir pour éviter un débordement par le trop plein.

Enfin, cette situation ne permet pas d'alimenter le hameau en cas de casse de la conduite principale et la défense incendie du secteur n'est pas assurée car elle dépend du bon fonctionnement de ce réservoir.

Pourtant, une partie du linéaire de la conduite d'adduction - distribution a été renouvelée et renforcée par la pose d'une canalisation en PVC DN 110 mm sur environ 1 650 m. Malgré ces travaux d'amélioration, le réservoir ne joue pas son rôle.

Veolia a informé la communauté de communes sur cette situation afin de modéliser le fonctionnement du réseau dans ce secteur et d'apporter une solution pour rétablir le bon fonctionnement de ce réservoir.

- **Réservoir Reine Astrid**

Dans le cadre de l'étude diagnostic du génie civil des ouvrages de distribution d'eau potable lancée par la communauté de commune, le bureau d'études a précisé que le réservoir Reine Astrid est dans un mauvais état général. L'expertise met en avant la présence d'acier apparents corrodés avec des pertes de section, voire des ruptures ponctuelles en sous-face de la couverture du réservoir. Près de 70% de la sous-face est concernée.

Le rapport indique la nécessité de lancer des travaux à court terme et interdit l'accès au-dessus de la couverture de l'ouvrage.

Le réservoir Reine Astrid est stratégique pour l'alimentation du quartier Beauvallon - Bartole. Il n'est pas possible de bypasser cet ouvrage en pleine saison estivale, le secteur ne serait plus alimenté correctement avec des manques d'eau aux heures de pointe.

Dans ce contexte, Veolia a proposé à la collectivité une solution provisoire pour sécuriser l'accès aux équipements, indispensable à la bonne exploitation de l'ouvrage. Les agents intervenants sur le site ont été sensibilisés aux risques et des panneaux d'information ont été mis en place sur place pour alerter et rappeler l'interdiction d'accès au dôme du réservoir.

- **Ruisseau Saint-Pierre – Fragilité du feeder Fonte DN600mm**

Les crues survenues en 2013 et 2014 ont provoqué l'érosion de nombreuses berges dans le Golfe de Saint-Tropez.

Sur la rive gauche du ruisseau Saint-Pierre, cette érosion a causé le déboîtement d'une conduite stratégique en Fonte DN600mm assurant le transfert d'eau potable entre les communes de Cogolin et Grimaud.

Printemps 2014, le réseau eau potable a été réparé et intégré dans une berge reconstituée et protégée par des enrochements.

Les aménagements du cours d'eau ont été financés et réalisés par la Communauté de Commune du Golfe de Saint-Tropez.

Malgré les mises en garde de VEOLIA et du bureau d'études en charge du dossier pour la Communauté de Communes, l'enrochement a été uniquement réalisé au droit de l'affaissement de la berge dans sa longueur, et n'a pas de continuité sur la largeur du lit mineur :

Il est probable qu'à court ou moyen terme les prochaines et successives crues du Saint-Pierre déstabilisent les enrochements posés, mettant de nouveau en péril la conduite d'eau potable réparée, et surtout accentue l'érosion de la berge en aval causant alors la rupture d'autres tronçons de la conduite eau potable : Un tel incident survenant durant la période Avril – octobre, conduirait à un manque d'eau général sur une partie du Golfe (Grimaud, Cogolin, Plan-de-la-Tour, Sainte-Maxime).

La finalisation de la protection de la berge doit être réalisée dans ce secteur.

- **Fuite « Passe de Port Grimaud »**

A sa construction, le réseau eau potable de Port Grimaud était bouclé au niveau de la passe d'accès au port, via deux conduites DN110 en PVC collé posées en parallèle sous le niveau de la mer.

L'une des conduites immergées a été abandonnée depuis de nombreuses années.

En avril 2015, suite à une fuite sur l'autre conduite immergée, celle-ci a également été abandonnée

Il n'y a donc plus de bouclage de réseau dans l'alimentation de Port Grimaud.

Toutefois, si cette situation est défavorable à la circulation de l'eau en période de faible consommation hivernale, elle n'a pas impacté la distribution en période de pointe durant les étés 2015 à 2020.

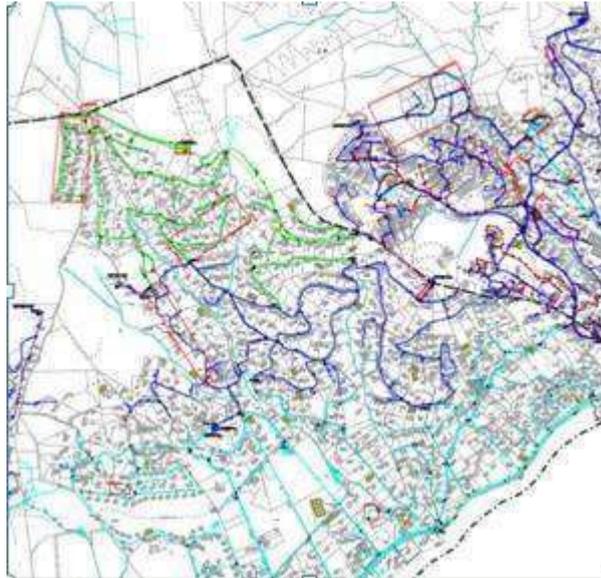
- **Crise sur alimentation du secteur Guerrevieille / Beauvallon / Bartole**

Rappel du contexte

Durant chaque été en période de pointe, des difficultés très significatives sont enregistrées pour desservir la zone littorale de Grimaud qui constitue une zone de très forte consommation, alimentée à partir du réservoir de Cavillon, ouvrage de petite capacité et enclavé.

La difficulté principale réside en l'alimentation tendue du réservoir de Cavillon situé sur le transfert d'eau entre l'usine de la Môle / réservoir de Négresse, Port-Grimaud et Sainte-Maxime.

La seule solution qui permet de tenir un fragile équilibre dans l'alimentation de ce quartier, consiste à procéder à des manœuvres de réseau durant l'été pour compartimenter / décompartimenter le transfert d'eau du littoral entre Port-Grimaud et Sainte-Maxime, en particulier l'influence de l'alimentation de Port-Grimaud.



Crise de l'été 2017

Au cours de l'été 2017, les difficultés de distribution d'eau dans ce secteur ont été si critiques qu'elles se sont traduites par des manques d'eau généralisés.

Historique de la crise

Dès le mois de juin, nous avons observé des consommations anormalement élevées avec des niveaux bas sur le réservoir Cavillon.

La situation s'est dégradée début juillet avec la hausse des consommations. Dès les premières alertes, des contrôles du réseau de distribution (vannes de sectionnement, appareils de réseau) ont été effectués pour s'assurer de la bonne configuration de la desserte.

A partir du 11 juillet, nous sommes entrés dans une période de crise, avec des réservoirs vides quasiment tous les matins.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, différentes configurations d'alimentation ont été testées afin d'optimiser le remplissage du réservoir Cavillon.

Pour valider ce point d'équilibre, des mesures de pression ont été réalisées tout au long des opérations car l'impact des manœuvres a une certaine inertie qui peut prendre plusieurs heures. De plus, les variations importantes du débit au cours d'une même journée perturbent et rendent difficiles l'analyse des modifications apportées. Le 27 juillet, il a été décidé d'alimenter tous le quartier de Beauvallon à partir du réservoir Souleyas (Sainte-Maxime) qui est plus proche de la zone de distribution et qui bénéficie de 2 bars de plus par rapport au réservoir Négresse. Pour faire ce maillage, il est nécessaire de renouveler en urgence une vanne DN 300 cassée en position fermée lors des différentes manœuvres, située sur la piste cyclable au niveau du boulevard Jean Moulin. Cette solution permettra d'alimenter correctement les abonnés pour le reste de l'été.

À noter que cette configuration est totalement inhabituelle et a nécessité de solliciter fortement la station de pompage de Bennet (Sainte-Maxime).

Depuis l'été 2017, ce quartier est alimenté en période estivale par le réservoir du Souleyas afin de garantir la continuité du service public. La mise en service de l'usine de production de Basse Suane (Sainte-Maxime) dès l'été 2018 a permis d'alimenter ce secteur gravitairement sans passer par la station de pompage de Bennet. Toutefois, cette configuration de distribution augmente la pression de service de 2 bars. Nous avons subi à plusieurs reprises des ruptures de conduites fragiles situées au bord de mer. Un réducteur de pression a été installé en urgence afin d'ajuster au mieux les besoins et de réduire les risques de casses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Compte tenu des modifications apportées chaque été depuis 2017, nous n'avons plus été confrontés à des difficultés majeures sur ce secteur d'alimentation en période estivale. Néanmoins, cette zone de distribution reste fragile avec un équilibre sensible à ajuster chaque été en fonction des capacités de production et de la zone desservie.

La mise en service de la deuxième tranche de l'usine de production Basse Suane permettra de renforcer la distribution sur ce secteur en période estivale. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable prévoit une alimentation à partir du réservoir de Bartole et l'abandon du réservoir Cavillon situé en propriété privée.

Commune de la Môle

- **Z.A. Saint Exupéry**

La commune a lancé la construction d'une zone d'activité en entrée de ville, côté Cogolin. Les travaux de VRD se sont achevés fin 2012 début 2013.

VEOLIA est intervenu pour vérifier la conformité du réseau eau potable et des branchements avant réception et intégration dans le patrimoine communal délégué à l'ex SIDECEM.

Un nombre conséquent d'anomalies a été pointé et nécessite une mise en conformité avant réception du réseau. De plus, VEOLIA est intervenu pour réparer plusieurs fuites sur ce réseau pourtant neuf.

La commune de La Môle et l'ex SIDECEM en ont été informés.

Il convient de faire corriger les anomalies listées.

- **Réservoir de la Môle**

o *Infiltrations dans la chambre de vannes*

La chambre de vannes du réservoir de la Môle est régulièrement inondée et gêne les interventions réalisées par VEOLIA.

L'arrivée d'eau semble se faire par les murs et l'évacuation de la chambre de vanne a été réalisée à contre-pente.

Il convient de reprendre ces malfaçons.

Commune du Plan de la Tour

- **Pompage Avelan-Reverdit : une alimentation fragile de la commune**

Comme chaque été, le fonctionnement de la station de pompage de l'Avelan reste extrêmement tendu.

Quelques épisodes récents illustrent une fois de plus, s'il en est besoin, la précarité de la desserte en eau potable de la commune du Plan de la Tour :

o *Saturation du pompage de l'Avelan*

Pour la période juillet - août 2020, le pompage de l'Avelan a fonctionné en moyenne à raison de 21h/jour, avec des pointes à 24h00 par jour. Ces temps de fonctionnement sont très élevés, nous avons clairement atteint la capacité maximale de pompage. Du 9 au 13 août 2020, les pompes ont fonctionné sans discontinuité 24h sur 24. Pour éviter les manques d'eau sur le village du Plan de la Tour, nous avons dû arrêter ponctuellement le

remplissage des réservoirs de Vallaury et de Bassinet afin de préserver le stockage sur Reverdit. Un pilotage manuel a été mis en place pour faire face à cette situation extrême. Un suivi permanent a été réalisé par les équipes Veolia pour optimiser au mieux les ressources en eau et éviter les manques d'eau. Les agents ont également contrôlé l'ensemble des conduites stratégiques et points sensibles pour s'assurer de l'absence de fuite et/ou autre défaut sur le réseau en partie publique comme en partie privative. L'objectif étant de rétablir la distribution à situation plus sereine. Outre la suspicion de tirages sur des poteaux incendie, aucune anomalie n'a été constatée. La situation s'est stabilisée avec le retour progressif des consommations habituelles.

Toute défaillance du système ou/et une élévation des consommations auraient provoqué des manques d'eau sur la commune.

O Risque lié à une panne d'automate ou de communication

Les 12 et 13 septembre 2015, la communication entre le pompage de l'Avelan et le réservoir de Reverdit, réservoir de tête de la commune, a été interrompue suite à un orage important.

Le remplissage de Reverdit s'est fait « à vue ».

Ce mode dégradé aurait pu provoquer des débords ou des manques d'eau.

La vigilance des équipes VEOLIA engagées sur le site a permis d'éviter tout incident.

O Coupures électriques

Le 09 décembre 2014, en raison de problèmes imputables à ERDF (réseau 20 000V coupé), la station de pompage Avelan-Reverdit n'était plus fonctionnelle.

S'agissant de l'unique alimentation en eau potable de la commune du Plan-de-la-Tour, il a été nécessaire de mobiliser l'ensemble des réservoirs de la commune pour satisfaire la demande en eau potable durant ce dysfonctionnement (utilisation de détendeurs pour « mélanger » l'eau des différents services de pression).

La faible consommation en eau potable à cette période a permis de limiter l'impact de la coupure électrique ; des manques d'eau importants auraient eu lieu si cet événement s'était produit l'été.

Conscient des difficultés de distribution sur le Plan de la Tour, la communauté de communes étudie depuis plusieurs années le renforcement de l'alimentation en eau potable à partir de l'usine de Basse Suane située sur la commune de Sainte-Maxime. Cette solution devrait être opérationnelle pour l'été 2022.

Commune de Ramatuelle

- **Réservoir du Village**

Au cours de l'automne 2019 lors d'une visite du réservoir du Village de Ramatuelle, nous avons constaté que le parement de pierre qui permet l'intégration dans l'environnement s'est écroulé. Le lierre qui s'est installé au fil des années et l'érosion naturelle ont fini par déstabiliser l'habillage en pierre sèche. L'absence de mortier a facilité le phénomène d'érosion.



La communauté de communes a lancé en 2019 une étude diagnostic du génie civil de tous les réservoirs (intérieur / extérieur). Suite à sa visite, le bureau d'étude a précisé que le parement en pierre sèche n'est qu'un simple habillage et ne conditionne pas la structure de l'ouvrage. Il est possible de déposer et évacuer les pierres afin de sécuriser le site. Toutefois, pour des raisons esthétiques, la Pôle Eau doit valider la solution technique avec la mairie de Ramatuelle.

- **Difficile et précaire équilibre de la zone de distribution Oumède - Collebasse**

Le réseau de la très étendue bande littorale et arrière littorale située entre les communes de Saint-Tropez et de la Croix Valmer, a depuis plusieurs années des difficultés à conserver tout au long de l'été un équilibre stable entre les 2 principales zones d'influence, celle des réservoirs de l'Oumède et celle du réservoir de Collebasse.

Chaque été, des manœuvres sont régulièrement nécessaires sur le réseau pour rééquilibrer ces 2 zones en fonction de l'évolution de la consommation.

Le schéma directeur a identifié l'insuffisance de certains tronçons sur le réseau majeur qui dessert cette zone à partir du réservoir de l'Oumède

Ce paragraphe est à lire en lien d'une part avec le paragraphe « Commune de La Croix-Valmer / Réservoir de Collebasse », et d'autre part avec le paragraphe « Travaux du Moyen Service » du présent Chapitre.

- **Plage de Pampelonne**

La plage de Pampelonne est desservie par une conduite principale qui suit toute sa longueur sous le sable de la plage.

Il s'agit d'une conduite de 1973 en matériau PVC250mm, fragile : Subissant le mouvement de la plage, elle casse régulièrement. Les réparations y sont compliquées du fait de l'instabilité du terrain.

De manière à la préserver, la pression de service du tronçon Sud a été réduite à 7 bars en 2018 (au lieu de 14 bars précédemment), alors que le tronçon Nord reste à 14 bars.

Compte tenu des modifications de pression et d'alimentation sur la plage de Pampelonne, il a été convenu avec la Communauté de Communes d'abandonner la conduite en PVC de 75 mm de diamètre et d'alimenter les futurs établissements de plage à partir de la canalisation DN250.

Par ailleurs, la commune de Ramatuelle a finalisé le schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne : Il a conduit à la réalisation des aménagements entre novembre 2018 et février 2020, avec en particulier la reconstitution de dunes protégées et limitation des accès à la plage.

L'aménagement de la plage va contraindre très fortement la capacité d'exploiter le réseau et les branchements eau potable existants, voire rendre certains tronçons quasi-inexploitables. Effectivement, les aménagements ont consisté :

- à la mise en place de ganivelles pour assurer la préservation des plantes protégées et la reconstitution de dunes de sable,
- à la mise en place de platelage pour faciliter et mieux maîtriser des déplacements piétons.

Réseau AEP



Bien que le service technique de la mairie de Ramatuelle ait défini un protocole pour permettre l'exploitation des ouvrages situés dans la zone aménagée, les conditions d'interventions seront extrêmement difficiles et contraignantes. Les délais de réparations et/ou autres actions seront beaucoup plus importants.

Pour faire face à cette situation, il a été demandé au Pôle eau de la Communauté de Communes de missionner une modélisation de l'alimentation en eau potable zoomée sur la plaine et la plage de Pampelonne, de manière à étudier une alternative à la conduite DN250 de la plage.

Commune du Rayol-Canadel

- **Piste Cigale**

En 2014, suite à une érosion importante de la piste Cigale au Rayol Canadel, la conduite DN350 Acier alimentant le réservoir de Canadel a été mise à jour.

S'agissant d'une conduite stratégique (seule conduite desservant le Rayol-Canadel ainsi que les Hauts de Cavalaire), au niveau de laquelle la pression de fonctionnement est importante (30 bars en son point le plus bas), il était urgent de procéder à la stabilisation du terrain et au remblaiement de la conduite.

VEOLIA a mené ces travaux en juillet 2014, avec en particulier la mise en place de confortements par gabions dans les 2 zones d'érosion les plus importantes.

Au vu de la déclivité de la piste, de prochaines et successives pluies conduiront de nouveau à la mise à nu de la conduite.

Fin 2016, de nouvelles dégradations ont été observées sur une section située dans le même massif forestier mais plus à l'amont. La CCGST doit gérer la remise en état de la piste et la protection de la conduite avant la mise à nu et la dégradation des ouvrages.

Commune de Saint-Tropez

- **RD98 – Entrée de ville**

Fin février 2018, nous avons eu une casse sur la conduite de 150 mm de diamètre situé sur la RD98, au niveau du carrefour de la Bouillabaisse.

L'encombrement du sous-sol (présence de câbles EDF à proximité immédiate de la conduite) et la vétusté du réseau nous ont contraints d'abandonner la conduite d'eau potable. Un provisoire de 350 m de long en polyéthylène de 32 mm de diamètre a été mis en place en urgence afin d'assurer la continuité de service auprès des consommateurs.

Afin de remédier à cette situation provisoire avant la période estivale, une opération de renouvellement a été réalisée après accord de la communauté de communes. Un premier tronçon de 300 mètres a été renouvelé avant l'été. Une opération complémentaire a été réalisée fin 2020 pour renouveler les derniers tronçons (160 mètres).

- **Station du Couvent : un fonctionnement d'appoint essentiel**

Le schéma d'alimentation de Saint-Tropez a été finalisé début 2017 avec la modernisation du transfert d'eau depuis l'usine de production de la Môle vers le réservoir de Bestagne, qui s'est traduit par la création d'un nouveau service de pompage dit Moyen-Service.

Toutefois, du fait de la faible capacité de stockage du réservoir de tête de la commune de Saint-Tropez (Belle-Isnarde pour 2000 m3) en rapport avec la consommation estivale, il convient de conserver la station du Couvent, qui constitue aussi une solution de secours dans l'alimentation de la commune.

La station du Couvent permet à ce jour de compléter le remplissage du réservoir de la Belle Isnarde en période de pointe.

En 2020, la durée moyenne de pompage sur la période juillet-aout est de 11h35 avec des temps de pompage journalier maximum de 24h. La durée maximum de pompage correspond aux périodes de crises, suite aux casses sur le feeder entre l'usine de la Verne et l'usine de la Môle (Bonna 600).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

A noter que depuis 2017, nous sommes contraints de limiter le pompage à un seul groupe de pompes (120 m3/h) en raison d'un défaut du transformateur EDF. Les travaux de suppression du transformateur électrique de la station de pompage ont été réalisés fin 2020 avec création d'un nouveau point de livraison ENEDIS et déplacement de l'armoire électrique de commande. L'installation est désormais sécurisée et pleinement opérationnelle.

- **Quai de l'Epi : conduite eau potable inaccessible**

Le réseau public d'eau potable situé quai de l'Epi se trouve sous les terrasses des restaurants.

Il est de fait impossible en cas de fuite d'intervenir : si un tel événement se produisait, l'antenne entière devrait être fermée, privant d'eau les restaurants.

En 2014, l'établissement l'Hystéria a modifié sa terrasse. Profitant de cette opportunité, le réseau eau potable a été partiellement dévoyé.

Le compteur d'alimentation du port se trouvait également sous la terrasse de l'Hystéria. Il a été déplacé et peut désormais être relevé.

Il est essentiel de procéder au dévoiement complet du réseau quai de l'Epi.

A cet effet, cette opération dans la continuité de l'Hystéria ne pourra se faire qu'en coordination avec la mairie qui devra être en lien avec les propriétaires de restaurants, afin de sortir les compteurs en limite de voie publique.

- **Parcs de Saint-Tropez**

A la fin de l'été 2016, les Parcs de Saint-Tropez ont signifié que les points hauts du secteur, situés avenue de l'Ay et avenue du Plateau avaient subi une desserte en eau avec une pression très faible, voire des manques d'eau durant les pointes de consommation.

VEOLIA a mené des contrôles et mesures de réseau en amont et au cours de l'été 2017 afin de trouver la configuration du réseau qui permette la meilleure distribution possible en fonction des consommations.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Élargissement de la zone de desserte de la conduite DN200 du réservoir Belle Isnarde afin de réserver la conduite DN300 pour alimenter les points hauts (Parcs de Saint-Tropez, Capon, les Salins) : opération réalisée mi-juin 2017.
- Remplissage des réservoirs Capon et Salins bridé sur vanne de sectionnement afin de limiter les pertes de charges lors des demandes en eau des réservoirs : opération réalisée mi-juin 2017.
- Ouverture du maillage du réseau au niveau du chemin de l'Estagnet pour soulager le réservoir des Salins qui atteint des niveaux bas suite à la contrainte de remplissage : opération réalisée fin juin 2017.
- Ouverture du maillage entre les zones de distributions des réservoirs Belle Isnarde et Oumède au niveau du débitmètre Capon pour améliorer la desserte de ce secteur éloigné des ouvrages de stockages : opération réalisée mi-juillet 2017.
- Elargissement de la zone de distribution du compteur Les Tournels (Plage de Pampelonne) pour soulager la conduite DN 200 située route des Plages en direction du réservoir Capon : mi-juillet 2017.
- Ouverture du maillage situé Val de Rian pour soulager la conduite DN 200 située route des Plages à partir du réservoir de Bestagne : opération réalisée mi-juillet 2017.
- Démontage du pilote amont de la vanne de régulation du remplissage du réservoir Belle Isnarde pour réguler son alimentation et supprimer les niveaux bas : opération réalisée mi-juillet 2017 -> Cette intervention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

a pu être possible grâce à la mise en service du moyen service.

Toutes ces interventions nécessitent de nombreux déplacements tout au long de l'été, y compris en fin de saison, car chaque réglage est réalisé manuellement sans pilote automatique et ajusté au fur et à mesure avec l'évolution de la demande en eau.

Afin d'optimiser la régulation et de piloter à distance les réglages des équipements hydrauliques, Veolia a proposé la mise en place de vannes électriques sur les adductions des réservoirs de Capons et Salins.



Ces travaux ont été réalisés en juin 2019 et ont montré leur efficacité au cours de la saison estivale. Ces équipements permettent de favoriser la pression de service au profit des abonnés situés sur les points hauts tout en assurant le remplissage des réservoirs. Il est possible de modifier les consignes de régulation à distance et d'ajuster les besoins en fonction de l'augmentation des consommations. Ainsi, nous n'avons pas eu de réclamation en 2019 et 2020. Nous avons pu noter une amélioration par rapport aux années précédentes à travers des mesures de pression sur les points stratégiques.

En parallèle, le pôle eau a lancé une réflexion globale sur le secteur Parcs de Saint-Tropez / Capon / Tahiti pour définir des solutions pérennes afin de garantir la distribution de l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Plusieurs projets sont à l'étude :

- Renforcement du réseau entre le réservoir de l'Oumède et le chemin de Tamaris (Travaux prévus en plusieurs tranches - Tranche 1 programmée pour fin 2021).
- Amélioration du profil hydraulique des canalisations au niveau du réservoir de Capon afin de limiter la mise en dépression de la conduite et éviter les entrées d'air par la ventouse dans le réseau (travaux réalisés début 2020).
- Doublement des équipements de mesures de débits sur la conduite de desserte des Parcs de Saint-Tropez pour limiter les pertes de charges en été et mesurer avec précision les débits de fuites en hiver (travaux réalisés en septembre 2020).

En complément, il a été constaté courant 2020 l'absence d'un maillage sur une conduite principale à l'entrée du domaine. Les travaux modificatifs ont été réalisés en novembre 2020.

L'ensemble de ces travaux vont améliorer la distribution d'eau potable des Parcs de Saint-Tropez et permettre à court terme d'avoir une qualité de service plus satisfaisante.

- **Alimentation du réservoir de Capon**

Lors des fortes consommations observées en juillet 2015, (en particulier le 09 et 29 juillet), le remplissage du réservoir de Capon a été difficile : les consommations en ligne (particulièrement plage de Pampelonne et Quartier Tahiti) réduisent la pression dans le réseau et font baisser la ligne de charge à une valeur équivalente à la côte altimétrique du radier du réservoir.

Le remplissage de ce dernier est alors temporairement interrompu.

Fin 2015, VEOLIA a implanté des réducteurs de pression sur le réseau de la plage de Pampelonne et du quartier Tahiti.

Il était attendu que ces aménagements favorisent potentiellement le maintien d'une ligne de charge plus élevée à l'amont, et contribuent ainsi à un meilleur remplissage du réservoir de Capon.

Les fortes consommations observées en 2016 ont malgré tout provoqué des baisses de pression significatives sur les points hauts du réseau.

Depuis 2017, ce secteur a fait l'objet de plusieurs réclamations qui nous ont amené à modifier la configuration du réseau (cf. *paragraphe ci-avant* « *Parcs de Saint-Tropez* »).

TRAVAUX DU MOYEN SERVICE

Les travaux ex SIDECEM dit « Moyen Service » qui ont pour but de renforcer les transferts d'eau vers Gassin (secteur Bestagne), Saint-Tropez (via réservoir de Bestagne) et Ramatuelle littoral (via réservoir de l'Oumède) ont été réceptionnés au 1^{er} trimestre 2017.

Ils ont consisté à :

- créer un pompage dédié « Moyen Service » à l'usine de La Môle ;
- renforcer le réseau entre l'usine de la Môle et le réservoir de l'Oumède par pose de canalisation DN400mm (et un tronçon DN500mm) mise en service définitive au printemps 2015; qui a permis d'abandonner l'accélérateur de la Rouillère ;
- sécuriser des branchements et antennes situés en points bas (en particulier Route du Bourian) impactés par un changement de la pression de service supérieure à 16 bars, en les renouvelant par des pièces PN25 bars complétés par des réducteurs de pression ;
- procéder à des aménagements de réseau pour desservir 2 points hauts (Ch Berle à Gassin et sous la Roche des Fées à Ramatuelle) ;

La saison 2017 a été le premier été à profiter de la complétude des travaux Moyen Service, et en particulier à éprouver le pompage Moyen Service.

Le bypass situé à l'amont du réservoir de l'Oumède, équipé d'un hydrosavy, qui avait été réalisé au printemps 2016 à titre transitoire pour les besoins des travaux et essais du Moyen Service a été déposé fin 2017.

TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS

Au cours des 3 années 2014, 2015 et 2016, le parc des compteurs clients de l'ex-SIDECM a été équipé dans sa quasi-totalité de modules radio – la grande majorité des compteurs ayant été renouvelés – pour permettre la mise en place du service de télérelevé au 1^{er} janvier 2017.

SERVICE « GRANDS COMPTES »

Dans le cadre du fonds de Développement Durable, la Communauté de Commune du Golfe de Saint-Tropez a pris en charge en 2019 la mise en place du Service "Grands Comptes" pour l'ensemble des contrats d'eau communaux et communautaires.

Ce service permet aux collectivités, dans un espace internet qui leur est dédié, d'accéder aux données de l'ensemble de leurs contrats d'eau. La gestion de leurs contrats se trouve ainsi facilitée pour le suivi des abonnements, de la facturation et des consommations. Grâce au dispositif du télérelevé, il est possible de suivre les consommations horaires, journalières et mensuelles de chacun des contrats, individuellement ou par famille d'usage. Pour aider à la maîtrise des consommations et à la préservation des ressources, le service permet également d'affecter sur les contrats des systèmes d'alerte de consommation anormale en fonction d'un seuil choisi et d'en exporter les données

DIGITALISATION & HYPERVISION 360

En vue de fournir un service toujours plus performant, plus transparent et interactif, VEOLIA opère depuis 2018 une digitalisation des métiers.

Les capteurs télégerés et les objets connectés envoient en continu des données de fonctionnement des installations. Tous les jours, les femmes et les hommes de VEOLIA décrivent et tracent leurs interventions et l'état du patrimoine via des outils communicants. L'ensemble des données recueillies est sécurisé, analysé et enrichi au travers d'applications digitales regroupées au sein d'un système de gestion de données dédié : l'*HYPERVISION 360*.

En parallèle, et pour répondre de manière toujours plus efficace aux enjeux actuels des services d'eau et d'assainissement tels que : préservation des ressources, qualité des eaux, changement climatique, pérennité du patrimoine, conformités réglementaires..., VEOLIA a mis en place en région Sud-PACA le *HUB 360 Méditerranée* : c'est un lieu, à La Garde dans le Var, ainsi qu'une équipe sentinelle, où l'on allie expertise métier et outils digitaux, où l'on réunit savoir-faire et innovation et où l'on transforme des données en informations utiles.

S'agissant du contrat de l'ex-SIDECM, en 2019, les équipes du Golfe de Saint-Tropez et du *HUB 360 Méditerranée* ont mis à disposition de la Collectivité le module ATLAS de l'*HYPERVISION 360*, interface & réceptacle cartographiques et dynamiques des datas patrimoniales et d'exploitation en temps réel.

1.4.2 Propositions d'amélioration

La CCGST a lancé plusieurs études et AO en ce début d'année 2021 qui vont contribuer aux améliorations suivantes :

- Renforcer les capacités de stockage par
 - le doublement du réservoir de Négresse à Gassin => Maîtrise d'Oeuvre attribuée à Merlin
 - le doublement du réservoir de Belle Isnarde à Saint-Tropez qui permettra d'améliorer la desserte du secteur Parcs de Saint-Tropez / Capon / Tahiti => Maîtrise d'Oeuvre attribuée à SCE
 - la création d'une 3ème cuve au réservoir de l'Oumède à Ramatuelle qui permettra de sécuriser l'alimentation de la plaine et de la plage de Pampelonne => études préalables attribuées à ARTELIA
- Sécuriser la liaison hydraulique entre l'usine de la Verne et l'usine de la Môle par
 - le doublement du feeder Bonna DN600 => études préalables attribuées à la SCP pour définition de la solution (nature, conditions de fonctionnement) et du trajet de la nouvelle conduite
- Restructurer le secteur Beauvallon-Bartole à Grimaud par
 - la modification de la distribution avec la suppression du réservoir de Cavillon et le renforcement du réservoir de Reine Astrid => études préalables attribuées à Alizé Environnement
- Sécuriser le pompage sur la station de l'Avelan qui alimente la commune du Plan de la Tour
- Avoir une réflexion sur la surpression d'eau au niveau des secteurs de la Quessine, Camarat et le Merlier
- Sécuriser l'alimentation électrique des usines de la Verne et la Môle
- Prévoir un traitement des eaux sales de lavages des filtres sur les usines de la Môle et de la Giscle
- Sécuriser la déshydratation des boues de l'usine de la Verne

A noter également l'étude de vulnérabilité des installations d'eau potable vis-à-vis d'actes de malveillance de la CCGST réalisée en 2019 par SEC-AQUA dont les conclusions ont été présentées en mars 2021 qui a permis d'identifier des actions correctives à mettre en œuvre par les différentes parties prenantes.

Cf également les sous-chapitres « Proposition d'amélioration » du Chapitre « Le patrimoine de votre service ».

1.4.3 Les collaborateurs de Veolia mobilisés pour assurer les services essentiels

Protéger la santé de nos salariés, de nos clients et assurer la continuité du service public de l'eau et de l'assainissement, ont été les deux priorités qui ont guidé notre organisation et les procédures mises en œuvre dans le cadre de la pandémie de COVID-19, et ce dès la première période de confinement en mars 2020.

PRÉSERVATION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS

→ Généralités et mesures barrières

Les mesures de protection appliquées en cas de pandémie ont pour objectif de protéger au mieux les personnes se trouvant en contact avec une source de contamination et de réduire les risques de propagation de l'agent infectieux.

Ces mesures de protection, rendues obligatoire par Veolia lors d'une pandémie, reposent sur les éléments suivants :

- **Le port permanent du masque de protection est systématique au sein des locaux / sites de l'entreprise, en tous lieux et toutes circonstances, à l'exception :**
 - des personnes seules dans un bureau individuel et fermé, ou dans un véhicule,
 - à l'extérieur en respectant une distance physique de 2 mètres, en conservant un masque à disposition au cas où une personne s'approcherait.

Les masques UNS (à usage non sanitaire) ne sont pas autorisés au sein de l'entreprise et pendant les heures de travail.

- **Les gestes barrières à respecter impérativement :**
 - Nettoyage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique,
 - Respect en toutes circonstances de la distanciation physique minimale de 1 mètre avec port obligatoire du masque chirurgical, ou FFP2 ou FFP3 selon la nature de l'activité exercée,
 - Respect impératif d'une distance physique de 2 mètres en cas de non-port temporaire d'un masque de protection dans les lieux de restauration (cantine, cafétéria, ...) en conservant un masque à disposition au cas où une personne s'approcherait,
 - Utilisation de mouchoir à usage unique,
 - Éviter de se toucher le visage,
 - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable,
 - Saluer sans se serrer la main, pas d'embrassade,
 - Lors de sa prise de poste sur un site accueillant plusieurs collaborateurs, chaque arrivant doit prendre sa température et s'enregistrer un registre de présence,
 - Le nettoyage/désinfection régulier des objets et des points de contact de sa zone de travail et des salles de réunions,
 - L'aération des locaux plusieurs minutes chaque heure.

Des actions régulières de sensibilisation et de rappel sont menées auprès du personnel, lors de réunions en présentiel ou en visioconférence, par le biais de sms et courriers et de mise en place d'affichage sur tous les sites d'embauche. Le respect des règles est contrôlé par l'encadrement.

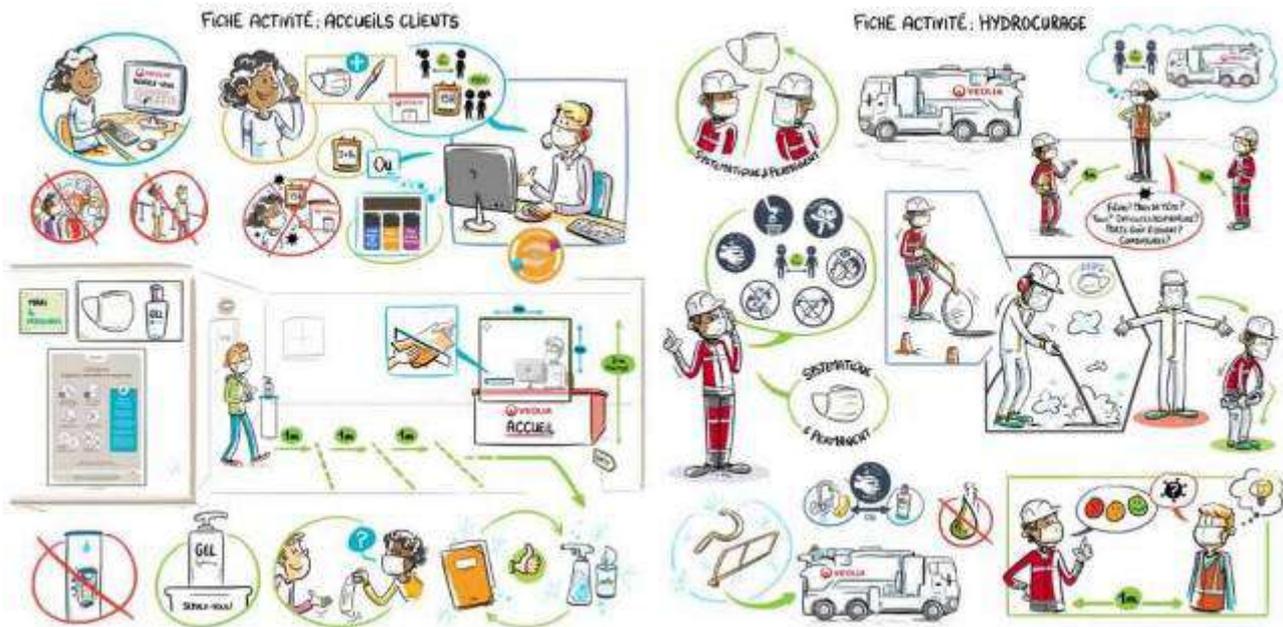
Une attention particulière est portée aux personnes vulnérables (au sens du décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020) qui se déclarent. Chaque fois que leur situation de travail le permet, le télétravail à 100% est mis en œuvre. A défaut, l'aménagement de leur poste de travail pour les périodes en présentiel est effectué afin de leur permettre de travailler en sécurité. Si leurs conditions de travail ne permettent pas un tel aménagement de poste après avis du médecin du travail, ces salariés peuvent être placés en activité partielle.

→ Les équipements de protection individuels

Veolia dispose d'un stock stratégique de masques chirurgicaux, de masques FFP2, de gel hydroalcoolique, de produits et lingettes désinfectantes pour au moins 10 semaines d'utilisation.

→ Autres dispositions particulières en cas de pandémie de type COVID 19

Des fiches didactiques d'explication et des films d'animations détaillent les obligations et recommandations spécifiques à chaque activité (usagers, usines, travaux, etc.). Ils sont diffusés et commentés aux agents (cf. pièces jointes ci-dessous).



Depuis le premier confinement, le Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été adapté et aux dispositions prises par le gouvernement et les autorités sanitaires au fil de l'évolution de la pandémie dans les différentes régions de France métropolitaine et d'outre-mer et de l'évolution des connaissances scientifiques.

MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS

→ Continuité du service

Dans ce premier temps, seules les activités ci-dessous ont été maintenues afin d'assurer la continuité de service :

- les interventions d'urgence,
- les tâches préventives et de maintenance qui ont pour but de réduire les risques de multiplications des situations d'urgence,
- les tâches préventives et d'entretien permettant de conserver l'intégrité et la performance de nos installations (réseaux, équipement, usines... etc) et anticiper une reprise de l'activité dans les meilleures conditions possibles,
- auprès des consommateurs : continuité du service aux consommateurs et aux collectivités, facturation et maîtrise des flux financiers, prise en compte des demandes avec priorité aux urgences,
- fonctions support de l'entreprise : continuité de toutes les tâches en lien avec les salariés, fournisseurs, administrations, prestataires, organismes sociaux...

Quelques missions ont été interrompues :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

- les interventions au domicile des consommateurs en-dehors des urgences,
- les opérations non essentielles à la continuité du service.

→ **Organisation interne**

Dans chaque service opérationnel mais aussi dans les fonctions supports (achats, RH , finances, etc), Veolia définit le nombre minimum de personnel nécessaire pour assurer le maintien des missions essentielles et la continuité du service public.

La digitalisation de nos outils et notre Hypervision 360 du service nous permet, notamment en situation de crise, de pouvoir piloter l'exploitation avec un maximum d'efficacité.

Les membres de la cellule de crise du Territoire peuvent se connecter de manière sécurisée à toutes les installations du service et aux superviseurs des usines via des canaux cyber sécurisés comme le réseau technique et la télégestion.

→ **Maintien de la relation consommateur**

- **Maintien des dispositifs d'accueil téléphoniques**
L'ensemble de nos centres de relation client ont toujours maintenu leur activité de traitement des demandes d'intervention les plus urgentes (manque d'eau, fuites ou encombrement des évacuations d'eaux usées). Un effort conséquent d'information des consommateurs les a parallèlement incités à recourir en priorité aux services digitaux mis à leur disposition, pour les demandes n'ayant pas de caractère d'urgence.
- **Accueils physiques**
Veolia a adapté la réception de ses consommateurs sur différents sites physiques pour proposer un accueil exclusivement sur rendez-vous et dans le respect absolu des gestes barrières et des consignes des autorités de santé.
- **Resserrer les liens avec les consommateurs**
Dans cette situation exceptionnelle, nous avons également adapté nos modes classiques d'échanges avec les consommateurs pour maintenir et même renforcer le lien avec leur service d'eau. Pour les rassurer sur leurs services d'eau et d'assainissement dans ce contexte de crise sanitaire, leur délivrer des conseils sur un bon usage de ces services, (ex : garantie sanitaire de l'eau du robinet, conseils d'hydratation en confinement, impératif de jeter les lingettes à la poubelle et non dans les toilettes...), ou encore leur simplifier la vie en les orientant vers les modes d'interaction les mieux adaptés au contexte du confinement du printemps 2020, nous avons démultiplié nos communications, via différents canaux (rubrique dédiée sur eau.veolia.fr/infos-covid-19, 8 lettres d'informations digitales, e-mailings, SMS, réseaux sociaux, infos sur factures...).

A noter enfin que les impacts économiques liés à l'adaptation du service aux contraintes extérieures qui s'imposent à nous dans le contexte du Covid-19, revêtent un caractère ponctuel ou récurrent. Ils peuvent rendre nécessaires des discussions contractuelles pour rechercher avec les Collectivités co-contractantes l'indispensable équilibre économique qui nous permette, ensemble, de poursuivre la qualité du service rendu.

Sur ce sujet, un guide juridique a été publié par l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), fondation au sein de laquelle collaborent, des associations de Collectivités et d'Élus, des entreprises publiques et privées, et différents services de l'Etat.

Ce précis "*permet de rappeler les règles de droit qui prévoient une indemnisation des cocontractants de l'administration en pareil cas, de même que l'effort de justification et d'explication que doivent fournir ceux-ci en contrepartie*".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

OFFRE VIGIE-COVID 19

Les équipes de recherche de Veolia ont mis au point un système d'alerte baptisé Vigie-COVID19 qui surveille l'évolution du SARS-CoV-2 dans les eaux usées en entrée et sortie des stations d'épuration mais aussi sur les réseaux d'évacuation. Cette méthode permet d'anticiper avec 1 à 2 semaines d'avance l'évolution de la circulation de la contamination. Vigie-COVID19 apporte des estimations fiables et exhaustives de la présence du virus, même en cas de variation de la population ou de la pluviométrie.

L'offre Vigie-COVID19 repose sur :

- des prélèvements moyens 24 heures hebdomadaires adaptés aux installations
- une analyse du virus SARS-CoV-2 par PCR (DD ou RT-qPCR) avec des résultats fiables et éprouvés
- des résultats d'analyses contextualisés en fonction du débit et de la charge organique
- une restitution synthétique en ligne via un tableau de bord de la dynamique d'évolution de la charge virale

Cette solution est déployée et proposée sur l'ensemble du territoire national (voir <https://www.veolia.fr/medias/actualites/vigie-covid-19-veolia-surveille-presence-du-sars-cov-2-eaux-usees>)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

1.5 Les indicateurs réglementaires 2020

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	42 196
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1,34 €/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	120
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	87,9 %
	Rendement de réseau sur période synchrone	Délégataire	87,5 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	4,24 m ³ /jour/km
	Indice linéaire des volumes non comptés synchrone	Délégataire	4,43 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	4,24 m ³ /jour/km
	Indice linéaire de pertes en réseau synchrone	Délégataire	4,43 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,72 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	17
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	3 505
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	1,12 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,85 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	1,47 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2020

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	11 854 148 m ³
VP.059	Volume produit	Délégataire	11 526 531 m ³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	372 267 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	11 869 604 m ³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	0 m ³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	10 427 994 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	177
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020
	Nombre d'installations de production	Délégataire	3
	Capacité totale de production	Délégataire	88 000 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	49
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	36 160 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	944 km
VP 077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	928 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	6 396 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	24 443
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	0
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	70
	Nombre de compteurs	Délégataire	48 205
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	470
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020
	Nombre de communes	Délégataire	10
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	48 249
	- Abonnés domestiques	Délégataire	48 247
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	1
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	1
	Volume vendu	Délégataire	10 514 172 m ³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	10 484 978 m ³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	29 194 m ³
	Consommation moyenne	Délégataire	646 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	179 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	90 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020
Energie relevée consommée	Délégataire	9 569 199 kWh

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

1.7 Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de COGOLIN, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

COGOLIN Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire			72,04	71,80	-0,33%
Abonnement			42,46	42,32	-0,33%
Consommation	120	0,2457	29,58	29,48	-0,34%
Part collectivité(s)			37,99	37,99	0,00%
Consommation	120	0,3166	37,99	37,99	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0729	8,75	8,75	0,00%
Organismes publics			32,40	33,60	3,70%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	32,40	33,60	3,70%
Total HT			151,18	152,14	0,64%
TVA			8,31	8,37	0,72%
Total TTC			159,49	160,51	0,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,33	1,34	0,75%

Les factures type sont présentées en annexe.

1.8 Évolutions réglementaires

La nouvelle Directive Européenne sur l'Eau Potable a été adoptée.

Cette nouvelle Directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998 et sera transposée en droit français d'ici le 12 janvier 2023.

Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers de plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable notamment pour promouvoir sa consommation et sur les types de traitement appliqués pour potabiliser l'eau. Dans le même temps, elle demande également de fournir des informations et conseils aux usagers sur la manière de réduire leur consommation d'eau.
2. Elle renforce à nouveau les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances et elle instaure des limites de qualité plus exigeantes pour le plomb (seuil divisé par 2). En outre, une « liste de vigilance » sur les eaux brutes est établie par la Commission Européenne pour suivre l'évolution des polluants émergents, « tels que les composés perfluorés, les microplastiques, les perturbateurs endocriniens et les produits pharmaceutiques ».
3. Elle instaure une approche fondée sur la gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Cela passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité. Dans un contexte de changement climatique, cette approche doit permettre aux collectivités de disposer d'une vision prospective afin d'optimiser leurs investissements.
4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats...), via le déploiement par exemple de bornes fontaines sur le territoire ou de douches publiques.

Après avoir été transposée en droit français, la mise en œuvre de cette Directive va nécessiter des évolutions significatives dans la gestion des services d'eau potable, et Veolia mettra à disposition son savoir-faire et ses expertises pour vous accompagner.

Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 modifie l'instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine. Celle-ci positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Aussi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

En cas de dépassements de la limite de qualité, l'instruction du 29 avril 2020 modifie aussi les délais impartis pour rétablir la qualité de l'eau en fonction des concentrations observées en CVM. Pour autant, cette nouvelle instruction préconise comme prioritaire la mise en œuvre de solutions définitives, fondées essentiellement sur le remplacement des canalisations, plutôt que le recours aux purges (solution considérée non-pérenne).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Gestion des risques sanitaires associés aux pesticides ou leurs métabolites.

L'instruction DGS/EA4/2020/177 à destination des Agences Régionales de Santé (ARS) et des préfets, en date du 18 décembre 2020 (mise en ligne le 29 janvier 2021) est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH). Ces modalités de gestion sont exercées par les ARS en lien avec les Collectivités, responsables, le cas échéant, de la mise en oeuvre des actions correctives. Cette instruction précise notamment les modalités avec lesquelles les ARS sélectionnent les pesticides et les métabolites de pesticides à prendre en compte dans le contrôle sanitaire des EDCH.

Par rapport à la précédente instruction de décembre 2010, cette nouvelle instruction intègre les avis de l'Anses les plus récents, dont l'avis du 30 janvier 2019 relatif à l'évaluation de la pertinence des métabolites de pesticides dans les EDCH. Cette instruction s'inscrit également en cohérence avec la nouvelle Directive Européenne adoptée le 16 décembre 2020.

Depuis la publication de cette instruction, un nouvel avis de l'Anses, en date du 14 janvier 2021, (saisine n°2019-SA-0129) est venu préciser le classement comme pertinent ou non-pertinent de trois métabolites, issus de la dégradation du métolachlore, dont la présence est aujourd'hui fréquemment détectée dans les ressources en eau.

Toute l'équipe locale de Veolia est naturellement à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les éventuelles conséquences pour votre service de cette toute nouvelle instruction.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

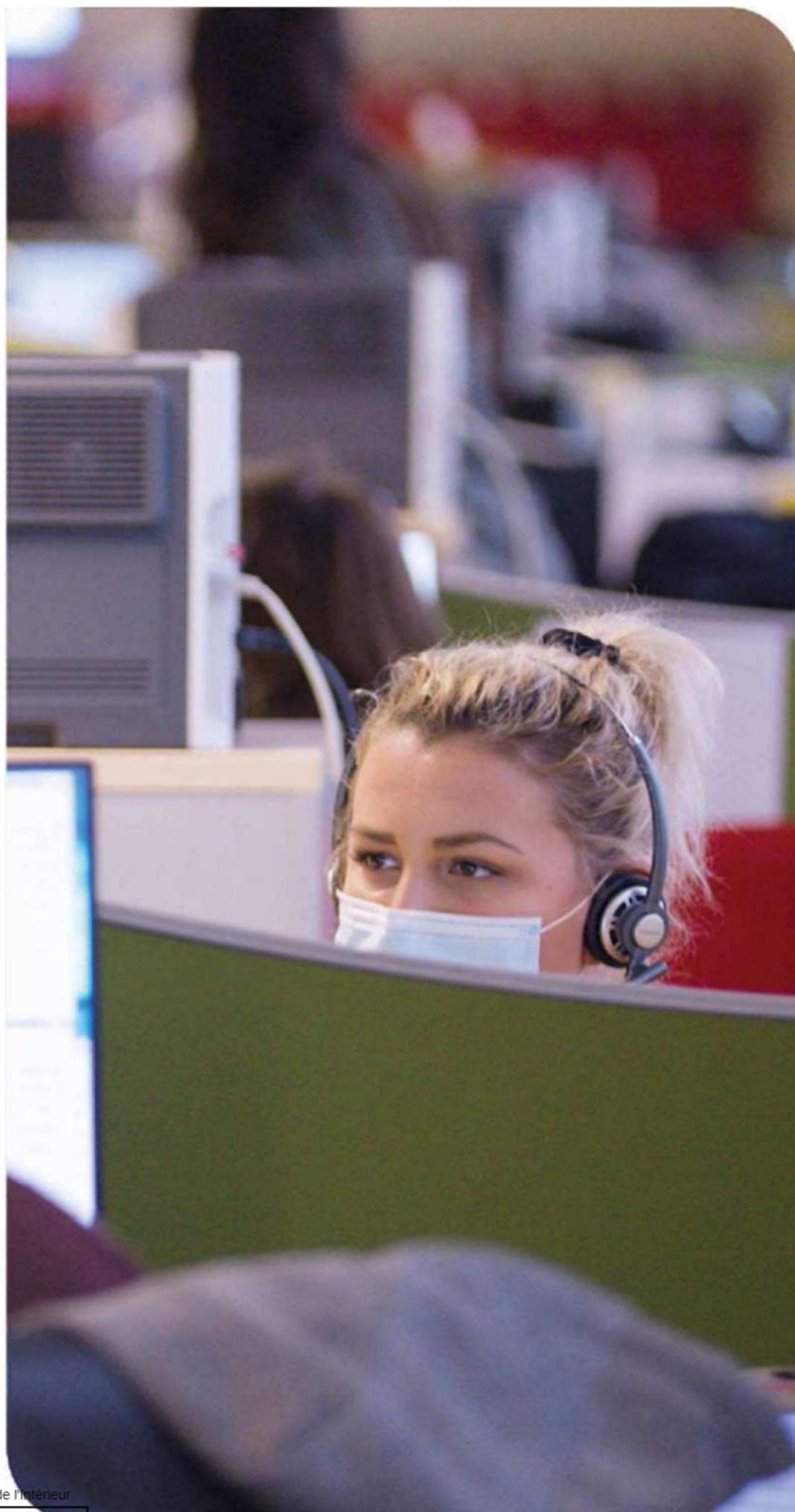
083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

2.

LES CONSOmmATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOmmATION



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Veolia fait de la « Relation Attentionnée » le principe transversal qui guide l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs abonnés du service

→ Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	47 250	47 630	47 810	47 978	48 249	0,6%
domestiques ou assimilés	47 235	47 618	47 808	47 976	48 247	0,6%
autres que domestiques	13	11	1	1	1	0,0%
autres services d'eau potable	2	1	1	1	1	0,0%

→ Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	12 682	6 727	9 719	9 190	9 451	2,8%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	3 480	3 907	3 603	3 828	3 871	1,1%
Taux de clients mensualisés	13,3 %	14,8 %	16,0 %	17,5 %	18,8 %	7,4%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	61,1 %	56,0 %	56,0 %	57,0 %	58,4 %	2,5%
Taux de mutation	7,5 %	8,3 %	7,6 %	8,1 %	8,1 %	0,0%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

→ Les réclamations

Répartition des motifs de réclamations écrites hors dispositif Warsmann :

Motif de la réclamation écrite	Nombre de réclamations
Abonnement/Résiliation	1
Compteurs	2
Contrat	0
Factures/Conso anormales	33
Interventions/Technique	1
Qualité eau	1
Recouvrement	4
Contact/accès Compte AEL	1
Dommages causés	28
Total	71

Aucune réclamation n'a donné lieu à une demande d'expertise de compteur en 2020.

En 2020, nos services ont par ailleurs reçu 327 demandes liées à des dossiers d'écèlement dans le cadre du dispositif Warsmann.

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia place les consommateurs de services d'eau et d'assainissement au cœur de son action.

Veolia s'engage à prendre autant soin d'eux que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

Les résultats représentatifs de la région dont dépend votre service en décembre 2020 sont :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Satisfaction globale	87	83	84	86	90	+4
La continuité de service	93	95	96	95	98	+3
La qualité de l'eau distribuée	79	80	81	84	86	+2
Le niveau de prix facturé	54	52	57	54	64	+10
La qualité du service client offert aux abonnés	83	76	79	81	86	+5
Le traitement des nouveaux abonnements	86	88	88	92	96	+4
L'information délivrée aux abonnés	74	67	73	73	80	+7

→ Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

2.3 Données économiques

→ Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2020 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés	0,33 %	0,56 %	0,71 %	0,52 %	0,85 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	123 959	216 895	272 160	191 235	333 325
Montant facturé N - 1 en € TTC	37 550 675	38 427 381	38 302 015	36 600 993	39 028 127

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

Au cas précis du service, l'indicateur impayés ci-dessus est stable par rapport à 2018. En dépit du renforcement des actions de recouvrement mises en œuvre, il n'a pas été possible de ramener cet indicateur aux valeurs des années 2015-2016. Cela traduit les difficultés structurelles auxquelles le service est aujourd'hui confronté. Ce constat doit inspirer une réflexion quant à de nouvelles mesures à même d'assurer la pérennité économique du service.

→ Les échéanciers de paiement

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	343	140	176	216	363

→ Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau

- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental

En 2020, le montant des abandons de créance s'élevait à 3 505 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

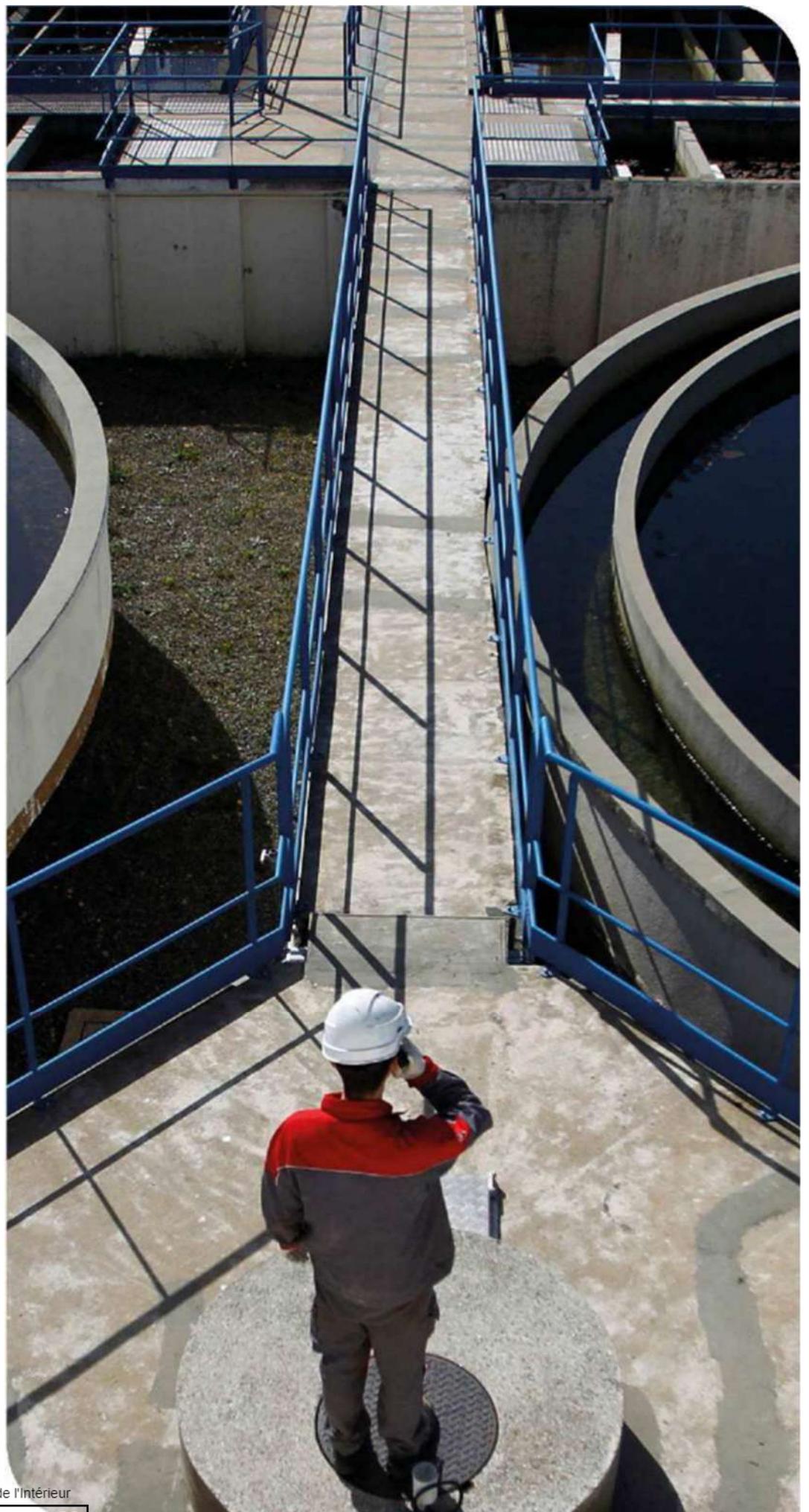
	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	91	34	32	22	17
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	5 962,42	4 847,47	6 343,00	4 639,00	3 505,00
Volume vendu selon le décret (m3)	11 101 225	11 756 509	10 057 490	10 960 373	10 514 172

Le détail des aides accordées par le Fonds de Solidarité Eau est présenté en annexe.

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

3.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 L'inventaire des installations

3.1.1 Les installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
Barrage de La Verne	8 000 000
Exhaures de La Môle	800
Exhaures La Giscle	600

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
UP - La Giscle	12 000	650
UP - La Mole	16 000	5 700
UP - La Verne	60 000	3 000
Capacité totale	88 000	9 350

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Réservoir Belle Isnarde	2 000
Réservoir de Barbigoua	500
Réservoir de Bartole	300
Réservoir de Berthie Albrecht	160
Réservoir de Bestagne	1 000
Réservoir de Cavillon 1	300
Réservoir de Cavillon 2	120
Réservoir de Collebasse	1 000
Réservoir de Grimaud Village	1 000
Réservoir de la Briquetterie	500
Réservoir de la Môle	80
Réservoir de la Roseraie	300
Réservoir de l'Argentière	1 000
Réservoir de l'Avelan	1 000
Réservoir de Négresse	2 500
Réservoir de Paillas	500
Réservoir de Thalassa	1 000
Réservoir de Vallaury	500
Réservoir des Bassinets	500
Réservoir des Collières	500
Réservoir des Hautes Mûres	300
Réservoir des Salins	1 000
Réservoir du Capon	500
Réservoir du Dattier	500
Réservoir du Paillon	300
Réservoir Escalet Bas	300
Réservoir Escalet Haut	100
Réservoir La Citadelle	1 000
Réservoir La Colle du Turc	300
Réservoir La Croix P1	425
Réservoir La Croix P2	425
Réservoir La Croix 2000	2 000
Réservoir la Louve	500
Réservoir La Reine Astrid	300
Réservoir le Canadel	2 500
Réservoir Le Couvent 1	1 500
Réservoir Le Couvent 2	1 200
Réservoir le Jas	1 000
Réservoir le Mérrou	300
Réservoir le Parrin	500
Réservoir le Presbytère	250
Réservoir le Reverdit	500
Réservoir les Hameaux	1 500
Réservoir les Hauts de Gigaro	300
Réservoir Les Restanques	300
Réservoir l'Oumède 1	1 000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

Réservoir L'Oumède 2	2 000
Réservoir Ramatuelle Village	300
Réservoir Val de Gilly	300
Capacité totale	36 160

Les réservoirs Sainte-Anne, Sinopolis Bas et Sinopolis Haut ne font plus partie des ouvrages délégués.

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
REP - St de Berthie Albrecht	16
REP - St de Cavillon	80
REP - St de Collebasse	15
REP - St de l Avelan	80
REP - St de l Escalet	18
REP - St de la Briquetterie	60
REP - St de la Colle du Turc	60
REP - St de la Louve	12
REP - St de la Quessine	4
REP - St de Paillas	10
REP - St de Vallaury	50
REP - St des Collières	40
REP - St des Hauts de Grimaud	30
REP - St des Restanques	80
REP - St du Couvent	150
REP - Station Lacroix	100
REP-St de Barbigoua	50
REP-St de Ravanassier	5
SURP-de la Verne	40
SURP-des Hameaux	150
Surpresseur Camarat	7
Surpresseur MERLIER	7

Autres installations eau	Débit des pompes (m3/h)
GRENOUILLE	600
RAYOL 1 EXHAURE	260
RAYOL 2 EXHAURE	400
REPARADE EXHAURE	300
VAL D'ASTIER EXHAURE	150

3.1.2 Propositions d'amélioration

D'une manière globale et dans l'attente du renforcement de l'alimentation générale du périmètre, la hausse des besoins en pointe estivale rappelle les limites actuelles de la capacité de stockage et de distribution.

Le nouveau Schéma Directeur Eau Potable finalisé fin 2016 détermine un ensemble de travaux pour renforcer, améliorer et sécuriser les ouvrages structurants de la CCGST à l'horizon 2017-2035 et au-delà, avec une 1^{ère} phase de travaux à réaliser sur la période 2017-2025.

Le présent chapitre n'a pas vocation à reprendre dans le détail l'ensemble des conclusions du SDEP (se référer au document correspondant). Il a pour but de rappeler les travaux prioritaires du SDEP à mettre en œuvre pour pallier aux insuffisances actuelles en termes d'adduction et de stockage stratégique mais aussi de proposer des améliorations complémentaires en rappelant les demandes de desserte en eau de quartiers non alimentés par le réseau public intercommunal.

Fonctionnement du pompage de l'Avelan (Grimaud) vers le réservoir du Reverdit (Plan de la Tour) :

Le pompage de l'Avelan vers Reverdit est actuellement assuré par deux pompes fonctionnant successivement. Chaque pompe permet de refouler 110 m³/h à une pression de 16 bars. **Nous constatons au cours de la période estivale un fonctionnement du pompage de la station de l'Avelan en continu durant plusieurs jours.**

Il est parfois difficile de maintenir le niveau de ce réservoir car l'adduction et la distribution se trouvent à l'équilibre. Durant ces périodes, le réservoir de Reverdit qui ne peut être rempli étant donné son alimentation trop faible, compense à peine la demande. Il est nécessaire **de renforcer rapidement la capacité de pompage** de cette station stratégique qui est, encore pour quelques années, le seul point d'alimentation de la commune de Plan de la Tour.

L'achat d'une pompe en stock a été réalisé en début 2017, et permet de pallier rapidement toute défaillance électromécanique le cas échéant en attendant la liaison hydraulique Sainte-Maxime - Plan de la Tour permettant l'approvisionnement à partir de l'usine de production d'eau potable de Basse Suane.

Station de mesure Eau brute à l'usine de La Verne :

Il serait nécessaire d'installer une station de mesure en ligne de multiples paramètres (pH, Matières organiques, conductivité, TAC,...) afin de prévoir un asservissement plus automatisé.

Cette amélioration est à l'étude et est proposée au comité travaux au vu des variations de qualité d'eau brute provenant du barrage demandant une grande réactivité afin de maintenir la qualité d'eau distribuée mais aussi de permettre une meilleure maîtrise des consommations de réactifs.

Optimisation de la filière Boues de l'usine de La Verne :

Depuis sa construction en 2011, la filière boues n'a jamais atteint les performances attendues que ce soit en termes de performance process, ou en termes de capacité de stockage. Ces pertes de performances impliquent des volumes de boues plus importants à des concentrations en matières sèches trop faibles. Il découle de cette situation, que la filière boues :

- Est hydrauliquement saturée ; sans aucune capacité tampon ; impliquant la présence de technicien d'exploitation pendant des jours non ouvrés
- Est énergivore, puisque l'importance des volumes nécessite des fonctionnements horaires plus étendus sur les équipements (agitateurs, pompes,...) et notamment de la centrifugeuse.
- A des performances de déshydratation moins bonnes en termes de siccité, impliquant des volumes de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

boues déshydratées plus importants ainsi qu'une augmentation des temps de séjours dans les serres (réduction de l'autonomie)

Les travaux réalisés en 2019 sur les bâches eaux sales et l'épaississeur ont permis d'améliorer le fonctionnement de l'épaississeur (charges hydraulique et massique lissées et stabilisées) et de définir de nouvelles consignes de fonctionnement avec un meilleur suivi en continu de la filière.

Une réflexion est également menée sur le volume supplémentaire de stockage des boues nécessaire à la stabilisation du fonctionnement de la filière avant déshydratation.

A noter que la sécurisation de l'étage de déshydratation va être lancée en 2021 avec un appel d'offre pour la mise en place d'une seconde centrifugeuse.

Canalisation de transfert entre l'usine de La Verne vers l'usine de la Môle :

La liaison hydraulique entre les deux usines est un élément stratégique dans l'alimentation du Golfe de Saint-Tropez, en effet plus de 90% de l'eau produite par l'usine de la Verne transite par cette conduite. Les incidents d'août dernier confirment cette dépendance forte.

Le doublement de cette canalisation fait l'objet d'une étude en cours. Diligentée par la CCGST et réalisée par la Société du Canal de Provence (SCP), la phase d'avant projet devrait aboutir très prochainement.

Les travaux de sécurisation de l'actuelle liaison vont se poursuivre avec la mise œuvre d'une soupape de décharge (élément de protection mécanique vis-à-vis des phénomènes de sur-pressions), ainsi que l'adjonction de ballons anti-béliers préconisés par l'étude exhaustive des phénomènes transitoires réalisée suite aux incidents (un au point le plus haut du feeder à 4km de l'UPEP Verne et un à l'arrivée à l'UPEP Môle).

Les capteurs de pression haute fréquence actuellement placés en trois points du réseau sont maintenus. Ils nous permettront de continuer le suivi et la surveillance permanente de ce transfert.

Fonctionnement du Moyen Service de l'usine de la Môle :

Le fonctionnement du pompage du moyen service de l'usine de la Môle a permis de répondre aux demandes en eau des zones de distribution de Bestagne, en soulageant le haut service permettant une meilleure répartition des volumes mis en distribution sur les différents étages de pompage. Cependant le **moyen service est composé de 3 pompes, dont une en secours dans un fonctionnement normal**. A certains moments de la saison, nous devons autoriser le fonctionnement des 3 pompes pour répondre à la demande. Ce qui implique dans ce cas là de ne plus disposer de pompe de secours.

A noter que tout a été prévu pour accueillir une quatrième pompe et donc permettre de sécuriser et fiabiliser le fonctionnement de celui-ci si les conditions de fonctionnement sur 3 pompes deviennent plus fréquentes.

Réalisation d'un accès sécurisé à l'intérieur de la cuve d'oxydation de l'usine de la Gisle :

L'usine n'est pas équipée de dispositif permettant l'accès à l'intérieur de la cuve. La mise en place d'un accès sécurisé et conforme à la réglementation est nécessaire pour intervenir dans l'enceinte de l'ouvrage dans le cadre des opérations de maintenance.

Traitement des boues des usines de potabilisation

En application de l'article L 232-2 du code rural et de l'article de la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, les déversements d'eaux usées au milieu naturel constituent un délit passible de lourdes amendes ainsi que de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

poursuites pénales des personnes morales responsables. L'ex-SIDECM avait engagé la réflexion de mise en conformité des rejets, passant par la définition des traitements nécessaires et adaptés à chaque usine, sur la base d'une étude technique menée à ce sujet par Veolia, courant 1999.

Les rejets d'eaux de lavage des filtres des usines de la Môle et de la Giscle sont toujours rejetés directement dans le cours d'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

3.2 L'inventaire des réseaux

3.2.1 Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

Cette section présente la liste :

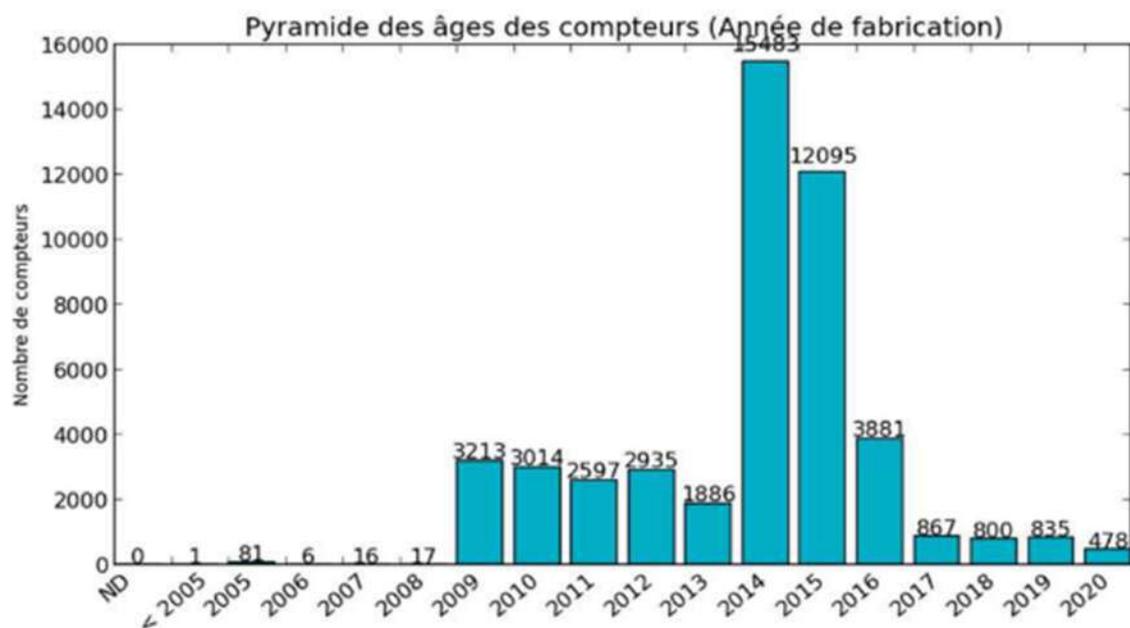
- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	940,0	942,3	946,9	944,2	943,7	-0,1%
Longueur d'adduction (ml)	15 830	15 830	15 829	15 830	15 830	0,0%
Longueur de distribution (ml)	924 165	926 477	931 082	928 367	927 876	-0,1%
<i>dont canalisations</i>	924 165	926 477	931 082	928 367	927 876	-0,1%
<i>dont branchements</i>	0	0	0	0	0	0%
Equipements						
Nombre d'appareils publics	1 791	1 820	1 839	1 859	1 862	0,2%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	1 781	1 797	1 805	1 825	1 828	0,2%
<i>dont bornes fontaine</i>	11	15	15	15	15	0,0%
Branchements						
Nombre de branchements	24 068	24 183	24 285	24 373	24 443	0,3%

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	47 198	47 719	47 782	47 966	48 205	0,5%	Bien de retour

L'évolution du linéaire de réseau de distribution 2020 comparé à 2019 est principalement liée à la simplification du réseau de la RD93 sur la commune de La Croix-Valmer qui a été renouvelé par une canalisation unique là où il y avait une double canalisation existante.



→

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	15 830	927 876	943 706
DN 32 (mm)		13	13
DN 40 (mm)		655	655
DN 50 (mm)		31 233	31 233
DN 60 (mm)		2 601	2 601
DN 63 (mm)		63 290	63 290
DN 75 (mm)		106 265	106 265
DN 80 (mm)		13 673	13 673
DN 90 (mm)		41 926	41 926
DN 100 (mm)	41	10 820	10 861
DN 110 (mm)		255 117	255 117
DN 125 (mm)		20 540	20 540
DN 140 (mm)		3 271	3 271
DN 150 (mm)	215	76 057	76 272
DN 160 (mm)	4 029	62 967	66 996
DN 200 (mm)	1 509	63 091	64 600
DN 225 (mm)		559	559
DN 250 (mm)	2 109	73 474	75 583
DN 300 (mm)	329	24 831	25 160
DN 350 (mm)	1 654	15 767	17 421
DN 400 (mm)	2 737	22 547	25 284
DN 500 (mm)	64	19 265	19 329
DN 600 (mm)		19 755	19 755
DN 1000 (mm)	3 143		3 143
DN indéterminé (mm)		159	159

Commune/Diamètre	0-74	75-99	100-149	150-199	200-249	250-349	350-449	450-1200	Total général
CAVALAIRE	14 383	24 430	43 657	15 220	9 603	20 364	1 283	0	128 940
COGOLIN	8 253	10 512	21 747	24 624	6 959	15 145	7 312	11 204	105 756
CROIX-VALMER	15 989	20 369	44 966	19 307	2 139	13 961	4 164	394	121 289
GASSIN	8 081	16 948	19 835	16 548	2 031	6 256	9 558	11 347	90 404
GRIMAUD	20 935	25 459	46 958	26 640	7 719	17 250	5 654	7 933	158 548
LA MOLE	941	3 616	9 663	4 120	556	5 148	5 750	9 294	39 088
PLAN DE LA TOUR	4 414	10 892	20 833	12 591	3 088	189	0	0	52 007
RAMATUELLE	13 107	15 109	40 407	7 390	16 935	14 658	2 193	608	110 407
RAYOL CANADEL	3 227	7 375	15 276	9 006	2 997	1 452	2 091	0	41 424
SAINT-TROPEZ	15 720	20 055	26 651	7 820	13 132	7 974	3 043	1 448	95 843
Total général	105 050	154 765	289 793	143 266	65 159	102 397	41 048	42 228	943 706

Un synoptique du réseau de distribution est disponible en annexe.

3.2.2 Propositions d'amélioration

Réservoirs et Réseaux

Parmi les travaux du Schéma Directeur 2016, les travaux les plus prioritaires sont :

Augmentation du stockage

Réaliser une seconde cuve (capacité 5000m³) sur le site du réservoir de NEGRESSE.

Renforcer la distribution du réservoir de Ramatuelle vers la plage de Pampelonne

Dilater les tronçons de réseau Chemin de l'Oumède, Route des Plages, Route de Bonne Terrasse...

Renforcer l'alimentation du Plan de la Tour

Alimenter le réseau de la commune à partir de l'usine de potabilisation de Basse Suane.

Restructurer le secteur Beauvallon/Guerrevieille/Bartole à Grimaud

Alimenter le quartier Bartole par Sainte-Maxime

Supprimer le réservoir enclavé de Cavillon.

L'ensemble des travaux amélioratifs listé ci-dessus est soit en cours de réalisation soit à l'étude.

Amélioration de la qualité de l'eau sur le réseau

Le réseau de distribution d'eau potable étant très étendu et ramifié, nous avons constaté au cours de notre autosurveillance de la qualité de l'eau du réseau, que de nombreuses antennes présentent un faible taux de chlore – désinfectant essentiel contre les éventuelles recrudescences bactériennes - en particulier pendant la saison hivernale où les temps de transit sont beaucoup plus longs.

Des chlorations en route sur le réseau de distribution d'eau potable sont nécessaires pour fiabiliser la qualité bactériologique de l'eau jusqu'aux points les plus éloignés.

6 postes de chloration sont désormais installés sur le réseau de distribution :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

- Au réservoir de la Briquetterie (pour Gassin et Ramatuelle village- 2008).
- Au réservoir de Collebasse (pour Ramatuelle - 2008).
- Sur la distribution du réservoir de Reverdit à l'entrée du hameau de Coriolan (Plan de la Tour – 2008).
- Au réservoir du Canadel (Rayol-Canadel – 2003).
- Réservoir de la Citadelle (Saint-Tropez – 2003).
- A l'ancien accélérateur de Pardigon (Cavalaire – 2003).

Une **installation de chloration** est également en place au réservoir **de l'Oumède** depuis l'été 2008 : **sa mise en service est conditionnée par l'électrification.**

Améliorations à apporter sur la sectorisation

Il demeure certaines zones du réseau qui ne font pas encore l'objet d'une sectorisation et qui donc ne peuvent pas faire l'objet d'une surveillance opérationnelle.

La maîtrise d'un indice linéaire des volumes non consommés aussi ambitieux que celui voulu par l'ex-SIDECM nécessite de compléter la sectorisation en place.

Cela permettrait d'étendre la surveillance à 13 zones complémentaires et 158 km de réseau.

- **Secteurs liés aux travaux du Moyen Service**

La sectorisation de 2 zones sur les communes de Gassin et Ramatuelle était assujettie à la réception des travaux du Moyen Service car dépendant du débitmètre posé au giratoire du Golf de Gassin.

Il s'agit des secteurs dits Golf de Gassin et Bélieu amont Oumède couvrant un linéaire total de 42 km.

→ Ces 2 zones sont opérationnelles depuis 2018

- **Secteurs liés à l'alimentation électrique du réservoir de l'Oumède**

Deux débitmètres sont en place sur le site de l'Oumède, l'un sur la distribution vers la plaine de Pampelonne, et l'autre posé au printemps 2016 (40^{ème} et dernier débitmètre posé dans le cadre des engagements du contrat) sur son alimentation en coordination avec les travaux du Moyen Service.

Toutefois ils n'étaient pas en service du fait de l'absence d'électricité sur ce site.

La réception des travaux du Moyen Service en 2017 et en particulier d'une installation électrique par panneau solaire a permis de rendre fonctionnels ces 2 débitmètres en les raccordant dessus.

Ces travaux rendent possible la sectorisation de la zone Oumède desservant la plaine de Pampelonne qui couvre 19 km (ainsi que la zone Bélieu amont Oumède).

Cette zone est opérationnelle depuis 2018

- **Secteurs avec station de pompage**

8 zones desservies par une conduite unique assurant à la fois le remplissage d'un réservoir par pompage et sa distribution gravitaire disposent d'un suivi très limité du fait de l'absence de mesure de débit sur la station de pompage.

Il s'agit des zones couvertes par les stations: Collières, Hameaux, Collebasse, Berthie Albrecht, Reine Astrid, Hautes Mûres, Vallauray et Escalet Bas pour un linéaire total de réseau de 50 km.

- **8 zones à équiper de débitmètre en sortie de station de pompage**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

- Secteurs Village et bd Tahiti commune de La Croix-Valmer

Du fait de la diversité et de la complexité des mailles de distribution alimentées depuis les réservoirs de La Croix 2000 – Les Hameaux, cette partie de la commune couvrant 47 km n’est pas suivie par une sectorisation.

La mise en place d’un débitmètre supplémentaire permettrait de surveiller 2 nouveaux secteur

→ **1 débitmètre à poser pour 2 zones**

Projets d’extensions pour la desserte en eau de quartiers non alimentés

Commune de Cogolin - plateau du Carry

Du fait de l’urbanisation de ce quartier et pour permettre un bouclage de réseau sécuritaire au sein de la commune de Cogolin, VEOLIA a établi un projet consistant à implanter une conduite DN200mm fonte à travers le plateau du Carry.

Une partie du linéaire a été implantée début 2014, financée par l’ex-SIDECM et par des lotisseurs.

Commune de Grimaud - chemin de Rascas

Du fait du tarissement de leurs puits durant la période de sécheresse 2001-2007, quelques riverains ont sollicité la Commune et l’ex-SIDECM pour être desservis par le réseau public d’eau potable.

Au printemps 2007, VEOLIA a présenté un Avant-Projet Sommaire de l’extension à réaliser.

Les travaux ont été réalisés début 2020 par la CCGST (pose d’une conduite en polyéthylène de 75mm de diamètre sur environ 200 mètres).

Commune du Plan de la Tour - quartier des Marcells et quartier du Griottier

A la demande de la Commune, VEOLIA a remis en 2006 à l’ex-SIDECM, un Avant-Projet Sommaire des travaux à réaliser pour alimenter ces 2 quartiers.

3.2.3 L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L’obligation de réalisation d’un descriptif détaillé des ouvrages d’eau, tel que le définit l’article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l’objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l’Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d’eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n’ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l’année 2020 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2016	2017	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120	120	120	120	120

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	120

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2020 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.3 Gestion du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ Les installations

Comité Consultatif des travaux

Les opérations de renouvellement sur les usines, le réseau de distribution et les réservoirs, sont examinées par le Comité Consultatif des travaux de la CCGST, composé de :

- Représentants de la CCGST
- Représentants de l'exploitant

Pour l'étude du programme de renouvellement 2020, le Comité Consultatif des Travaux s'est réuni le 18 décembre 2019 et l'ensemble des travaux ont été présentés, discutés et statués.

Les travaux de renouvellement réalisés sur l'année sont présentés en annexe, sachant qu'ils intègrent les chantiers résiduels 2019 finalisés en début d'année et ne comprennent pas ceux validés pour l'exercice 2020 mais finalisés au premier trimestre 2021.

A noter que deux gros chantiers validés en début d'année 2019 s'étalent sur 2 ans et concernent le renouvellement d'un des ozoneurs de l'usine de La Verne et le revamping des automates de l'usine de La Môle.

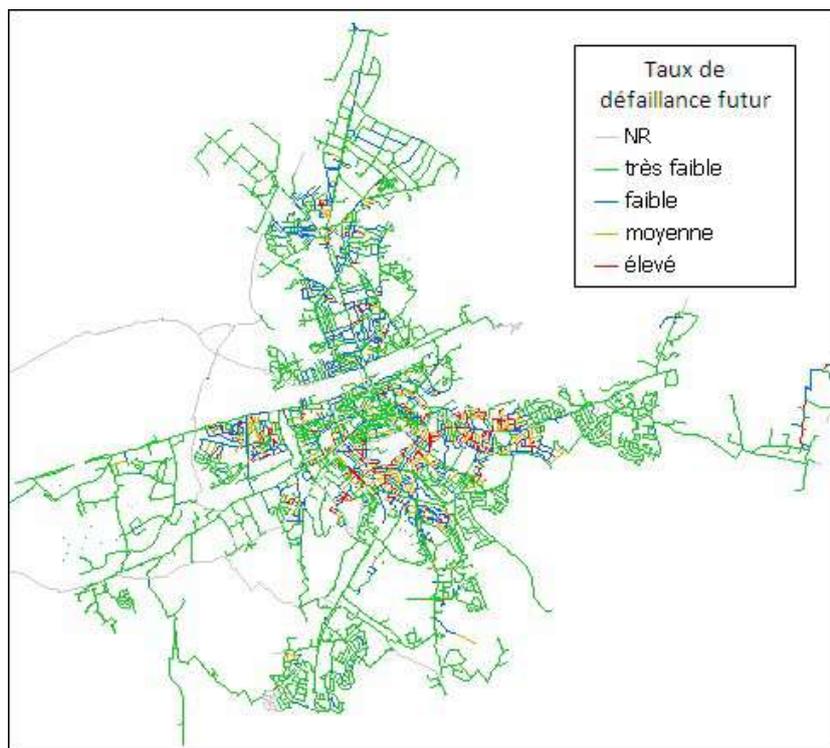
→ Les réseaux

Gestion patrimoniale – Outil d’aide à la décision pour le renouvellement du réseau

La numérisation des réseaux permet d'optimiser la gestion du patrimoine de la collectivité grâce à l'utilisation d'un outil d'aide à la décision, spécialement développé par la Direction Technique de VEOLIA Eau.

Cet outil appelé « MOSARE » est décliné au réseau d'eau potable du périmètre depuis sa présentation au Comité Consultatif des Travaux du 20 juin 2014 :

MOSARE exploite la base de données des tronçons de canalisations (matériau, âge, pression, historique de fuites,...) et l'associe à une analyse statistique de la probabilité de défaillance basée sur la loi du temps de survie, pour en extraire une cartographie de la probabilité de défaillance future :



La hiérarchisation des tronçons à renouveler s'appuie donc sur le taux de défaillance future ainsi cartographié, prend en compte le risque en cas de défaillance avec des critères de conséquences comme les pertes en eau, les dommages causés, etc (en l'occurrence pour le réseau du périmètre, un critère significatif est l'indice linéaire de pertes), et intègre enfin des facteurs d'opportunité comme l'amélioration de la qualité d'eau et les travaux de voirie.

L'ensemble des travaux de renouvellement réalisés sur l'année est joint en annexe.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,64	0,62	0,61	0,68	0,72
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	924 165	926 477	931 082	928 367	927 876
Longueur renouvelée totale (ml)	5 702	6 003	5 961	8 343	7 390
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	5 702	5 463	5 961	6 843	6 396
Longueur renouvelée par la collectivité (ml)	0	540	0	1 500	994

Les valeurs de longueur renouvelée par le délégataire ont été mises à jour pour les années 2014-2015-2016 pour tenir compte en particulier du courrier Veolia du 14/12/2017 (pour années 2014 et 2015) et du mail Veolia du 27/04/2017 (pour année 2016).

Les valeurs de longueur renouvelée par la Collectivité ont été mises à jour à partir de l'année 2019 en lien avec le sous-chapitre 3.3.2 qui récapitule notamment les opérations réalisées par la Collectivité sur le réseau.

Il est à noter également que le taux moyen de renouvellement indiqué dans le tableau ci-dessus est un indicateur réglementaire prenant en compte l'ensemble des réseaux renouvelés, que ce soit par la Collectivité ou par le Délégué.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux réalisé par le Délégué est un indicateur propre au contrat (Article 5), il figure en Annexes dans le Tableau des Objectifs de Performance.

→ Les branchements

Renouvellement des branchements plomb	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de branchements	24 068	24 183	24 285	24 373	24 443	0,3%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	0	0	0	0	0	0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué et par la Collectivité

Tous les branchements plomb connus ont été renouvelés.

Si à l'occasion d'une intervention, nous découvrons un branchement plomb qui n'aurait pas été identifié, nous procédons à son renouvellement dans les meilleurs délais.

Le nombre total de branchements renouvelés sur l'exercice 2020 est de : 271

→ Les compteurs

Le renouvellement des compteurs d'eau froide en service est réalisé de manière à :

- répondre aux exigences réglementaires et aux obligations contractuelles.
- optimiser la performance économique du parc compteurs

Exigences réglementaires

En France, le « contrôle des compteurs d'eau froide en service » est réglementé par l'**arrêté du 6 mars 2007**. Veolia a opté pour le **renouvellement unitaire des compteurs** selon les prescriptions relatives à l'âge et à la classe métrologique des instruments de mesure.

Une analyse économique du parc compteurs est réalisée à l'aide d'un outil spécifique développé par Le Délégué.

Selon le résultat de l'étude, un programme de renouvellement appelé « plan économique » axé sur les compteurs enregistrant des consommations importantes, complète éventuellement les plans réglementaires et contractuelles. Au travers de cette étude économique, Veolia s'attache à maintenir au plus haut la métrologie des compteurs des principaux consommateurs de manière à optimiser le rendement du parc compteurs.

Les compteurs en service sont répertoriés dans un carnet métrologique sur lequel sont consignées les informations prévues par la Décision Ministérielle du 30 décembre 2008. Un bilan de complétion des informations réglementaires est dressé périodiquement. Des actions correctives sont menées si nécessaire.

Renouvellement des compteurs	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	47 198	47 719	47 782	47 966	48 205	0,5%
Nombre de compteurs remplacés	6 049	264	476	556	470	-15,5%
Taux de compteurs remplacés	12,8	0,6	1,0	1,2	1,0	-16,7%

Nota bene : La quasi-totalité des compteurs a été équipée de modules radio (avec renouvellement de la grande majorité des compteurs) sur les années 2014-15-16 pour mettre en place le service de télérelevé au 1er janvier 2017.

Fin 2020, environ 93 compteurs restent à équiper du fait de leur inaccessibilité pour les contrats en service. Leur équipement se fera au fil du temps sur RDV pris avec le client. La grande majorité de ces derniers compteurs se trouve aux Marines de Cogolin dans les appartements.

Obligations contractuelles

Veolia met en œuvre un plan de renouvellement complémentaire pour satisfaire les obligations contractuelles dans le cas où celles-ci sont différentes des exigences réglementaires.

3.3.2 Les travaux neufs réalisés

→ Les installations

Travaux réalisés par le délégué :

Aucun travaux neufs n'a été réalisé sur l'exercice.

Travaux réalisés par la Collectivité :

Année	Lieu ou ouvrage	Description
2020	Réservoir du Couvent	Suppression du transformateur électrique de la station de pompage, création d'un nouveau point de livraison ENEDIS et déplacement de l'armoire électrique de commande
2019	Réservoirs de Capon et Salins	Mise en œuvre d'une régulation de l'alimentation des réservoirs de Capon et Salins avec pose de 2 vannes électriques, de coffrets pour les automates et télégestion, canalisations et accessoires
2018	Toutes usines	Aucun
2017	Toutes usines	Aucun
2016	Usine de la Verne	Travaux d'amélioration sur l'usine de la Verne Portail : mise en place d'une boucle magnétique sur le portail. Traitement des boues : Installation d'un répartiteur de flux dans le regard d'arrivée de l'épaississeur, installation d'un turbidimètre à insertion pour mesure des boues extraites de l'épaississeur et d'un turbidimètre pour mesure des centrâts. Installation de disjoncteurs magnéto thermiques séparés sur les motoréducteurs des ponts d'entraînement des herse des serres de séchage solaire.
2016	Usine de la Môle	Travaux d'amélioration sur l'usine de la Môle Portail : mise en place d'une boucle magnétique sur le portail. Moyen service : mise en service du service de pompage constitué de 3 pompes de 450 kWh et d'une capacité de pompage maxi de 1500 m3/h. Installation réceptionnée au cours du 1 ^{er} trimestre 2017.

→ *Les réseaux, branchements et compteurs*

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Année	Lieu ou ouvrage	Description
2020	Saint-Tropez - Campagne Guigue	Dévoisement du réseau financé par un tiers - 18 m de conduite en fonte DN200
	Cogolin - Chemin de Vaubelette	Dévoisement du réseau financé par un tiers - 80 m de conduite en fonte DN300
2019	Néant	
2018	La Croix Valmer – Bd Abel Faivre – Hôtel Souleyas	Renforcement et dévoiement du réseau financés par un tiers - 315 m de conduite en fonte DN150
	Le Rayol – Av Reine Jeanne	Dévoisement du réseau financé par la commune - 120 m de conduite en PVC DN110
2017	Cavalaire – Chemin des Canissons	Raccordement au réseau financé par un tiers – 50 m de conduite en Fonte 150
	La Croix-Valmer – Le Gourbenet	Deux raccords au réseau financés par un tiers – 153 m de conduite en PVC 110
	Grimaud – Chemin des Vignaux	Raccordement au réseau financé par un tiers – 24 m de conduite en PVC 63
	Plan de la Tour - Les Vayacs	Raccordement au réseau financé par un tiers – 25 m de conduite en PVC 75
	Grimaud – Rue de l'Amarrage	Dévoisement de conduite financé par un tiers – 60 m de conduite en fonte 400
2016	Ramatuelle - Route de Collebasse	Extension de réseau financée par un tiers – 291 m de conduite PVC 75
	Rayol-Canadel – Avenue des Titans	Dévoisement de conduite financé par la commune du Rayol-Canadel – 79 m de conduite PEHD 50
2015	Cogolin – Montée St Roch	Extension de réseau financée par un tiers – 44 m de conduite PVC 75
	Grimaud – Les Perles de Manaures – St Pons les Mûres	Extension de réseau financée par un tiers – 25 m de conduite PVC 63
	Gassin – Les Marines de Gassin	Dévoisement de conduite financé par un tiers – 51 m de conduite Fonte 150
	Grimaud – Quartier Beauvallon	Dévoisement de conduite financé par un tiers – 74 m de conduite PVC 125

	Ramatuelle – Ferme Martin – quartier les Barraques	Extension de réseau financée par un tiers – 100 m de conduite PVC 75
	Cogolin – Terre des Arts – rue Carnot	Raccordements au réseau financé par un tiers – 20 m de conduite PEHD 63
	Ramatuelle – ch des Boutinelles	Extension de réseau financée par un tiers – 45 m de conduite PVC 75
	Cogolin – Orée du Golfe – rue Marceau	Déplacement de réseau financé par un tiers – 54 m de conduite PVC90/110
2014	Cogolin – plateau du Carry	Extension de réseau financée par plusieurs tiers : - 104ml de PVC75 - 290ml de Fonte200
	Grimaud – RD559, contre Villaverde	Extension de réseau financée par un tiers – 92 m de conduite PVC 110
	Plan de la Tour - quartier St Martin	Extension de réseau financée par un tiers – 122 m de conduite PVC 75
	Ramatuelle – val de Rian Est - Abricotine	Extension de réseau financée par un tiers – 335 m de conduite PVC 110
	Ramatuelle – route de l’Escalet	Extension de réseau financée par un tiers – 125 m de conduite PVC 75
	Saint-Tropez – Cap St Pierre, les Canoubiers	Extension de réseau financée par un tiers – 442 m de conduite PVC 110

Bornes Monétiques et Bornes Fontaine installées par le délégataire :

Sur années 2016 à 2017

	BORNES MONETIQUES	BORNES FONTAINE
COGOLIN	Impasse MARCEAU	
GRIMAUD	Chemin CAUCADIS	Place du Château
GASSIN	Pont Coste Brigade	Montée Venterraou
LA MOLE	ZAC ST-EXUPERY	Piste St-Julien
LE PLAN DE LA TOUR	Bd Gallieni	Rue Perosa Argentina
SAINT-TROPEZ	Rte des Salins	Escalier Citadelle
RAMATUELLE	Rte de Collebasse	Rue Victor Leon
RAYOL CANADEL		
LA CROIX-VALMER		
CAVALAIRE		

Aucune borne n'a été posée depuis 2018.

Les principales opérations réalisées par la Collectivité figurent au tableau suivant :

Année	Lieu ou ouvrage	Description
2020	Saint-Tropez - La Pierre Plantée	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 50 m. En attente des plans de récolement
	Grimaud - Chemin de Rascas	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 210 m. En attente des plans de récolement
	Cogolin - Chemin de Vaubelette	Déplacement du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 44 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
	Saint-Tropez - Parcs des Salins, Avenue de la Mer	Renforcement du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 250 mm de diamètre sur 320 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
	Gassin - Chemin de la Chapelle Saint Laurent	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 225 m. En attente des plans de récolement
	Grimaud - Chemin de la Carraire Saint Pierre	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 165 m. En attente des plans de récolement
	Grimaud - Lotissement Les Pommiers	Suppression du compteur général
	Grimaud - Boulevard Mare Clare	Renforcement du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 600 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement

	Saint-Tropez - Rue de la Fontaine du Pin	Maillage du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en fonte de 150 mm de diamètre sur 30 m. En attente des plans de récolement
	La Croix-Valmer - Avenue Frédéric Mistral	Déplacement du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en fonte de 400 mm de diamètre sur 30 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
2019	Saint-Tropez – Réservoirs Salins et Capon	Mise en place de vannes de régulation électriques sur l'adduction de chaque réservoir.
	La Croix-Valmer – Boulevard Abel Faivre – Hôtel Lily of the Valley	Renforcement du réseau d'eau potable pour la DECI par la pose d'une conduite en PEHD de 160mm de diamètre sur 450 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
	Saint-Tropez – Route des Carles	Renforcement du réseau d'eau potable pour la DECI par la pose d'une conduite en PEHD de 125mm de diamètre sur 400 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
	Saint-Tropez – Batterie de Capon	Renforcement du réseau d'eau potable pour la DECI par la pose d'une conduite en PVC de 110mm de diamètre et en PEHD de 125mm de diamètre sur un linéaire total de 270 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
	La Môle – Quartier Le Pommier	Renforcement du réseau d'eau potable pour la DECI par la pose d'une conduite en PEHD de 125mm de diamètre sur 220 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement

	Grimaud – Champ de captage la Réparade	Enfouissement du réseau d'eau brute par la pose d'une conduite en PEHD de 250 mm de diamètre sur 30 m. En attente des plans de récolement
	Plan de la Tour – Rue Emponse	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 55 m et de 50 mm de diamètre sur 20 m. En attente des plans de récolement
	Saint-Tropez – Adduction du réservoir de Capon	Renouvellement et modification du profil en long de la conduite d'eau potable pour supprimer un point haut par la pose d'une conduite en Fonte de 250 mm de diamètre sur 160 m (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
2018	Cogolin – Quartier de Clavari	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une canalisation en PEHD 125 mm sur 1 000 mètres En attente des plans de récolement
	La Croix Valmer – Impasse des Drapiers	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une canalisation en PEHD 125 mm sur 40 mètres En attente des plans de récolement
	La Croix Valmer –Réservoir La Croix 2000 (travaux terminés début 2019)	Réhabilitation du génie civil (désamiantage, traitement des parements béton, reprise des étanchéités, etc.) et renouvellement de l'hydraulique et des équipements (aération, échelle, menuiserie, etc.)
2017	Grimaud – giratoire Saint-Pons	Dévoisement de la conduite existante Fonte 200mm située dans l'emprise du giratoire : Pose d'une conduite fonte DN200 mm sur 320 mètres (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) dans la nouvelle voie de contournement (direction Plan-de-la-Tour), et abandon de la conduite existante le long de la RD559

	Grimaud – chemin des Vignaux	Dévoisement de conduite DN350mm sur 20 mètres et reprise d'un branchement dans le cadre de travaux modificatifs du réseau pluvial menés par la commune de Grimaud (deuxième tranche). (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité)
2016	Grimaud – chemin des Vignaux	Dévoisement de conduite DN350mm sur 200 mètres dans le cadre de travaux modificatifs du réseau pluvial menés par la commune de Grimaud (première tranche). (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité : les 2 tranches ont été intégrées sur 2017)
	Ramatuelle – route des plages RD93	Création de deux baïonnettes sur conduite DN200mm, en lien avec la réfection du réseau pluvial menée par le département. En attente des plans de récolement
2015	Gassin et Ramatuelle	Sécurisation des branchements et antennes du futur Réseau Moyen Service. Mise en place d'équipements PN25bar et de réducteurs de pression.
	La Môle – quartier les Pommiers	Mise en place de conduite PEHD160mm
	Gassin – quartier Bagarry (les Brunos)	Mise en place de conduite PEHD75mm
2014	Cogolin – Gassin –Ramatuelle Renforcement DN400 entre Usine de la Môle et réservoir Oumède	Pose d'une conduite Fonte 400mm (et un tronçon Fonte 500mm à travers propriété M Nègre) pour renforcer alimentation du réservoir Oumède, mise en service définitive printemps 2015
	Grimaud – quartier la Bergerie	Bouclage du réseau par extension (côté ouest), et dévoiement/renouvellement d'une conduite fuyarde abandonnée car située en propriété (côté est) Pose de conduites PVC110 achevée début 2015
	La Môle – quartier Gratué	Mise en place de conduites PEHD125mm et PVC90mm
	Gassin – chemin du Bourrian	Création d'une baïonnette DN250 fonte au passage du Belieu, réalisée par la commune de Gassin.
	Gassin – giratoire des Chênes	Dévoisement des réseaux AEP et EU réalisé par l'ex-SIDECM et le SIA.

Le nombre total de branchements neufs sur l'exercice 2020 est de : 70

4.

LA PERFORMANCE
ET L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE
POUR VOTRE
SERVICE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

Composition de votre eau !



Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	926	1114	
Physico-chimique	17846	3436	

4.1.2 L'eau produite et distribuée

→ Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Bromates	0	15	0	1	9	9	10 µg/l
E.Coli /100ml	0	1	0	1	152	37	0 n/100ml

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Bactéries Coliformes	0	1	1	1	152	37	0 n/100ml
Carbone Organique Total	0,39	2,75	6	3	26	13	2 mg/l C
Conductivité à 25°C in situ	4,86	5074	0	2	154	376	1100 µS/cm
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	2	4	0	9	0	2 Qualitatif
pH mesuré au labo	6,3	8,8	0	2	0	372	9 Unité pH
Température de l'eau	10,5	26,2	5	1	154	381	25 °C

Le non-respect d'une référence de qualité n'a pas d'incidence sanitaire mais doit être appréciée au regard des risques pour chaque paramètre concerné :

- COT : les dépassements des 2 mg/l ont été mesurés sur des prélèvements réglementaires et d'auto-contrôles. Ils sont liés à la qualité des eaux brutes du barrage de La Verne (ressource principale en période estivale). Ce paramètre peut avoir une incidence si l'eau distribuée est utilisée dans certains process de production alimentaire.

- Equ.Calco : ce paramètre permet d'apprécier le caractère agressif ou entartrant d'une eau. Une valeur à 0, à l'origine des non-conformités, correspond à une eau entartrante pouvant entraîner des dépôts dans les canalisations et équipements du réseau public de distribution et des désagréments dus à un entartrage excessif des appareils ménagers pour ce qui concerne les abonnés.

→ Composition de l'eau du robinet

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	39,60	65,90	16	mg/l	Sans objet
Chlorures	19,50	29	27	mg/l	250
Fluorures	0	90	9	µg/l	1500
Magnésium	3	7	16	mg/l	Sans objet
Nitrates	0	1,60	23	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,03	17	µg/l	0,5
Potassium	1,20	1,60	9	mg/l	Sans objet
Sodium	12,50	16	9	mg/l	200
Sulfates	12,40	37,50	31	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	11,13	19,33	30	°F	Sans objet

4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

→ Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2016	2017	2018	2019	2020
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	99,35 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	154	154	152	154	152
Nombre de prélèvements non conformes	1	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	155	154	152	154	152
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %				
Nombre de prélèvements conformes	43	34	34	31	36
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	43	34	34	31	36

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ Chlorure de Vinyle Monomère

Confère au paragraphe sur le Chlorure de Vinyle Monomère.

Situation sur votre service :

Au titre du contrôle sanitaire ou de l'auto-surveillance, des recherches sur le paramètre CVM ont été engagées au cours de ces dernières années.

A ce jour, toutes les analyses réalisées par Veolia et/ou l'ARS se sont révélées conformes.

4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

→ L'origine de l'eau alimentant le service

L'usine de la Verne située sur la commune de la Môle est alimentée par deux ressources en eau :

- Le barrage de la Verne d'une capacité de 8 millions de m³,
- L'eau brute livrée par la SCP en provenance du Verdon.

Cette ressource fait l'objet d'un achat d'eau par la CCGST à la Société du Canal de Provence. Le débit souscrit de 500 l/s est limité durant la période estivale à 375 l/s.

L'usine de la Môle située sur la commune de Cogolin traite l'eau de la nappe phréatique de la vallée de la Môle, par l'intermédiaire de trois champs de captage, équipés de forage ou de puits.

Les trois champs de captage qui alimentent l'usine de la Môle sont :

- Le champ de captage du Rayol 1 d'une capacité maximale de 260 m³/h.
- Le champ de captage du Rayol 2 d'une capacité maximale de 400 m³/h.
- Le champ de captage du Val d'Astier d'une capacité maximale de 280 m³/h.

L'usine de la Gisle située sur la commune de Grimaud est alimentée en eau brute par deux zones de captage, équipées de forages ou de puits:

- La zone de captage de Réparade d'une capacité de pompage de 300 m³/h.
- La zone de captage de Grenouille d'une capacité de pompage de 600 m³/h.

La CCGST a également pour le périmètre de l'ex-SIDECM, la possibilité d'être alimenté par la commune de Sainte-Maxime au niveau du CT 600 (vanne de régulation située entre Grimaud et Sainte-Maxime). Les zones de Guerrevieille, Bartole et Beauvallon peuvent également être alimentées par une conduite en DN300 et une conduite en DN 80 venant de Sainte-Maxime.

La mise en route de la nouvelle usine de production de Basse Suane à Sainte-Maxime s'est terminée durant le dernier semestre 2017 puis a été mise en hivernage. La mise en service définitive dans des conditions réelles de fonctionnement date du 24 avril 2018 dès lors que les travaux sur le réseau ont été réalisés au niveau du Préconil et du réservoir du Souleyas où des vannes de régulations ont été installées.

Cette nouvelle usine a une capacité de production de 18 000 m³ /jour. De fait, elle rend la ville de Sainte-Maxime autonome sur ses besoins en eau, se suppléant ainsi aux ressources des forages du Préconil et des volumes d'eau achetés au SEVE.

A moyen terme des travaux seront effectués sur la chambre de vanne du CT-600 situé sur le bord de mer, permettant ainsi d'avoir la possibilité de faire un transfert de flux dans les deux sens entre la CCGST ex-SIDECM et Sainte-Maxime de façon moins contraignantes qu'actuellement (travaux prévus en 2021).

→ Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
UP - La Giscle	702	16 848
UP - La Mole	792	16 000
UP - La Verne	4 000	96 000

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

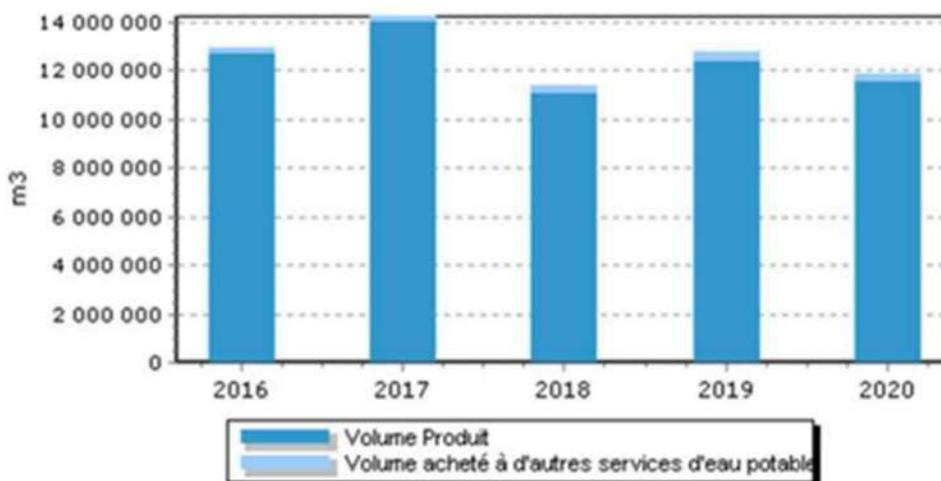
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé (m3)	12 968 135	14 341 464	11 432 373	12 772 275	11 854 148	-7,2%
Volume prélevé par ressource (m3)						
UP - La Giscle	327 835	384 760	406 890	284 313	278 710	-2,0%
UP - La Mole	1 179 123	1 428 333	1 119 092	1 056 755	1 533 986	45,2%
UP - La Verne	11 461 177	12 528 371	9 906 391	11 431 207	10 041 452	-12,2%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						
Eau souterraine non influencée	1 506 958	1 813 093	1 525 982	1 341 068	1 812 696	35,2%
Eau souterraine influencée	0	0	0	0	0	0%
Eau de surface	11 461 177	12 528 371	9 906 391	11 431 207	10 041 452	-12,2%

→ Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé (m3)	12 968 135	14 341 464	11 432 373	12 772 275	11 854 148	-7,2%
Volume eau brute acheté	9 638 141	9 624 841	6 870 457	6 096 416	5 928 175	-2,8%
Besoin des usines	251 469	362 786	389 140	404 510	327 617	-19,0%
Volume produit (m3)	12 716 666	13 978 678	11 043 233	12 367 765	11 526 531	-6,8%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	197 011	260 356	345 816	413 121	372 267	-9,9%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	281 255	681 306	25 501	229 207	29 194	-87,3%
Volume mis en distribution (m3)	12 632 422	13 557 728	11 363 548	12 551 679	11 869 604	-5,4%

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

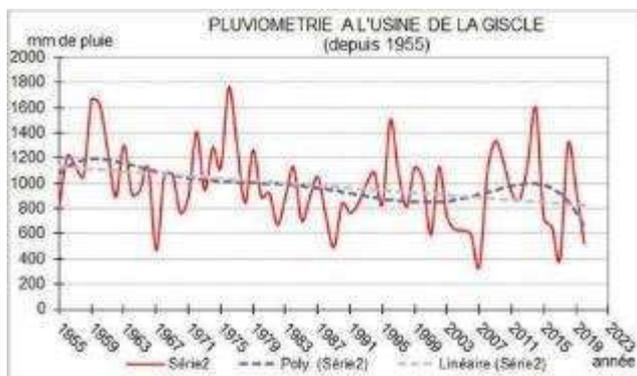
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	197 011	260 356	345 816	413 121	372 267	-9,9%
SAINTE-MAXIME	197 011	260 356	345 816	413 121	372 267	-9,9%

→ Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

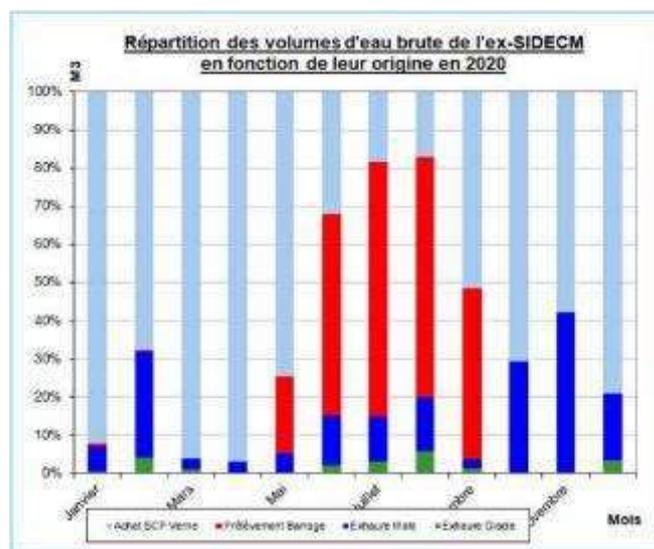
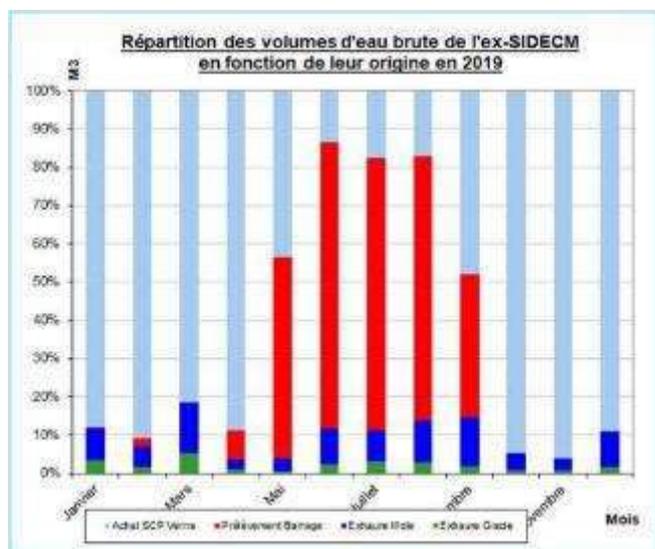
Le volume prélevé

L'année 2020 a débuté avec le barrage rempli par les eaux de pluie des intempéries de fin d'année 2019. Cela a un impact direct sur la qualité de l'eau du barrage alimentant l'usine de la Verne. En effet, l'eau du barrage est plus ou moins turbide, organique ou minérale, selon les proportions des apports naturels (pluies) et les apports par la société du Canal de Provence effectués les années antérieures.



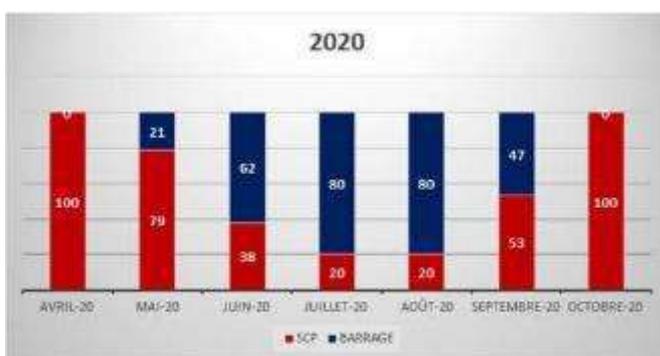
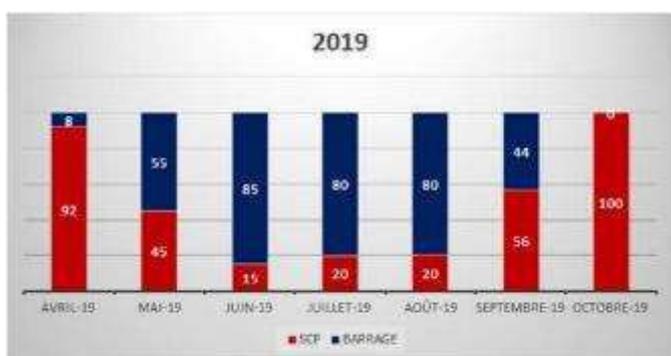
Un facteur à ne pas négliger est le temps de stagnation de cette eau dans le barrage avant saison qui impacte la qualité de l'eau. En 2020, le barrage étant rempli depuis fin 2019, la saison estivale a profité d'une eau brute du barrage ayant un temps de séjour important.

Les volumes prélevés en 2020 sur l'ensemble des ressources présentent une baisse de 7 % s'élevant ainsi à 11.8 millions de m³ sachant que les volumes prélevés en 2019 s'élevaient à environ 12,8 millions de m³.



Les prélèvements à la SCP à hauteur de 5.9 millions de m³ ont diminué de plus de -2.7% en 2020 par rapport à 2019 et les prélèvements sur le barrage de l'ordre de 4.1 millions de m³ ont diminué de -22.9%.

Les graphiques ci-dessous font un focus sur la répartition des eaux brutes à l'entrée de l'usine de la Verne durant la saison et mettent en évidence la variabilité les proportions selon les mois :



De façon très cohérente, les volumes traités sur l'usine de la Verne ont diminué de -12% avec des volumes de l'ordre de 10 millions de m³ en 2020, pour 11.4 millions de m³ en 2019.

Les prélèvements sur les champs captants de Val d'Astier et du Rayol ont augmenté de 45% en 2020 avec 1.5 millions de m³ comparés aux 1 millions de m³ prélevés en 2019 pour la production d'eau sur l'usine de La Môle.

Les prélèvements sur les champs captants de Grenouille et Réparade ont baissé de 2% en 2020 avec 278 710 m³ comparés aux 284 313 m³ prélevés en 2019 pour la production d'eau sur l'usine de La Gisle.

4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

→ Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	11 101 225	11 756 509	10 057 490	10 960 373	10 514 172	-4,1%
Volume vendu aux abonnés du service	10 819 970	11 075 203	10 031 989	10 731 166	10 484 978	-2,3%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	281 255	681 306	25 501	229 207	29 194	-87,3%

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu (m3)	11 101 225	11 756 509	10 057 490	10 960 373	10 514 172	-4,1%
<i>dont clients individuels</i>	8 830 618	9 004 625	8 161 773	8 621 988	8 452 314	-2,0%
<i>dont clients industriels</i>	44 594	49 181	62 215	59 762	77 061	28,9%
<i>dont clients collectifs</i>	1 650 005	1 737 468	1 548 516	1 705 585	1 572 854	-7,8%
<i>dont irrigations agricoles</i>	6 637	8 400	7 125	12 221	59 005	382,8%
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>	281 255	681 306	25 501	229 207	29 194	-87,3%
<i>dont bâtiments communaux</i>	222 919	203 129	194 043	226 555	251 810	11,1%
<i>dont appareils publics</i>	65 197	65 710	58 317	67 588	61 445	-9,1%

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	281 255	681 306	25 501	229 207	29 194	-87,3%
SAINTE-MAXIME	281 255	681 306	25 501	229 207	29 194	-87,3%

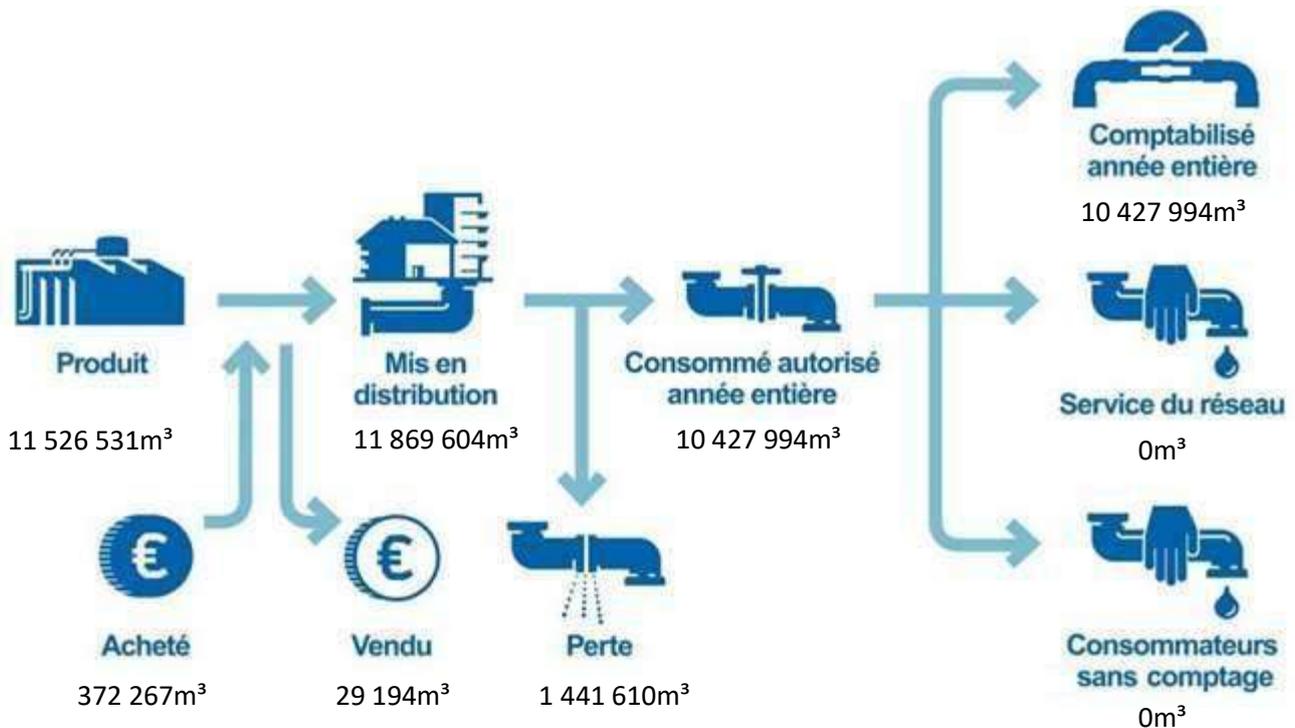
→ Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	10 813 619	11 072 161	10 031 650	10 731 058	10 484 978	-2,3%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	10 963 392	11 579 767	10 170 978	10 790 182	10 427 994	-3,4%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	361	349	360	363	368	1,4%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	6 351	3 042	339	108	0	-100,0%
Volume de service du réseau (m3)	0	0	0	0	0	0%
Volume consommé autorisé (m3)	10 819 970	11 075 203	10 031 989	10 731 166	10 484 978	-2,3%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	10 969 743	11 582 809	10 171 317	10 790 290	10 427 994	-3,4%

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

→ Synthèse des flux de volumes



4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2020 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2 (%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2020	87,9	71,16	4,24	4,24	30,79

Période Asynchrone

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle 2 (%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2020	87,9	71,16	4,24	4,24	30,79

Période Synchronne

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle 2 (%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2020	87,5	71,16	4,43	4,43	30,79

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

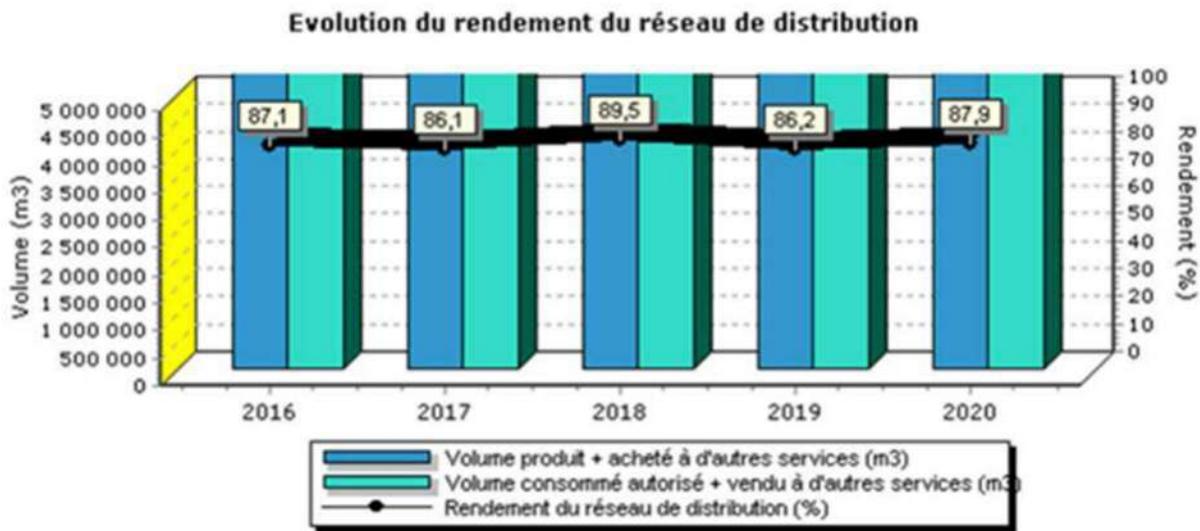
→ Rendement de réseau calculé sur la période asynchrone

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	87,1 %	86,1 %	89,5 %	86,2 %	87,9 %	2,0%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	10 969 743	11 582 809	10 171 317	10 790 290	10 427 994	-3,4%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	281 255	681 306	25 501	229 207	29 194	-87,3%
Volume produit (m3)..... C	12 716 666	13 978 678	11 043 233	12 367 765	11 526 531	-6,8%
Volume acheté à d'autres services (m3)..... D	197 011	260 356	345 816	413 121	372 267	-9,9%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



→ **Rendement de réseau calculé sur la période synchrone**

Dans les tableaux précédents, le volume mis en distribution est calculé sur l'année civile : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Afin de rendre homogène le calcul du rendement de réseau, nous recalons ce volume sur la même période que les volumes consommés, à savoir pour cette année :

Période du mois de Novembre 2019 au mois d'Octobre 2020.

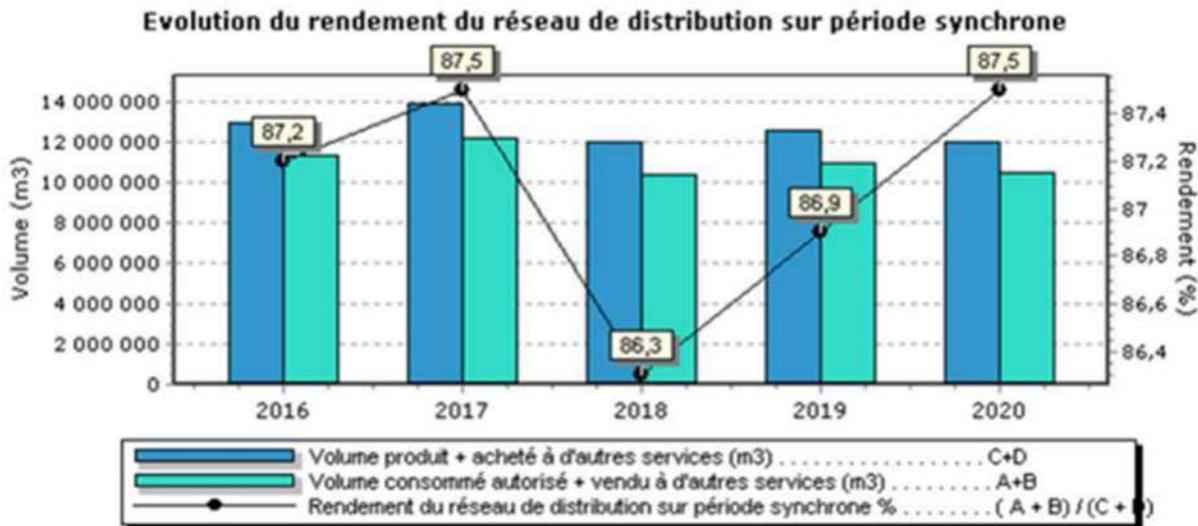
Ce recalage du volume mis en distribution sur une période synchrone aux volumes consommés, permet d'établir un rendement de réseau dit « synchrone » :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone % (A+B)/(C+D)	87,2 %	87,5 %	86,3 %	86,9 %	87,5 %	0,7%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . A	10 969 743	11 582 809	10 171 317	10 790 290	10 427 994	-3,4%
Volume vendu à d'autres services sur période synchrone (m3) B	376 689	642 069	188 015	154 170	104 231	-32,4%
Volume produit sur période synchrone (m3) . . . C	12 929 711	13 612 483	11 873 349	12 001 503	11 620 387	-3,2%
Volume acheté à d'autres services sur période synchrone (m3) D	77 879	361 078	135 134	592 775	415 107	-30,0%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services sur période synchrone ; C = Volume produit sur période synchrone ; D = Volume acheté à d'autres services sur période synchrone)

L'évolution 2019 versus 2018 du volume acheté à d'autres services ainsi que du volume vendu à d'autres services est liée à l'alimentation du secteur Beauvallon-Bartole de Grimaud par la commune de Sainte-Maxime durant l'été 2019 : En pointe estivale ce secteur a besoin de l'approvisionnement en eau par la commune de Sainte-Maxime.



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2020 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2020.

Loi de Grenelle II

Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Veolia Eau dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, elles sont régulièrement

tenues à jour dans le cadre de nos prestations de délégataire du service de l'eau. Elles seront actualisées et mises à votre disposition dans les délais voulus par la réglementation.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau :

- Soit 85 %
- Soit 65 % + 0,2 x ILC (indice linéaire de consommation) si ce calcul donne un résultat inférieur à 85% (pour les collectivités en zone de répartition des eaux, la formule est 70% + 0,2 ILC)

Sur la base des données de l'exercice considéré, l'objectif minimal de rendement du service de l'eau de la CCGST ex-SIDECM est donc dépassé : il ne sera pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique comme l'exige le décret lorsque l'objectif n'est pas atteint

→ **L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]**

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)(A-B)/(L/1000)/365	4,93	5,85	3,51	5,20	4,24
Volume mis en distribution (m3)..... A	12 632 422	13 557 728	11 363 548	12 551 679	11 869 604
Volume comptabilisé 365 jours (m3)..... B	10 963 392	11 579 767	10 170 978	10 790 182	10 427 994
Longueur de canalisation de distribution (ml).....L	924 165	926 477	931 082	928 367	927 876

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	4,92	5,84	3,51	5,20	4,24
Volume mis en distribution (m3)..... A	12 632 422	13 557 728	11 363 548	12 551 679	11 869 604
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	10 969 743	11 582 809	10 171 317	10 790 290	10 427 994
Longueur de canalisation de distribution (ml).....L	924 165	926 477	931 082	928 367	927 876

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	4,93	5,18	4,85	4,87	4,43
Volume mis en distribution synchrone (m3) A	12 630 901	13 331 492	11 820 468	12 440 108	11 931 263
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	10 963 392	11 579 767	10 170 978	10 790 182	10 427 994
Longueur de canalisation de distribution (ml)L	924 165	926 477	931 082	928 367	927 876

L'article 27 du contrat de DSP précise un indicateur ILVNC contractuel dédié qui diffère de l'indicateur ILVNC réglementaire (105.3) car il est calculé sur le linéaire total de réseau (et non sur le linéaire de canalisation de distribution). L'ILVNC contractuel dédié ne prend pas en compte les volumes utilisés pour les besoins du service (purges sur réseaux, vidange de réservoirs...), tout comme l'ILVNC réglementaire (105.3) : Il est plus restrictif que l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), indicateur servant de référence pour les services publics d'eau potable.

L'ILVNC contractuel dédié Article 27 calculé sur la période synchrone est :

Année	2016	2017	2018	2019	2020
ILVNC contractuel Article 27 (m3/km/j)	4.85	5.09	4.75	4.79	4.35

L'objectif du contrat est très ambitieux (et bien plus ambitieux que les critères de la loi Grenelle II) = ILVNC contractuel Article 27 doit être inférieur à 5m3/j/km en moyenne sur 2 années glissantes :

L'objectif est respecté jusqu'à présent.

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	4,91	5,17	4,85	4,87	4,43
Volume mis en distribution synchrone (m3) A	12 630 901	13 331 492	11 820 468	12 440 108	11 931 263
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	10 969 743	11 582 809	10 171 317	10 790 290	10 427 994
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	924 165	926 477	931 082	928 367	927 876

L'évolution de l'ILP synchrone entre 2016 et 2017 est liée en particulier à des pertes d'eau enregistrées à l'automne 2017 sur un feeder Bonna 500.

4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.

L'ensemble de nos interventions sur le patrimoine est systématiquement reporté dans la GMAO, sur le SIG ou dans notre SI Client.

4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

→ *Les installations*

Entretien des espaces verts

L'entretien des espaces verts est planifié annuellement pour les sites qui le nécessitent.

Contrôle réglementaire des installations électriques

Ces vérifications sont annuelles et ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par le décret du 14 novembre 1988 et des arrêtés pris pour son application. Elles concernent donc la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques. Les sites concernés par ces vérifications font ainsi l'objet d'un contrôle annuel par un organisme agréé. Un tableau de suivi de ces vérifications est tenu à jour.

Contrôle réglementaire des installations de levage

Les équipements de travail servant au levage de charges ou de personnes, utilisés dans les établissements visés à l'article L.231-1 du code du travail, sont soumis respectivement en matière de vérification, aux dispositions des arrêtés du 01 mars 2004. Les sites concernés par ces vérifications font ainsi l'objet d'un contrôle par un organisme agréé à des fréquences définies. Un tableau de suivi de ces vérifications est tenu à jour.

Contrôle réglementaire de la défense incendie

Tous les ans, les équipements de défense incendie font l'objet d'un contrôle par un organisme agréé afin de vérifier leur bon état de fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

La Gestion de la Maintenance assistée par ordinateur (GMAO)

Un logiciel de GMAO, développé par VEOLIA Eau pour répondre aux besoins des activités de l'entreprise, est utilisé par l'équipe d'exploitation. L'application est accessible sur toutes les usines de production, avec la possibilité d'intégrer directement par les opérateurs dans l'outil informatique de GMAO les interventions non programmées et/ou curatives.

Depuis avril 2017, chacun des agents est doté d'un smartphone afin d'avoir accès en temps réel à l'appliquatif, sachant que la planification des interventions est établie par le responsable d'équipe. Cet applicatif permet une traçabilité en temps réel des interventions de chacun et fiabilise le suivi des opérations.

La Sécurité

Afin d'améliorer les conditions de sécurité sur les installations d'eau potable de la CCGST, VEOLIA Eau - Territoire du Golfe de Saint-Tropez a procédé à une évaluation des risques professionnels (EvRP) par un ingénieur sécurité. Le rapport issu de cette évaluation a permis d'engager des actions pour la mise en sécurité de certaines opérations d'exploitation.

Les opérations de maintenance et d'exploitation courantes sont plus sécurisées. Il ressort de ce rapport que certains ouvrages nécessitent des investissements pour être mis à niveau afin d'être sécurisés.

De plus, lors des opérations de renouvellement, l'aspect sécurité fait partie intégrante du choix du matériel (trappe de visite avec barreaudage par exemple...).

La mise à jour de l'étude EvRP sur les installations du contrat est réalisée annuellement.

La CMESE est certifiée ILO-OSH : 2001 depuis 2014. Cette certification est valable 3 ans, nous avons donc renouvelé l'ensemble de cette certification en 2020, valable jusqu'en 2023. Cette certification est contractuelle et renforce la politique santé sécurité au travail de notre entreprise.

D'autre part, l'ex-SIDECM et VEOLIA avaient acté l'inutilité de peindre les parois intérieures des chambres de vannes, dans la mesure où ces ouvrages techniques non destinés à recevoir fréquemment du public, vieillissent dans une atmosphère humide.

Une campagne de décrochage des peintures effritées a donc eu lieu en 2008 et 2009 sur l'ensemble des chambres de vannes des réservoirs.

Les nouveaux réservoirs devront être réalisés avec des parois en bétons bruts comme celui de la Belle Isnarde. Des panneaux signalant l'« Accès interdit » ont également été posés sur les clôtures de l'ensemble des réservoirs et stations.

Le lavage des réservoirs

Afin de maintenir la qualité bactériologique de l'eau distribuée, les réservoirs et les cuves de stockage d'eau potable sont régulièrement nettoyés et désinfectés. Chaque année, un programme de nettoyage est défini en fonction des contraintes de distribution sur les communes concernées (clients prioritaires et sensibles, fréquentation estivale). Il est réalisé à cheval sur 2 exercices civils.

À partir de 2015, en accord avec l'Agence Régionale de Santé et après validation de l'Ex-SIDECM, il a été décidé que certains sites présentant des faibles niveaux de salissures seraient désinfectés tous les 2 ans.

Il s'agit des réservoirs de :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

- Reine Astrid
- Capon
- Salins
- Colle du Turc

- Bassinets
- Collières
- Collebasse
- Gigaro

- Escalet Haut
- Paillas

Sur ces sites, des analyses d'eau sont réalisées chaque année, notamment lorsque le réservoir n'est pas désinfecté (dates surlignées en vert dans le tableau ci-dessous = date de prélèvement pour analyse).

Au titre de la campagne 2019-2020, la CCGST a mandaté une entreprise pour auditer le Génie Civil de l'ensemble des réservoirs de son périmètre. A l'issue de ces visites, nous avons donc aussi procédé au lavage des 10 réservoirs précités, au lieu de réaliser des analyses d'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

NETTOYAGE BÂCHES ET RÉSERVOIRS		CAMPAGNE 2019-2020	CAMPAGNE 2020-2021
Installation par type et par commune		Capacité (m ³)	Date de réalisation
USINES DE PRODUCTION			
LA MÔLE	Usine de la Verne - Bâche Eau Traitée 1	1000	06/11/2019
LA MÔLE	Usine de la Verne - Bâche Eau Traitée 2	1000	06/11/2019
LA MÔLE	Usine de la Verne - Bâche Eau Traitée 3	1000	04/11/2019
GRIMAUD	Usine de la Giscle - Bâche Eau Traitée 1	75	07/11/2019
GRIMAUD	Usine de la Giscle - Bâche Eau Traitée 2	75	29/11/2019
GRIMAUD	Usine de la Giscle - Bâche Eau Traitée 3	500	29/11/2019
COGOLIN	Usine de la Môle - Bâche Eau Traitée 1	700	05/11/2019
COGOLIN	Usine de la Môle - Bâche Eau Traitée 2	2500	05/11/2019
COGOLIN	Usine de la Môle - Bâche Eau Traitée 3	2500	13/11/2019
RESERVOIRS			
CAVALAIRE	Collières	500	11/12/2019
CAVALAIRE	Le Dattier	500	20/11/2019
CAVALAIRE	Le Jas	1000	11/12/2019
CAVALAIRE	Thalassa	500	02/04/2020
COGOLIN	L'Argentière	1000	21/10/2019
COGOLIN	Negresse	2500	22/11/2019
CROIX-VALMER	Barbigoua	500	28/11/2019
CROIX-VALMER	Collebasse	1000	27/11/2019
CROIX-VALMER	Hauts de Gigaro	300	15/04/2020
CROIX-VALMER	La Croix 2000	2000	29/10/2019
CROIX-VALMER	La Croix P1	425	29/10/2019
CROIX-VALMER	La Croix P2	425	21/10/2019
CROIX VALMER	Les Hameaux	1500	05/12/2019
CROIX VALMER	Paillon	300	02/04/2020
GASSIN	Bestagne	2000	15/04/2020
GASSIN	Briquetterie	500	20/11/2019
GRIMAUD	Bartole	300	23/10/2019
GRIMAUD	Bertie Albrecht	80+80	28/10/2019
GRIMAUD	Cavillon	300+120	28/10/2019
GRIMAUD	La Colle du Turc	300	06/12/2019
GRIMAUD	Grimaud Village	1000	04/11/2019
GRIMAUD	Les Hautes Mûres	300+20	06/12/2019
GRIMAUD	L'Avelan	1000	04/12/2019
GRIMAUD	Reine Astrid	300	23/10/2019
GRIMAUD	Les Restanques	300	04/12/2019
GRIMAUD	Val de Gilly	300	09/04/2020
LA MOLE	La Môle Village	1000	26/11/2019
PLAN DE LA TOUR	Bassinets	500	19/11/2019
PLAN DE LA TOUR	Le Reverdit	500	30/10/2019
PLAN DE LA TOUR	Vallaury	500	22/11/2019
RAMATUELLE	L'escalet Bas	300	27/11/2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

RAMATUELLE	L'escalet Haut	100	21/11/2019	15/10/2020
RAMATUELLE	L'Oumède 1	1000	07/04/2020	07/05/2021
RAMATUELLE	L'Oumède 2	2000	12/12/2019	27/11/2020
RAMATUELLE	Paillas	500	05/12/2019	15/10/2020
RAMATUELLE	Ramatuelle Village	300	06/04/2020	26/04/2021
RAYOL CANADEL	Canadel	2500	26/11/2019	22/10/2020
RAYOL CANADEL	La Louve	500	02/04/2020	27/04/2021
RAYOL CANADEL	Le Parin	500	21/11/2019	21/10/2020
RAYOL CANADEL	Le Presbytère	250	02/04/2020	27/04/2021
SAINT-TROPEZ	Belle Isnarde	2000	28/11/2019	10/11/2020
SAINT-TROPEZ	Capon	500	06/04/2020	04/05/2021
SAINT-TROPEZ	Citadelle	1000	12/12/2019	27/11/2020
SAINT-TROPEZ	Le Couvent 1	1500	07/04/2020	06/05/2021
SAINT-TROPEZ	Le Mérou	300	06/04/2020	03/05/2021
SAINT-TROPEZ	Salins	1000	06/04/2020	03/05/2021

* Lavage suite à analyse des parois

À noter que le réservoir du Couvent 2 n'est plus utilisé depuis plusieurs années, il est isolé et vide, et n'est donc pas lavé.

4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

4.3.3 Les recherches de fuites

Sectorisation de réseau

Le déclenchement de recherches de fuites s'appuie sur l'analyse et la remontée d'informations en provenance de :

- La sectorisation hivernale du réseau issue de 40 débitmètres implantés en 2014 sur le réseau;
- 80 prélocalisateurs acoustiques à poste fixe posés en 2016
- Capteurs de pression mis en place en 2015 sur le réseau

La surveillance de la sectorisation du réseau de distribution a pour vocation de détecter des secteurs avec un débit anormalement élevé (en particulier suivi des débits nocturnes), puis d'organiser des campagnes de recherches de fuites dans les secteurs suspects.

Les données produites sont collectées et analysées chaque jour : elles alimentent des tableaux de synthèse permettant de suivre l'évolution des débits consommés* par maille de sectorisation, ainsi que des graphiques mettant en avant des probables défaillances.

* : les débits consommés correspondent à la différence entre les débits entrants et les débits sortants de chaque maille ; ils sont donc la somme des débits d'eau potable utilisés par les consommateurs et des pertes d'eau (fuites, sous comptages, vols, ...).

Compte-tenu de la forte saisonnalité des volumes consommés et notamment de l'évolution des volumes nocturnes estivaux, pré et post estivaux (arrosages, vie nocturne) , le suivi de la sectorisation est principalement efficace durant les 6 mois de la période de moindre consommation.

Les campagnes de recherche de fuites lancées après mise en évidence d'anomalies sur le réseau, s'articulent autour de manœuvres d'ilotages ou/et de pose de prélocalisateurs acoustiques, avant d'approfondir avec un appareil de détection acoustique voire un corrélateur.

Nos recherches de fuites 2020 ont porté sur 99,497 km de réseau, dont les campagnes ont concerné les communes suivantes :

- Cavalaire : linéaire inspecté sur 2 080 m
- Cogolin : linéaire inspecté sur 6 380 m
- Grimaud : linéaire inspecté sur 4 525 m
- Gassin : linéaire inspecté sur 18 462 m
- La Môle : pas d'inspection
- La Croix-Valmer : linéaire inspecté sur 270 m
- Le Rayol : linéaire inspecté sur 100 m
- Plan de la Tour : linéaire inspecté sur 13 360 m
- Saint-Tropez : linéaire inspecté sur 30 845 m
- Ramatuelle : linéaire inspecté sur 23 475 m

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	82	116	89	71	54	-23,9%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	201	159	169	118	123	4,2%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,8	0,7	0,7	0,5	0,5	0,0%
Nombre de fuites réparées	283	275	258	191	177	-7,3%

Depuis 2013, le nombre de fuites sur branchements intègre les fuites survenues sur les colonnes montantes d'immeubles.

Par ailleurs le nombre de fuites sur compteur est :

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites sur compteur	266	250	215	250	242

4.3.4 Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées **[P151.1]** est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2020, ce taux pour votre service est de 1,12/ 1000 abonnés.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,74	2,44	1,86	1,48	1,12
Nombre d'interruptions de service	82	116	89	71	54
Nombre d'abonnés (clients)	47 250	47 630	47 810	47 978	48 249

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service [P108.3] permet d'évaluer ce processus.

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	80 %				

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2016	2017	2018	2019	2020
UP - La Giscle	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
UP - La Mole	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
UP - La Verne	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource pour chaque achat à un autre service d'eau potable	2016	2017	2018	2019	2020
Société du Canal de Provence	50 %	40 %	40 %	40 %	40 %

4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	10 716 228	11 538 112	9 274 424	9 872 454	9 569 199	-3,1%
Surpresseur	253					
Installation de reprise	938 714	1 076 523	823 202	920 680	946 562	2,8%
Autres installations eau	235 485	294 564	272 119	244 358	338 647	38,6%
Installation de production	9 541 776	10 167 025	8 179 103	8 707 416	8 283 990	-4,9%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

Le tableau des consommations en réactifs utilisés pour chaque usine est présenté en annexe.

4.4.4 La valorisation des sous-produits

→ La valorisation des déchets liés au service



RESPONSABILITE

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2020
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: T2390 - SIDECM DSP EP

Eau

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
PRODUITS	22 472 943	21 961 751	-2.27 %
Exploitation du service	11 585 377	11 432 700	
Collectivités et autres organismes publics	10 096 465	9 790 225	
Travaux attribués à titre exclusif	315 012	256 381	
Produits accessoires	476 089	482 445	
CHARGES	21 882 917	21 862 151	-0.09 %
Personnel	1 993 354	2 032 684	
Energie électrique	581 476	615 255	
Achats d'eau	2 476 229	2 608 497	
Produits de traitement	285 551	228 490	
Analyses	36 807	28 324	
Sous-traitance, matières et fournitures	2 092 861	2 192 776	
Impôts locaux et taxes	96 494	135 741	
Autres dépenses d'exploitation	573 073	572 237	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	76 322	57 213	
<i>engins et véhicules</i>	119 655	136 332	
<i>informatique</i>	194 549	251 895	
<i>assurances</i>	77 337	37 418	
<i>locaux</i>	137 925	166 803	
<i>autres</i>	- 32 718	- 77 425	
Frais de contrôle	89 560	88 774	
Redevances contractuelles	14 602	14 474	
Contribution des services centraux et recherche	620 209	634 633	
Collectivités et autres organismes publics	10 096 465	9 790 225	
Charges relatives aux renouvellements	2 613 114	2 611 724	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	16 015	16 007	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	2 597 099	2 595 718	
Charges relatives aux investissements	225 193	230 828	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	225 193	230 828	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	87 928	77 486	
RESULTAT AVANT IMPOT	590 026	99 600	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	196 653	27 888	
RESULTAT	393 373	71 713	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/18/2021

→ L'état détaillé des produits

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE MEDITERRANEENNE EXPLOIT. SERVICE EAU

Version Finale

Etat détaillé des produits (1)
Année 2020

Collectivité: T2390 - SIDECM DSP EP

Eau

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	11 570 775	11 418 226	-1.32 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	11 475 544	11 739 010	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	95 231	- 320 784	
Ristournes	14 602	14 474	-0.88 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	14 602	14 474	
Exploitation du service	11 585 377	11 432 700	-1.32 %
Produits : part de la collectivité contractante	6 685 354	6 532 185	-2.29 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	6 556 611	6 763 345	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	128 742	- 231 160	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	760 026	721 945	-5.01 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	729 854	748 989	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	30 172	- 27 044	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	2 651 527	2 536 095	-4.35 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	2 568 823	2 629 486	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	82 705	- 93 391	
Autres redevances	- 442	0	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	- 442	0	
Collectivités et autres organismes publics	10 096 465	9 790 225	-3.03 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	315 012	256 381	-18.61 %
Produits accessoires	476 089	482 445	1.34 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/18/21

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les principales évolutions des produits et des charges sont les suivantes :

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (Sulvant Article 72 Annexe 16)

	Exercice 2019	Exercice 2020	Commentaires
Produits du délégataire (hors TVA)	12 376 478	12 171 626	
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>11 570 775</i>	<i>11 418 226</i>	
<i>Dotation fonds de solidarité</i>	<i>14 602</i>	<i>14 474</i>	
<i>Produits accessoires</i>	<i>476 089</i>	<i>482 445</i>	
<i>Produits des travaux attribués à titre exclusif</i>	<i>315 012</i>	<i>256 381</i>	Diminution liée à l'arrêt des TTE pendant le confinement
	Exercice 2019	Exercice 2020	
Charges totales	11 630 488	11 894 785	
Charges d'exploitation	8 330 253	8 580 267	
Personnel d'exploitation	1 993 354	2 032 683	
Energie électrique	581 476	615 255	
Produits de traitement	285 551	228 491	
Achat d'eau	2 476 229	2 608 497	
Analyses	36 807	28 324	
Sous-traitance	1 103 574	1 196 247	
Fournitures	989 287	996 530	
Impôts locaux et taxes	96 494	135 742	Effet CVAE (calculée sur VA N-1)
Locaux et assurances	215 262	204 223	
Poste et télécommunication, informatique	270 871	309 108	Facture Cedralis 75 k€ SMS crise casses DN600
Autres charges	-32 718	-77 424	
RODP	0	0	
Transports et déplacements	119 655	136 331	
Pénalités	16 923	0	
Frais de contrôle	89 560	88 774	
Non-valeurs	87 928	77 486	
Charges calculées	2 852 909	2 857 026	
Redevance d'usage du domaine privé	0	0	
Fonds de solidarité	14 602	14 474	
Programme contractuel (investissements)	225 193	230 828	
Dotation aux renouvellements confiés au Délégué	2 613 114	2 611 724	
Charges de structure	447 326	457 492	
Contribution aux services centraux (plafonnée à 4% des charges)	447 326	457 492	
Résultat brut	745 990	276 741	

5.2 Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Les investissements de premier établissement sont définis au sein du fonds de développement durable (FDD)

SIDECM		
Article 6 du contrat de délégation du service de l'eau potable		
Approuvé par le conseil syndical en séance du 19 juillet 2013 et visa en Préfecture du Var le 13 août 2013		
SITUATION DU COMPTE		
"FONDS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SIDECM"		
Arrêtée au 31 DECEMBRE 2020		
DESIGNATION	DEBIT	CREDIT
Solde au 31 décembre 2019	349 888,23 €	
Frais financier sur solde N-1 : TME Moyenne 2019 +1% 1,00%	3 509,38 €	
1/- DOTATION 2020 (Article 6 du contrat visé en pfecture le 13-08-2013)		
149 524 €/an (pas de revalorisation)		149 524,00 €
FDD Compteurs grands comptes	2 904,00 €	
FDD Communication Marathon		
FDD Bilan Carbone	10 526,64 €	
Total débits et crédits N	13 430,64 €	149 524,00 €
Total YC Frais financier	366 828,25 €	149 524,00 €
Solde revalorisé au 31 Décembre 2020	217 304,25 €	
Compagnie Méditerranéenne d'exploitation des services d'eau (CMESE)		
Sainte-Maxime 4/12/2021		

Le solde au 31/12/2019 a été mis à jour (précédemment 350 820,83€) pour tenir compte de la mise à jour du nombre de compteurs télérelevés mis à disposition (484) pour la ligne FDD Compteurs grands comptes de 2019.

Installations électromécaniques	Montant en €
1ER ÉTABLISSEMENT (UNITÉS)	
FDD COMPLÉMENT 2020	
FDD COMPTEURS GRANDS COMPTES W6P01 2020	2 904,00
FDD SIDECM BILAN CARBONE	10 526,64

→ *Programme contractuel de renouvellement*

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ Régularisations de TVA

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

→ **Biens de reprise**

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

→ **Autres biens ou prestations**

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ **Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ **Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ **Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Ressourcer le monde

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210929-20210000231-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 05/10/2021